CESER
de France

Assemblée des Conseils Économiques,
Sociaux et Environnementaux Régionaux

Palais d'Iéna, 9 Place d'Iéna ▪ 75775 Paris Cedex 16
www.ceserdefrance.fr

CESER Pays de la Loire

CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

CESER

CESER

CESC
Conseil Économique, Social et Culturel de la Polynésie française

CESEC

CESER Normandie

CESER Grand Est

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

CESER Bourgogne Franche-Comté

CESER Occitanie

Ceser Centre-Val de Loire

CESER

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE

CESER Région Nouvelle-Aquitaine

CESEM

CESER Hauts-de-France

CESER DE FRANCE

Assemblée des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux

Les Grands Débats Régionaux

Pour faire Nation, agir avec les territoires

Sommaire

Editorial 3
Avant-Propos 4
Les 5 axes 6
Contribution Auvergne-Rhône-Alpes 11
Contribution Bourgogne-Franche-Comté 15
Contribution Bretagne 21
Contribution Centre-Val de Loire 25
Contribution Corse 29
Contribution Grand-Est 35
Contribution Guadeloupe 39
Contribution Hauts-de-France 43
Contribution Ile-de-France 47
Contribution Mayotte 51
Contribution Normandie 55
Contribution Nouvelle-Aquitaine 59
Contribution Occitanie 63
Contribution Pays de la Loire 67
Contribution Polynésie Française 73
Contribution Provence-Alpes-Côte d'azur 77
Contribution Réunion 81
Les présidents des CESER de France 86

Édito

Sollicités par le Premier Ministre pour contribuer au Grand débat national, les Conseils économiques, sociaux et environnementaux (CESER) de toutes les régions françaises, métropolitaines et ultramarines, se sont immédiatement et très fortement mobilisés sur le terrain. Représentatifs de l'ensemble de la société civile française et forces de propositions, ils représentent un trait d'union entre les citoyens et les responsables politiques, un 3ème pilier indispensable à une gouvernance saine et efficace.
Ce document, que nous avons choisi d'intituler "Les Grands débats régionaux ", représente le fruit de la démarche collective exceptionnelle des CESER.
Il regroupe les contributions des CESER, région par région, sur l'ensemble des territoires, dans toute leur diversité.
Si des thématiques communes posées par le Grand débat se dégagent, les spécificités régionales sont bien prégnantes.
Que ce soit sur la mobilité, la pauvreté, la transition écologique, l'évolution de la démocratie… Les CESER, veilleurs et lanceurs d'alertes, ont menés, depuis des années, des travaux de fond, établissant des diagnostics et formulant des propositions.
Ils poursuivront leur travaux, après la fin du Grand débat national, pour construire des solutions, sur toutes les problématiques chères à nos concitoyens, soucieux que chacun d'eux, où qu'il vive et quel que soit son âge, puisse s'épanouir selon ses choix. La société civile de toutes les régions continuera ainsi à servir les intérêts de notre pays, de tout notre pays dans sa diversité.

Laurent DEGROOTE
président de l'Assemblée des CESER de France

Avant-Propos

Dans une République moderne et décentralisée, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, crées par la loi du 05 juillet 1972, constituent la deuxième assemblée régionale. Ils regroupent tous les acteurs de l'économie, du social, de l'environnement, de la culture, de la solidarité, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la formation, de la santé, du secteur des familles, des parents d'élèves, des organisations de jeunesse et des retraités.

En ce sens, ils sont les acteurs de la démocratie apaisée.

- Par leur sens du débat, les CESER établissent des diagnostics pointus afin de formuler des propositions à l'attention des Régions et de l'Etat.
- Par leurs représentants de tous les territoires, les CESER sont depuis longtemps sensibilisés aux questions liées à la cohésion économique et sociale en milieu urbain comme en milieu rural.

Ils connaissent l'enjeu majeur que constitue la valeur travail, la nécessité de préserver ou de recréer une économie dynamique facteur d'emplois et l'accès à des services publics de qualité.

Ils pratiquent le dialogue dans les territoires, dans les bassins d'emploi, les bassins de vie pour organiser des rencontres territoriales au plus près des habitants.

Assemblée des représentants de la société civile organisée, ils sont les interlocuteurs privilégiés des élus régionaux et de l'ensemble des représentants de la République sur leur territoire.

Indispensables au dialogue avec la société civile et à l'appréhension de la diversité et de la complexité de sa composition, ils sont les acteurs indispensables de la démocratie territoriale.

Assemblée d'échange et d'élaboration de rapports, en phase avec les besoins des territoires et des habitants, les CESER de métropole et d'Outre-mer ont régulièrement informé leurs interlocuteurs des fractures qui se vivent sur leur territoire. L'organisation des assises de l'Outre-Mer au sein des territoires ultramarins et la publication du livre bleu en 2018 prend en compte une partie des problématiques reconnues par le gouvernement.

Les CESER, forts de plus de 2018 membres s'appuient sur un immense réseau irriguant les territoires qui constitue aujourd'hui, dans les régions, la représentation la plus exhaustive de la société.

C'est donc pour affirmer le rôle en région que jouent les CESER qu'ils ont décidé d'apporter leurs contributions au débat national proposé par le Président de la République et le gouvernement.

Les CESER se sont donc engagés dans le débat.

Pour rédiger leur contribution, ils ont mis en perspective leurs travaux antérieurs, participé à des débats territoriaux, auditionné des acteurs locaux.

La France est une République et une démocratie. Les élus qui la représentent tiennent leur légitimité du suffrage universel. La liberté d'opinion est garantie par la Constitution et la Déclaration des Droits de l'Homme.

A ce titre, rien ne justifie la violence, le non-respect des personnes et des biens.

Notre contribution se situe par conséquent dans le cadre et le respect des institutions de la République et de ses valeurs.

Le débat proposé par le Président de la République nous amène à rappeler nos propositions, tant sur les thèmes retenus pour le débat que sur les problèmes déterminants pour notre pays, à savoir la lutte et la mobilisation de toutes et tous dans les villes, les quartiers et les territoires ruraux pour résorber le chômage mais aussi en faveur de la création de richesses, d'un développement durable et partagé dans les bassins d'emplois.

Le deuxième aspect concerne la volonté de dialogue. Les participants aux très nombreux débats ont démontré par leur présence, par leurs comportements, par leurs analyses et propositions, combien ils sont attachés au dialogue, au débat, bref, à la démocratie. Mais ces débats révèlent également autre chose, une somme de pensées individuelles ne constitue pas une pensée collective, ne fait pas société. La démocratie ne peut pas, ne doit pas se résumer en une confrontation directe entre le citoyen et le politique. Pour faire société, pour permettre aux citoyens d'adhérer à une démarche collective, il est nécessaire de remettre au cœur du processus démocratique, les corps intermédiaires, dans leurs diversités, leurs différences, par conséquent, leurs richesses.

Le rôle de la puissance publique est de favoriser une action collective et fédératrice, source de croissance et de mieux être au cœur de chaque territoire.

Pouvoir vivre de son travail, de ses revenus, donner à la jeunesse les outils de son avenir, permettre à chacun, quel que soit son âge, de réaliser des projets, doit être la préoccupation de tous ceux qui exercent une responsabilité.

Forces de proposition, assemblées de l'expression de la société civile organisée, assemblées consultatives aux côtés des élus et des institutions de la République, au service des territoires et de leurs habitants, les CESER des régions de France s'affirment en acteurs essentiels d'une démocratie apaisée. Ils sont les interlocuteurs incontournables des débats en région, et garants indispensables de l'intérêt des territoires dans le cadre du Grand débat national comme de l'ensemble des contributions et avis qu'ils peuvent émettre et publier.

Malgré les délais contraints, les CESER de France avancent des propositions. Ils devront être les assemblées de référence pour l'Etat comme pour la Région, donc à ce titre être saisis par eux sur tous les grands chantiers

les présidents des CESER de France

1 Fracture citoyenne : Repenser le lien entre démocratie représentative et démocratie citoyenne

Penser la démocratie citoyenne implique de la situer dans son rapport à la démocratie représentative qui est aujourd'hui, sinon remise en cause, du moins réinterrogée. Le développement des nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, forums, blogs…) incite les élus à consulter directement les habitants sur des politiques, des schémas d'aménagement du territoire… Le recours systématique à des relations directes, sans préparation et sans acculturation, présente le risque d'évoluer vers une démocratie « d'opinions » issues de paroles individuelles multiples.

Au cours du Grand Débat, les CESER de France se sont largement interrogés et exprimés sur les relations entre démocratie citoyenne et démocratie représentative. Deuxième assemblée des Conseils régionaux, ils représentent la société civile et sont un des outils essentiels (avec les Conseils de développement) pour faire remonter des préoccupations citoyennes. Dans leurs travaux, en s'appuyant sur des auditions d'acteurs de terrain, ils ont alerté sur les tensions et les zones de rupture qui étaient à l'œuvre depuis plusieurs années. Négliger les corps intermédiaires, et leurs représentations collectives (Ceser, Conseils de développement), conduit à négliger ces alertes et aboutit inévitablement à une confrontation directe entre le peuple et l'exécutif.

Ainsi, dans leur contribution, les CESER rappellent l'importance des corps intermédiaires, qui ont été trop ignorés ces derniers temps, et préconise notamment de les associer plus en amont des décisions des exécutifs qui devraient, en retour, se prononcer sur chaque préconisation formulée.

Tous les CESER recommandent une lisibilité plus grande de la démocratie citoyenne à travers le triptyque CESE, CESER, Conseils de développement, qui permettent la construction du débat public en partant des opinions individuelles grâce à la médiation des corps intermédiaires.

Pour autant, l'association directe des citoyens à la réflexion des corps intermédiaires est une nouvelle aspiration que certains CESER expérimentent déjà, avec la mise en œuvre d'une « Saisine citoyenne » (des signatures citoyennes en région permettent de saisir le CESER), et la proposition d'associer des citoyens tirés au sort sur une liste de volontaires pour participer ponctuellement à ses travaux.

2 L'urgence écologique ou l'urgence environnementale

L'environnement dans lequel les êtres vivants évoluent, qu'ils soient végétaux , animaux, humains, se dégrade. Ce constat est aujourd'hui partagé par la majorité des populations, de leurs gouvernants, de leurs collectivités .

Chaque région connaît, avec des intensités différentes certes, des pollutions de l'air et des eaux terrestres ou marines, des destructions de milieux naturels, des effondrements de la biodiversité qui engagent a minima une diminution de la qualité de vie des femmes et des hommes de nos régions .

A ces dégradations diverses issues ne nos activités humaines, s'ajoute la menace confirmée du réchauffement climatique : elles annoncent des contraintes aux incidences sérieuses sur la santé humaine et l'existence même des végétaux, animaux, écosystèmes dont nous avons besoin pour vivre . Ainsi, l'environnemental est il déjà devenu un enjeu majeur pour nos régions dont pourraient dépendre, à des échéances proches (2ème partie du XXIème siècle), le social et l'économique.

Les enjeux quantitatifs et qualitatifs des usages de l'eau qui devront inéluctablement être arbitrés par la puissance publique, les enjeux de protection ou même de maintien des zones d'habitats ou d'activités économiques (sur les côtes ou le long de certains fleuves) du fait des événements climatiques, les enjeux de santé publique dus aux pollutions des grandes agglomérations et grandes voies de circulation, les enjeux de pertes importantes de biodiversité qui menacent la fertilisation des végétaux et des sols, les enjeux de transitions énergétiques qui doivent limiter drastiquement les émissions de carbone, les enjeux de conservation des terres arables nourricières qui disparaissent au bénéfice de l'habitat et des activités économiques, sont des sujets de discussions et décisions essentielles, auxquels l'ensemble de nos régions métropolitaines et ultra marines ne peuvent échapper aujourd'hui, a fortiori dans les années à venir…

3 La fracture sociale

Les Conseillers des CESER, au travers de leurs expériences de terrain et la qualité de leurs travaux, ont une connaissance fine des problématiques et enjeux socio-économiques qui traversent les territoires et affectent les populations.

Les travaux produits par chaque CESER permettent d'alerter les décideurs sur les attentes et les revendications légitimes qui se font entendre, et apportent des réponses aux enjeux socio-économiques et environnementaux du moment, garantissant ainsi le bien-fondé et la vitalité du Pacte social.

Parmi ces enjeux, celui de la lutte contre la fracture sociale est un des sujets majeurs.

La fracture sociale constitue certainement un enjeu fondamental du Grand Débat National, en ce qu'elle fissure la cohésion de notre société et met à mal notre projet républicain, par l'éloignement du centre vis-à-vis des diverses périphéries.

Les citoyens ne peuvent plus accepter les disparités indécentes et injustifiées qu'ils constatent chaque jour dans notre société en matière de revenus, de niveau de vie, d'accès aux biens, même les plus élémentaires, y compris de santé, d'éducation, en matière de logement, de niveau de confort, de transports etc.

Confrontés à des arbitrages délicats pour le moindre achat, y compris éducatif ; parfois lourdement endettés pour faire face aux besoins du quotidien ; susceptibles de sombrer dans la précarité face au moindre imprévu ; soumis en permanence à une société qui érige la consommation et les loisirs en modèles de réussite, ce sont aujourd'hui des pans entiers de la population française qui se sentent exclus d'un modèle et d'un système social perçus comme inéquitables et auxquels ils ne veulent plus adhérer.

4 La fracture territoriale

Les réunions dans le cadre du Grand Débat National montrent que les citoyens et à bien des égards, des Maires, sont un peu plus perdus pour appréhender la place de leur commune sur ce nouvel échiquier. Un sentiment d'éloignement de la décision publique existe. L'absence de concertation préalable avec les habitants ainsi que l'absence à bien des endroits, de projet politique, conduit à ce constat.

S'ajoute à la fracture territoriale, en plus de la réorganisation administrative par fusions des collectivités territoriales est à mettre en lien avec l'aménagement du territoire.

En parallèle, le contexte social et d'aménagement du territoire évolue en profondeur. Au sentiment d'éloignement évoqué plus avant, s'ajoute le sentiment que les écarts entre territoires s'accroissent. De nombreux facteurs viennent le confirmer, par exemple : une présence déclinante des services publics et des services au public (parmi lesquels l'offre de soins de premier recours) ; des politiques de péréquation et de compensation de la part de l'Etat de plus en plus réduites et en tout état de cause, peu lisibles et encore moins anticipatrices ; des moyens de communications et de télécommunications (le très haut débit notamment) très inégalement répartis entre territoires ; la tendance constante à l'urbanisation et à la métropolisation de même que la concentration des activités économiques sur quelques pôles majeurs.

S'ajoutent à cette description, les injonctions paradoxales liées à la nécessaire transition écologique, qui à terme, remettra en cause ce mouvement général de métropolisation et de spécialisation des fonctions territoriales.

Aussi, la réflexion en la matière doit conduire à considérer qu'un territoire donné, par exemple régional, est un tout et non une juxtaposition d'espaces. L'hétérogénéité inévitable des territoires doit être envisagée sous l'angle de la complémentarité et non pas seulement de la concurrence. Cette réflexion impose d'adopter une vision pragmatique, équitable et discriminante de l'action publique en favorisant l'innovation technologique et sociale, l'expérimentation, la vulgarisation des bonnes pratiques et l'évaluation.

Une liste de préconisations.

En la matière, la Région doit exercer un véritable rôle de stratège.

- L'Etat doit soutenir avec les principaux acteurs publics régionaux, les grands projets structurants.
- Maintenir et consolider le maillage entre les villes (petites – moyennes et grandes villes).
- S'appuyer sur une contractualisation novatrice favorisant les actions fédératrices ascendantes.
- Impulser une vision partagée et coordonnées de l'avenir de la région et de ses territoires.
- Développer l'ingénierie territoriale là où elle est peu exercée et en premier lieu dans les EPCI ruraux qui n'ont pas les moyens de la financer.
- Intensifier les efforts de formation au profit d'une élévation des niveaux de formation, en imaginant un nouveau continuum de formation au sein et entre les territoires : délocalisations universitaires, développement de l'enseignement à distance et des internats, optimisation des transports scolaires.
- Accélérer les travaux d'infrastructures en matière de très haut débit et accompagner les populations concernées par la fracture numérique.
- Faciliter les mobilités pour lutter contre l'enclavement en faveur d'un véritable tressage des modes collectifs de déplacements tenant compte du lissage des tarifs et en intégrant l'opportunité de mobilités douces et alternatives.
- Rétablir impérativement une présence médicale adaptée par un système de régulation de l'installation des médecins et de leurs possibles mutations vers d'autres territoires.
- Rétablir impérativement, une nouvelle organisation afin de réintégrer une présence physique des services publics en milieu rural et dans les petites villes, sous formes d'accueils multi fonction et multi administrations.

5 La fracture Outre-Mer

Nos compatriotes des Outre-mer, nommés Archipels de France, expriment depuis des années une forte insatisfaction quant au niveau des réponses apportées à leurs préoccupations quotidiennes par les différents gouvernements. D'où leur constat de l'essoufflement de leur actuel modèle économique et social. Dans de nombreux colloques, états généraux, séminaires, tables rondes et plus récemment dans le cadre du livre bleu sur le développement des Outre-mer, des attentes se sont exprimées issues de besoins insatisfaits. Ces derniers sont la résultante de leurs handicaps structurels liés à des relations nord/sud quasi-exclusives, de leurs singularités et de leurs contraintes particulières.

Pourtant, les Outre-mer ont des atouts importants : richesse de leur patrimoine culturel et naturel (terrestre ou maritime), contribution à la diversité de la Nation et rôle stratégique pour le rayonnement de la France de par leur positionnement géographique.

Tout ce qui doit être fait a déjà été dit, déclaré, affirmé, soutenu et défendu par nos territoires et l'agenda de solutions est plein depuis 2009. Pourtant les aspirations et idées des forces vives ultramarines doivent être davantage prises en considération pour régénérer le pacte social des générations nouvelles.
Les fractures territoriale, économique, sociale et civique prises isolément ne sont pas suffisantes pour comprendre le contexte des Outre-mer. Car ces fractures sont intrinsèquement liées et s'alimentent les unes aux autres : les défauts liés à la mauvaise structuration de leurs territoires affectent leur attractivité et par conséquence l'activité économique, contribuant à une grande précarité, celle-ci favorisant une déconnexion entre représentants et représentés. La garantie par l'Etat de l'égalité d'accès aux droits des citoyens de la Nation n'est souvent pas assurée. Il en est ainsi de l'Ecole, de la formation professionnelle, de la santé, du pacte social, du coût de la vie, …
Face aux aspirations et aux revendications des citoyens, plusieurs fois exprimés par de récents mouvements sociaux ou par des prises de positions politiques des élus et de la société civile organisée des Outre-mer, les CESER des Archipels de France rappellent leur rôle de «fabrique» de l'intérêt général et de passerelle entre l'action publique et l'action citoyenne, source de d'innovation et de cohésion territoriale.
Aussi, et à l'heure de la compétitivité mondiale et d'aspirations nouvelles des citoyens pour un développement plus durable, plus inclusif, plus résilient, plus vertueux, ces territoires constituent un atout important de la Nation. En effet, reliés au reste du monde par leur positionnement géographique, ils peuvent devenir les laboratoires d'innovation durable de la France et en être une vitrine.

A l'heure où le Gouvernement engage un exercice de consultations dans le cadre du Grand Débat National, n'est-il pas temps, pour lui, de choisir et d'assumer une posture pour ses territoires océaniques. Le choix est d'importance, soit continuer de les situer en périphérie de la Nation et devoir justifier sans fin des dépenses de l'Etat sur ces territoires éloignés, soit de manière plus prospective et audacieuse en faire un atout maître de la Nation et envisager avec eux les investissements d'avenir à travers une loi Archipel de France, pour transformer notre Nation en championne de l'économie de demain. En le faisant sera ainsi affirmée une nouvelle ambition collective : celle d'un ensemble de territoires dont le développement durable et équitable constitue un objectif d'intérêt National.
Cela permettra aussi que la Nation, dans son unité, reprenne conscience des atouts de sa présence dans les deux hémisphères, cinq des six continents, trois océans, trois mers, celle d'une France où le soleil ne se couche jamais, atout stratégique trop souvent oublié à l'heure de la mondialisation.

Une rupture avec les pratiques actuelles de développement Outre-mer est impérieuse pour transformer leurs potentiels, en forces territoriales sur toute la surface de la terre. Il faut pour ces territoires un nouveau souffle, il faut Oser les Archipels de France ! Ainsi que vous le constaterez dans ce document, nos territoires sont porteurs de propositions et de solutions, plutôt que de problématiques.

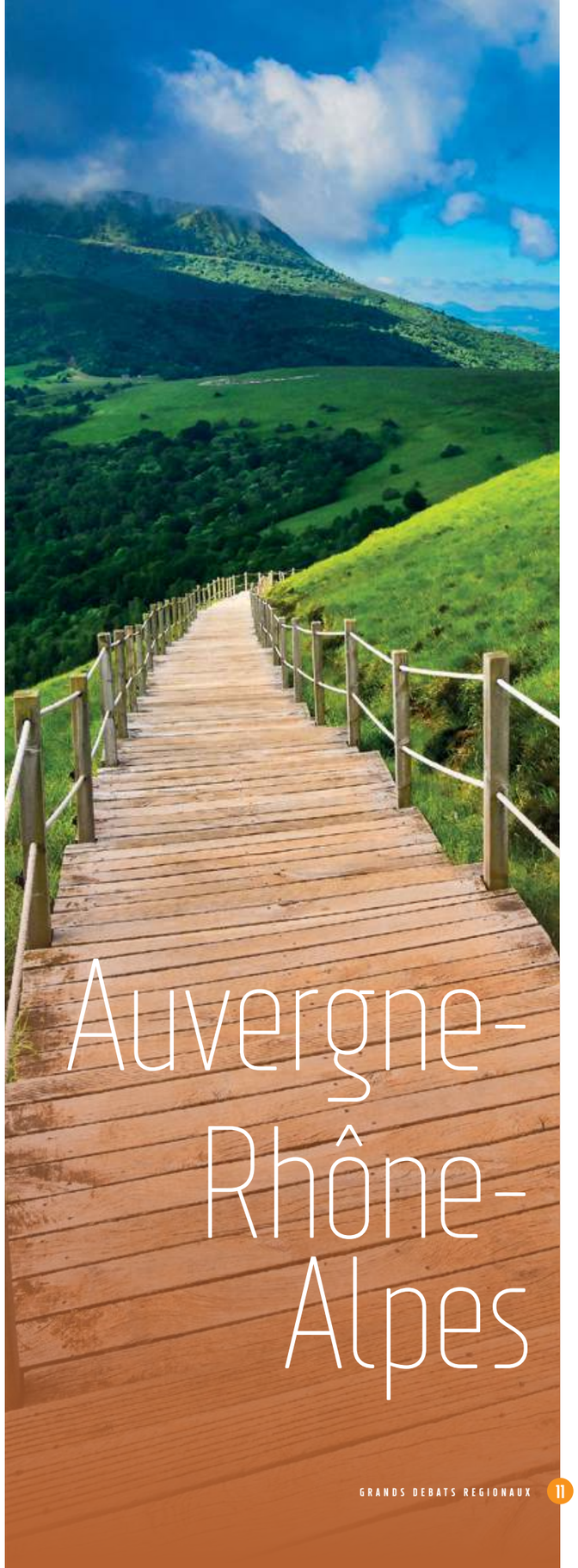

Auvergne-Rhône-Alpes

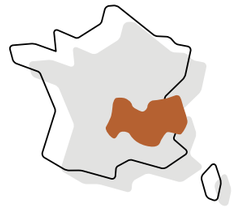

Mis en visibilité par les réseaux sociaux, alimenté et entretenu par l'engouement médiatique, le mouvement social qui traverse la France depuis l'automne 2018 met en exergue, pour certains, un malaise profond de la société française et apparaît comme le symptôme d'une société en forte demande de changement.

Contexte - Les revendications exprimées d'une **société plus équitable**, davantage **respectueuse de l'humain et de l'environnement,** révèlent aussi le rapport que bon nombre de citoyens entretiennent avec l'ensemble du système institutionnel français et la recherche d'un **renouveau démocratique**, incluant de nouvelles pratiques de participation au débat et à la décision politique. Ce mouvement populaire doit conduire tous les acteurs de la démocratie, dont les corps intermédiaires, à s'interroger.

Enjeux - Rechercher de la convergence, plutôt que de la divergence, afin d'approfondir et de renforcer les pratiques démocratiques, permettra d'accompagner les mutations économiques, sociales, environnementales, et plus globalement sociétales.

Questions - Dans ce contexte sociétal fragile, le CESER pose deux questions :

- Comment mieux considérer la légitimité des corps intermédiaires ?
- Comment mieux prendre en compte les travaux issus de ces acteurs représentés notamment dans les CESER, incontournables pour une démocratie ?

Démarche - Pour répondre à ces deux questions, la première partie dressera un diagnostic des corps intermédiaires, parties prenantes de la démocratie. La deuxième partie présentera le CESER, 2nde assemblée régionale au plus près des territoires.

CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

Des corps intermédiaires actifs et des difficultés multiformes

Depuis plusieurs années, les corps intermédiaires souffrent d'un manque d'écoute, de dialogue avec les pouvoirs publics, de reconnaissance de leur diversité sociale, alors même qu'ils participent à l'amélioration des pratiques démocratiques.

En s'adressant directement aux citoyens, la tentation est toujours grande pour les pouvoirs publics d'occulter la société civile et de ne pas prendre suffisamment en considération ses travaux d'éclairage des politiques publiques.

Ceci a des effets négatifs sur la démocratie et témoigne d'une certaine forme d'individualisme pouvant refléter une perte de sens du collectif.

La société civile organisée se trouve confrontée à des difficultés :

- le poids de la vie quotidienne, frein à l'implication dans le collectif.
- réformes du Code du travail, développement des formes d'individualisation de l'emploi : la représentation est en difficulté.
- complexité des appels à projets, baisse des financements publics, priorité donnée aux subventions à l'investissement par rapport au fonctionnement, réformes territoriales.

Toutes ces difficultés engendrent un manque de visibilité à moyen terme avec un impact fort sur les citoyens bénéficiaires.

Malgré tout, les corps intermédiaires, par leurs réflexions et leurs actions, possèdent une réelle légitimité puisqu'ils continuent à agir pour améliorer et faciliter la vie en société :

- **par leur rôle d'intermédiation**
- **leur implantation et leur présence dans tous les secteurs de la société et sur tous les territoires,**
- **la persistance de l'engagement d'adhérents, bénévoles, donateurs, militants, qui participent à leur existence, et**
- **leur participation à de nombreux secteurs d'activités d'intérêt général.**

La condition pour renforcer le rôle des corps intermédiaires dans la démocratie est de :

- **Demander à l'exécutif du Conseil régional d'instituer avec les corps intermédiaires un dialogue préalable à chaque prise de décisions importantes**

En effet, les corps intermédiaires ont vocation à jouer un rôle pivot dans la démocratie à l'échelle régionale, de par leur diversité qui se reflète dans leur composition (groupe familial, syndicats, chambres consulaires, associations, corporations, groupes de jeunesse, fédérations, fédérations professionnelles, lobbys, médias) et dans leurs fonctions (médiation, représentation, concertation, négociation, régulation, expertise, contre-pouvoir…).

Certains corps intermédiaires ont pour vocation première de défendre les intérêts de leurs membres. D'autres, dont les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), existent à partir d'un regroupement de cette pluralité de structures.

Leur expression collective, nourrie par le dialogue, leur donne un écho renforcé. Les CESER jouent alors un rôle essentiel de réflexion et de propositions sur l'intérêt collectif et régional.

Leurs préconisations peuvent être un appui aux politiques publiques.

Le CESER permet l'expression de la société civile organisée dans les territoires, sur des sujets économiques, sociaux, environnementaux ou encore sociétaux concernant tous les citoyens, au plus près de leurs préoccupations.

Déconnecté des enjeux et luttes de pouvoir, il permet une vision pluraliste au travers du regard de ses différentes composantes.

Ainsi, la construction d'une nouvelle forme de démocratie citoyenne peut passer par le CESER, en capacité de :

- **relier les instances décisionnelles aux acteurs de terrain,**
- **contribuer à l'intermédiation entre individus du territoire régional et décisions des élus régionaux.**

Le CESER bénéficie d'un positionnement pertinent pour alimenter le débat public au plus près des préoccupations des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour éclairer les décideurs.

Mission 1
Les avis et contributions du CESER nourris par le dialogue pour aboutir à des préconisations concrètes et opérationnelles

Les corps intermédiaires impliqués au CESER sont compétents sur des thématiques variées (politiques économiques, d'orientation, d'apprentissage, de formation, d'innovation, environnementales, culturelles, sportives, de santé, d'aménagement du territoire, etc…). Le CESER s'appuyant sur cette représentation élargie peut être le porteur d'initiatives partagées par tous et permettre un travail de confrontation des idées et analyses dans la recherche de l'intérêt général et régional.

La condition pour assurer cette mission est de :

- **Associer plus en amont le CESER dans le travail préparatoire aux divers plans et schémas régionaux**

Mission 2
Contribuer à l'évaluation des politiques publiques

La loi NOTRe du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) donne mission aux Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de contribuer au suivi et à l'évaluation de politiques publiques régionales.

La condition pour assurer cette mission est de :

- **Participer à la définition de critères pour objectiver les évaluations et les rendre plus démocratiques conformément à la loi**

Mission 3
L'intermédiation

A travers son rôle d'intermédiation, le CESER invite au dialogue et facilite les échanges entre différentes parties prenantes.

Les conditions pour assurer cette mission sont de :

- **Expérimenter la mise en place de consultations citoyennes, d'ateliers participatifs, de plate-formes collaboratives, de forums…**
- **Prendre en compte les attentes des citoyens exprimées, au travers des pétitions citoyennes qui peuvent venir alimenter les travaux du CESE**
- **Proposer des nouvelles modalités de coordination entre le CESE, les CESER et les Conseils de développement.**

Les corps intermédiaires : expression démocratique

Pour répondre aux deux questions posées, non seulement les corps intermédiaires doivent être réhabilités et renforcés dans le débat public, mais ils sont légitimes et nécessaires à l'expression démocratique.

« Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, syndicats est une condition nécessaire au fonctionnement de toute société civilisée bien structurée ».
VACLAV HAVEL
Ancien Président de la République Tchèque (1993-2003)

En effet, un système représentatif, décentralisé, ouvert à la démocratie participative, s'appuyant davantage sur les corps intermédiaires, permettra d'accompagner les élus décisionnaires. Une assemblée consultative telle que le CESER, où la société civile organisée est représentée, incarne cette conception, au plus près des territoires.

Le CESER, société civile organisée où les corps intermédiaires sont représentés par la pluralité et la parité de ses représentants, joue un rôle essentiel dans le débat démocratique territorial. Cette large diversité de représentation donne au CESER la capacité de voter des avis et contributions pour éclairer les politiques régionales et les acteurs locaux.

Une institution comme le CESER est ancrée dans le réel et porteuse d'une vision prospective. La 2nde assemblée de la Région est attentive au monde qui l'entoure et aux évolutions, en tenant compte des besoins des citoyens dans un souci de proximité et d'équité territoriale.

La condition pour renforcer les missions du CESER est de :

- **Demander à l'exécutif du Conseil régional de se prononcer sur chaque préconisation formulée par le CESER**

Pour autant, le CESER doit en permanence s'adapter aux mutations de la société et continuer à évoluer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit pleinement dans cette démarche, en accompagnant par ses travaux la transition sociétale réclamée par les citoyens, nécessaire à la France.

Synthèse des préconisations

1. Demander à l'exécutif du Conseil régional d'instituer avec les corps intermédiaires un dialogue préalable à chaque prise de décisions importantes
2. Associer plus en amont le CESER dans le travail préparatoire aux divers plans et schémas régionaux
3. Participer à la définition de critères pour objectiver les évaluations et les rendre plus démocratiques conformément à la loi
4. Expérimenter la mise en place de consultations citoyennes, d'ateliers participatifs, de plateformes collaboratives, de forums…
5. Prendre en compte les attentes des citoyens exprimées, au travers des pétitions citoyennes qui peuvent venir alimenter les travaux du CESER
6. Proposer des nouvelles modalités de coordination entre le CESE, les CESER et les Conseils de développement, sans rôle hiérarchique mais avec des impulsions, en mode projet
7. Demander à l'exécutif du Conseil régional de se prononcer sur chaque préconisation formulée par le CESER

Retrouvez l'intégralité de la contribution sur www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

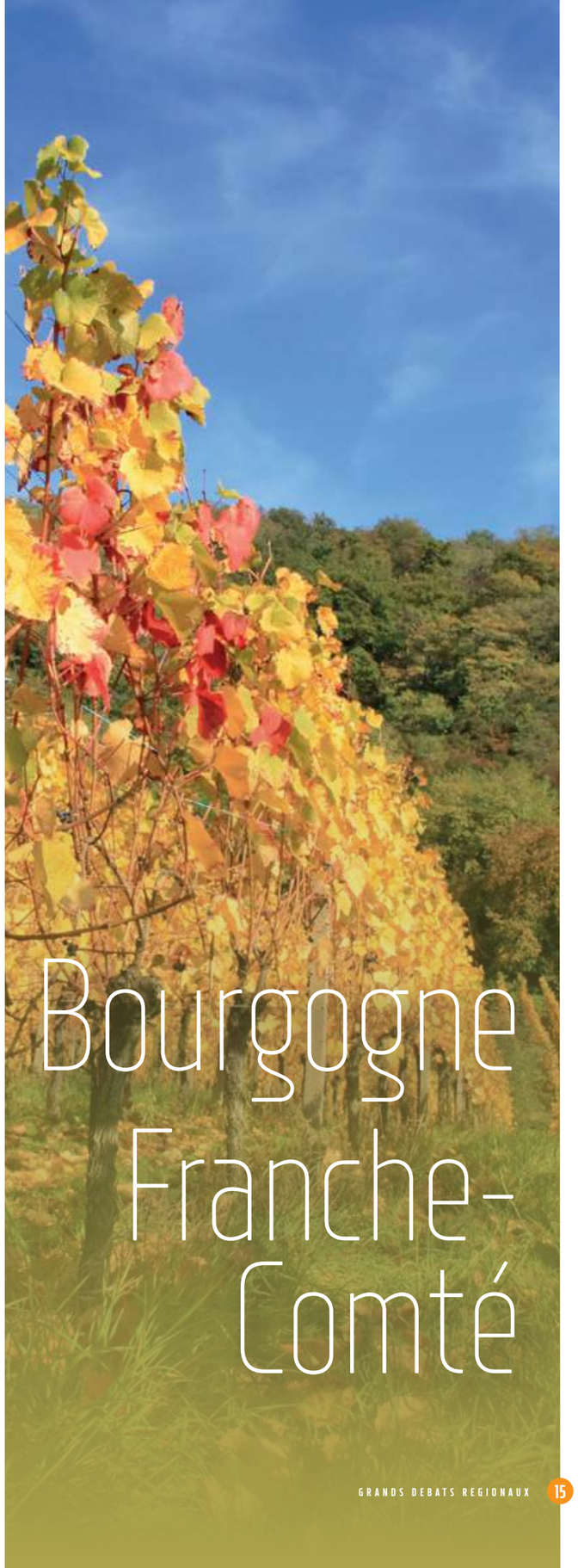

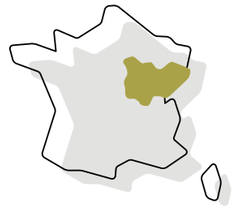

CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Pour le CESER, donner à voir la complexité de la décision publique constitue un enjeu déterminant pour restaurer la confiance du citoyen dans le politique.

La crise que connaît actuellement notre pays est notamment le révélateur d'une défiance croissante d'une partie des citoyens à l'égard du monde politique et des corps intermédiaires.

En 2016, le CESER avait été amené à se prononcer sur cette problématique dans le cadre de son rapport **« L'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté ? »** qui précisait les éléments suivants :

- Les rapports du citoyen au politique (et du politique au citoyen) reposent sur un substrat culturel profondément enraciné, marqué en France par un rôle très important de l'État et des institutions publiques. Le **« désenchantement démocratique » est d'autant plus profond que les attentes des citoyens sont considérables à l'égard des pouvoirs publics.** Dire que « l'État ne peut pas tout », ou que « le Politique ne peut pas tout », n'est généralement pas admis par l'opinion publique, ni accepté par la classe politique. Cela ne signifie pas pour autant que le Politique soit exonéré d'assumer ses responsabilités, ni de faire évoluer ses modes de gouvernance.
- La complexité du réel implique de reconsidérer les attentes et les croyances que tout un chacun formule et nourrit à l'égard du politique. À ce titre, la décision publique est jalonnée de nombreuses ambiguïtés, ambivalences et contradictions qui limitent actuellement notre capacité collective à comprendre et à agir.

Les changements à apporter sont structurels et à envisager sur le long terme, si l'on veut réellement faire évoluer les représentations et les pratiques. Il s'agit d'un travail particulièrement exigeant pour lequel chaque partie prenante (citoyens et représentants élus) a sa part de responsabilité.

Ainsi, les élus ne doivent pas se priver de s'appuyer sur la richesse des territoires, sur leur capital social et humain afin de co-construire une vision politique de long terme, un projet politique à part entière.

Les propositions suivantes s'inscrivent dans cette approche. Elles sont issues des différents travaux du CESER Bourgogne-France-Comté en lien avec les quatre thèmes du grand débat national.

La transition écologique

Elle devient légitime pour l'ensemble de la société si elle est mise en œuvre avec :

- Une **pédagogie**, dans les établissements scolaires et dans tous les appels à projet, donnant à comprendre la nécessité et les exigences de la transition écologique.
- Une **information précise et fiable** donnée par les plateformes territoriales de la rénovation énergétique destinées à l'accueil, l'information et le conseil du consommateur.
- L'association des divers partenaires aux choix et décisions en matière de transition écologique au travers de la **création de communautés d'acteurs**. La mission de chef de filat exercée par les régions favorise la mobilisation des acteurs individuels et collectifs. Les dispositifs proposés doivent également être modulés en fonction des ressources dont disposent les territoires.
- **L'accompagnement des acteurs** pour faciliter leur structuration, la forme la plus aboutie étant la filière.
- Des évolutions progressives, socialement et économiquement soutenables.
- **Une juste répartition des efforts demandés** pour mobiliser l'ensemble de la société, envisager par exemple, en matière de gestion des déchets, la généralisation du principe de redevance incitative et la création de points d'apport volontaire des biodéchets.
- **L'implication des acteurs collectifs** notamment économiques (entreprises et leurs organisations, administrations et collectivités…).
- **Des politiques d'aménagement** du territoire et de développement économique **soutenables**.

Elle sera efficace si elle est massifiée par la mise en œuvre :

- D'une **stratégie globale de financement** sur le moyen/long terme favorisant la complémentarité/subsidiarité des financements locaux et la mobilisation des capitaux privés dans les projets locaux.
- **D'outils de financement favorisant l'investissement citoyen** (financement participatif, mobilisation de l'épargne, coopératives citoyennes) et tiers-financement comprenant un programme de travaux et l'estimation des économies d'énergie associées, l'accompagnement du maître d'ouvrage dans la réalisation des travaux et la détermination d'un plan de financement. Il s'agit de proposer des solutions personnalisées de financement permettant d'engager des travaux sur-mesure et adaptés à la situation financière et matérielle des ménages.
- D'un **service public de l'efficacité énergétique** offrant un dispositif d'ingénierie technique, professionnelle, territoriale et financière avec des partenariats bancaires et des aides financières adaptées aux différents publics.

Elle sera favorisée par des actions sectorielles :

Logement et mobilités

- **Massifier le financement des travaux énergétiques** pour rénover davantage de logements.
- Renforcer les initiatives publiques ou privées dans l'élaboration de **plans de déplacements** ainsi que dans la **création et l'animation de plateformes de covoiturage domicile-travail**.
- S'appuyer sur les associations et regroupements d'entreprises pour créer et **animer des plateformes intermodales à l'échelle de zones d'activités économiques**.
- Structurer, soutenir et **renforcer les associations de mobilité et les plateformes de mobilité qui informent les habitants** sur les moyens de déplacement et conçoivent des solutions globales pour un territoire et ses habitants.
- Valoriser et renforcer les systèmes d'information multimodale.
- **Inciter à l'usage des transports en commun** en favorisant des prix bas et une offre de qualité.

Recherche, développement et formation

Dans ce domaine, la Bourgogne-Franche-Comté peut s'appuyer sur des compétences largement reconnues. L'enjeu est de mobiliser et de fédérer les forces dans une logique de multi-partenariat : établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, entreprises, pôles de compétitivité, organismes de recherche.
Le CESER propose notamment d'intensifier les axes de recherche suivants :

- **Dynamiser la R&D en s'appuyant sur les ressources locales :** entreprises, universités (FCLAB - Fuel Cell Lab - pour les Piles à Combustible…), laboratoires (Chrono environnement, Géosciences…), pôles de compétitivité (Pôle véhicule du futur, Nuclear Valley), associations (Vallée de l'énergie…), filière hydrogène.
- **Renforcer la recherche fondamentale sur les conséquences des changements climatiques sur l'exploitation des forêts** afin de renforcer le niveau de connaissance sur le fonctionnement global et complexe des écosystèmes forestiers.
- **Confier à Météo France**, en collaboration avec les acteurs de la recherche régionaux, **des missions d'étude sur l'évolution du climat** aux échéances 2030 et 2050 à l'échelle des territoires pour donner aux acteurs locaux une lisibilité plus grande sur l'avenir des filières.
- **Développer une expertise critique**, une vision à long terme et durable du développement des nouvelles énergies (exemple : recyclage des panneaux solaires).

Environnement

- **Lutter contre l'étalement urbain**, l'imperméabilisation des sols, favoriser la rénovation de logements vétustes, favoriser l'aliénation des bâtiments délaissés par des incitations régionales fortes dans les PLU, les SCOT, notamment par le SRADDET.
- **Créer, à l'échelle régionale, des observatoires de la consommation des espaces** à l'image du Réseau d'observation de la consommation des espaces de Bourgogne-Franche-Comté.
- **Harmoniser le taux de surfaces à consacrer à l'agriculture bio** dans les chartes des parcs naturels régionaux.
- **Développer des circuits courts de proximité producteurs/consommateurs**, par la réduction des transports et des intermédiaires et développer des filières de proximité pour utiliser la biomasse des bois de récupération et des combustibles solides de récupération.
- **Intégrer**, dans les référentiels de formation à destination des métiers du bois et de la forêt, **des modules consacrés à l'efficacité énergétique**, la construction passive, l'écoconstruction, l'écoconception, la valorisation des énergies renouvelables.

Formation/Emploi

- **Intégrer la transition écologique et énergétique dans toutes les formations** et particulièrement dans le nouveau baccalauréat, au niveau des enseignements communs ou de spécialité.
- **Construire un diagnostic régional sur les futurs besoins en emploi.**
- **Anticiper les impacts de la transition énergétique** sur les qualifications, les métiers, les entreprises, les branches, les processus de production, les territoires.
- **Conjuguer les financements privés et publics** pour offrir des parcours de formation répondant aux besoins, notamment locaux, des nouveaux métiers liés à la transition énergétique.
- **Développer des formations initiales et continues aux compétences nouvelles nécessaires :** initiation aux éco-matériaux, à la sobriété énergétique dans l'industrie, dans les transports, dans l'agriculture…
- **Faire prendre en compte la dimension transition écologique dans les instances de dialogue des lycées.**

La fiscalité et les dépenses publiques

"Dépasser le postulat qui veut que les dépenses d'investissement soient par essence plus "vertueuses" que celles de fonctionnement."

Développer une autre approche des dépenses d'investissement et de fonctionnement des collectivités locales

- **Évaluer préalablement les effets de levier** des dépenses publiques (effet multiplicateur, catalyseur, effet de gouvernance…), afin d'identifier le caractère structurant des financements envisagés.
- **Évaluer préalablement les dépenses de fonctionnement générées par les nouveaux projets d'investissement**.
- **Identifier les investissements immatériels** indispensables au développement, à l'attractivité et à l'adaptabilité des territoires (dépenses d'ingénierie, de formation…) et reconnaître, d'un point de vue budgétaire et comptable, les dépenses d'ingénierie comme des dépenses d'investissement à part entière et non comme des dépenses de fonctionnement.

Améliorer les stratégies d'investissement des collectivités locales

- **Disposer d'un inventaire précis du patrimoine des collectivités** et envisager une polyvalence/mutualisation de ses usages afin d'en diminuer les coûts, en impliquant les acteurs locaux et citoyens dans la démarche.
- **Établir un plan pluriannuel d'investissement** et engager une démarche de **prospective financière,** pour mesurer la soutenabilité financière des investissements envisagés, afin notamment de mesurer préalablement l'impact des nouveaux investissements sur la fiscalité locale et sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité.
- **Évaluer préalablement l'efficacité socio-économique** des projets d'investissement, en estimant a priori les impacts sur le territoire (création d'emplois, maintien d'une activité économique, conséquences sur l'environnement…) et les effets concrets (amélioration d'un service public, baisse des coûts d'entretien d'un équipement public…).
- **Co-construire les projets d'investissement avec les acteurs locaux :** entreprises, citoyens, associations… ce qui constitue aussi un moyen pour lutter contre la défiance qu'exprime une partie de la société à l'égard du politique, vis-à-vis de décisions prises "d'en haut" sans concertation préalable.

Cette co-construction passe notamment par les modalités suivantes :
- engager le dialogue avec les autres collectivités locales du bassin de vie, afin de faire porter le projet d'investissement par l'échelon optimal, rechercher davantage la coopération et la coordination,
- s'appuyer sur le secteur privé, pour envisager le portage des projets les plus efficients,
- associer les acteurs privés comme parties prenantes du projet d'investissement : entreprises, citoyens, associations…
- diversifier les financements en recherchant des partenariats (financement participatif, crowd-funding…).
- mobiliser l'épargne locale pour des projets qui apportent de la richesse sur les territoires.

- **Garantir l'application effective des clauses sociales et d'insertion** dans les marchés publics et évaluer leur impact sur l'économie locale et régionale.

Faciliter la transmission des entreprises familiales

- **relever le taux d'exonération des droits de mutation** pour les transmissions d'entreprises familiales afin d'accroître le nombre de ces transmissions qui constituent un enjeu industriel et territorial crucial.

La démocratie et la citoyenneté

"Pour passer de la défiance à la confiance, il convient notamment de créer des conditions permettant de redonner envie aux acteurs de penser l'avenir de leur territoire dans une dynamique positive qui favorise le sens du collectif et du faire-ensemble."

Utiliser des méthodes adaptées à la consultation des acteurs afin de co-construire les politiques publiques régionales

- **Organiser au plan régional des conférences citoyennes,** pour solliciter l'avis préalable des citoyens sur les politiques publiques régionales et faire émerger un éclairage citoyen sur des sujets complexes habituellement ouverts aux seuls "experts".
- **Créer une cellule régionale de débat public** qui vise à solliciter des avis préalables des citoyens sur des projets d'équipement et d'infrastructures présentant des impacts significatifs sur l'environnement et dont les enjeux socio-économiques sont importants.

Renforcer les capacités d'agir individuelles et collectives des acteurs afin d'encourager leurs prises d'initiatives

- **Instaurer un espace dématérialisé afin de recueillir la parole des citoyens.** Cet outil numérique interactif régional a pour vocation d'être un espace ouvert d'innovation, un espace collaboratif permettant un enrichissement des politiques publiques à partir d'un exercice d'intelligence collective associant les citoyens, les élus et les agents de l'administration.
- **Renforcer le lien avec les lycéens,** afin de favoriser un dialogue direct avec les élus, prendre en compte la parole des jeunes et la valoriser, faire connaître les politiques publiques régionales.

Intégrer les principes d'une gouvernance renouvelée dans l'organisation politique et administrative afin de faire évoluer les pratiques

- **Faciliter** l'éclosion de nouveaux porteurs de projet en adaptant progressivement les cadres d'intervention des collectivités, afin d'intégrer les solutions innovantes proposées par les acteurs locaux.
- Dans le budget de chaque intervention publique, **affecter** systématiquement, dès la délibération, **un pourcentage à la mise en réseau et à l'animation du processus ascendant.**

Renforcer l'expression de la société civile organisée au sein du CESER

- Apporter aux décideurs régionaux **sa vision prospective**, riche de la diversité de ses composantes.
- **Être en vigie** sur les signes témoignant d'un changement et formuler des propositions au service de l'attractivité du territoire et du bien-être de ses habitants.
- **Repérer les acteurs qui agissent**, les accompagner et les valoriser auprès des pouvoirs publics.
- **Organiser le dialogue avec d'autres instances d'expression citoyenne.**

L'organisation de l'État et des services publics

Passer d'une administration qui administre à une administration qui accompagne et favorise l'éclosion de projets

- **Favoriser le développement des projets locaux par une ingénierie adaptée** qui permet de fédérer les bonnes idées et les moyens, d'associer les acteurs d'un territoire et ainsi de susciter des dynamiques positives, notamment en valorisant les ressources locales et les projets endogènes.
- **Lancer des « appels à porter à connaissance » d'actions,** afin de recenser les citoyens/acteurs/entrepreneurs innovants/porteurs de projets, de les valoriser et susciter l'envie d'agir et d'entreprendre dans les territoires.
- **Lancer des appels à projets annuels visant à développer les initiatives citoyennes et associatives innovantes,** afin de donner un réel droit à l'expérimentation.
- **Organiser des rencontres locales afin de susciter de nouveaux projets de développement territorial innovants** et l'émergence de solutions originales aptes à répondre aux besoins du territoire (à l'instar de la démarche nationale « start up de territoires »).
- **Former les décideurs** de tous niveaux aux changements de paradigme en cours (mutations sociétales, évolution rapide des besoins et des pratiques…) et aux changements de mode de gouvernance dès lors induits. Par exemple, expérimenter des formations-actions transversales « élus/services/citoyens » permettant de confronter les approches théoriques à la réalité d'une démarche concrète de développement local.

Créer au niveau régional un réseau de l'ingénierie sociétale/territoriale, afin de développer une ingénierie davantage transversale et prospective, au service des projets de territoire

- **L'espace ouvert d'innovation** visera à stimuler le partage d'expériences, la coopération, le développement de nouvelles formes d'ingénierie, dans le respect des prérogatives et des missions dévolues aux différents acteurs, publics ou privés.
- **Impliquer des acteurs de différents domaines** autour de projets concrets et fédérateurs, tout en favorisant le débat avec les citoyens, par une information et des processus de participation, de consultation ou de concertation adaptés.

Adapter l'action publique aux besoins des territoires et de leurs habitants

- **Maintenir la présence de services publics** sur les territoires et **renforcer leur présence** dans les zones réputées fragiles.
- **Doter les administrations de capacités d'intermédiation avec la société civile,** afin de lutter contre le sentiment de dépossession lié à l'éloignement croissant des instances de décision. Redéployer les moyens humains sur ce travail d'intermédiation.
- **Disposer d'outils d'information et d'échanges vivants** (permanences sur les territoires, réseaux sociaux, visioconférences…) qui permettent aux habitants et aux acteurs locaux d'être plus aisément en relation entre eux et avec les acteurs publics.

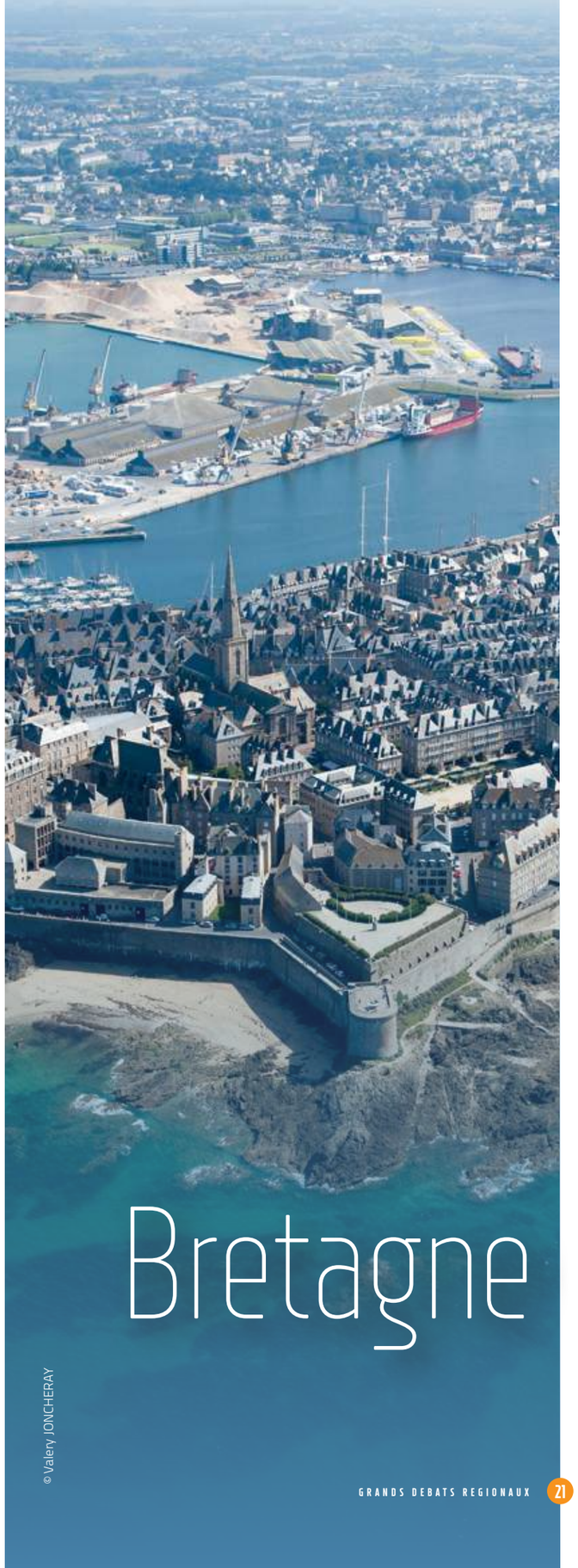

© Valery JONCHERAY

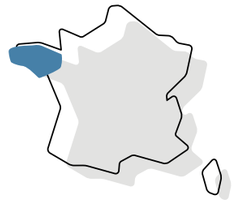

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

« Nous devons collectivement faire en sorte que soient conduits de vrais débats démocratiques sur le futur souhaité pour la Bretagne par ses habitant(e)s, les modes de transition vers ce futur souhaité et les moyens d'y parvenir".

C'est par ces mots que le CESER de Bretagne avait conclu en 2017 son rapport "Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne". Où en est-on un peu plus d'un an après ?

L'actualité du mouvement des "gilets jaunes" a subitement donné un écho particulier à ce travail. Si le projet "Breizh Cop, un monde à vivre" est engagé pour dessiner l'avenir de la Bretagne, nous lisons dans ce mouvement une triple interpellation qui nous oblige collectivement à aller plus loin : une interpellation des élu(e)s dans l'écoute des besoins des populations et leur traduction dans la conduite de l'action publique ; une interpellation des corps intermédiaires dans leur rôle de représentation, d'organisation du dialogue et de traduction concrète des attentes ; et une interpellation des citoyen(ne)s dans leur capacité à faire entendre leur voix, construire des solutions et assumer ainsi leurs responsabilités, individuelle et collective.

Nous pensons que l'enjeu posé aujourd'hui n'est autre que de (re)faire société.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous engager résolument dans le grand débat national. Nous avons ainsi travaillé au sein de nos organisations et de nos réseaux, mobilisé nos commissions, assisté à plus de 50 débats organisés dans toute la Bretagne par différents acteurs, pour entendre les demandes et les réflexions qui s'y formulaient, comprendre les spécificités des territoires urbains, péri-urbains, ruraux ou littoraux, et contribuer à l'élaboration des perspectives possibles.

Nous partageons ici, avec les autres CESER de France, les premiers enseignements de ce travail qui sera conduit jusqu'au 25 mars et se poursuivra, au-delà, par l'approfondissement de certains sujets prioritaires.

© CESER de Bretagne

“Aujourd’hui, si je veux que les choses progressent, c’est pour nos jeunes. Il y a une cassure. Nos enfants sont partis pour avoir une vie moins facile que la nôtre”
Une participante du grand débat à Lorient, le 23 février.

La contestation initiale des gilets jaunes : ce qu'elle nous dit, ce qu'elle ne nous dit pas

Le mouvement des gilets jaunes exprime de manière visible, continue et déterminée depuis le 17 novembre les difficultés parfois anciennes que peut rencontrer une partie de la population dans sa vie quotidienne, partout en France.

Nous retenons du mouvement l’expression d’une exaspération devant des inégalités qui persistent voire s’aggravent depuis des décennies en raison de recompositions sociales, économiques et culturelles, de choix personnels aux implications parfois imprévues, d’un manque d’attention des décideurs. Elles se cumulent pour certaines personnes ou dans certains territoires, avec une peur du lendemain et de l’exclusion sociale. Perçues de façon diverse à partir des trajectoires personnelles, elles se sont ici exprimées de façon agglomérée. ”On se croyait seuls et, en fait, on s’est rendu compte qu’on était nombreux”.

A bien des égards, les causes profondes du mouvement des gilets jaunes étaient déjà connues. Ce qui a surpris, ce sont la soudaineté, la forme et la violence de la contestation, le risque d’une déchirure du pacte social, avec ce que cela révèle de la profondeur de la crise sociale et politique qui secoue le pays.

© Jean-Louis AUBERT

En Bretagne :

- un salaire médian plus faible qu’en moyenne nationale, malgré un niveau de qualification plus élevé
- un taux de pauvreté plus faible qu’ailleurs, mais de grandes disparités infrarégionales
- un habitat dispersé allongeant les distances domicile-travail
- des espaces ruraux en difficulté, notamment en Centre Bretagne
- un poids important de l’agriculture et de l’agro-alimentaire et des métiers peu valorisés

Les attentes formulées dans les premières semaines sur les revenus, le pouvoir d’achat, la fiscalité, les services publics, le fonctionnement de la démocratie ont été nombreuses, diverses, parfois contradictoires. Les enjeux de la transition écologique, de la grande pauvreté, de la jeunesse, de la culture sont cependant restés peu visibles, de même que certaines spécificités régionales.

Tout en déplorant les débordements et les violences de toutes origines, nous avons aussi vu dans cette contestation une volonté de s’exprimer, de participer à la vie publique, d’être entendu.

Des formes du mouvement au grand débat national : quelle évolution, quelles perspectives ?

Au fil du temps, les gilets jaunes se sont organisés dans leur diversité, les cahiers de doléances ont commencé à être remplis dans les mairies, puis l’ouverture du grand débat national a progressivement multiplié les lieux, les formes et les temps de dialogue.

Né d’une pétition sur les réseaux sociaux, le mouvement des gilets jaunes s’est organisé en-dehors semble-t-il de toute institution existante, voire contre elles, sans échapper ici ou là à des tentatives d’instrumentalisation, mais en revendiquant de façon continue sa pluralité et son horizontalité, bousculant les canaux habituels de la représentation politique, institutionnelle ou sociale.

Ces caractéristiques ne devaient cependant pas empêcher de comprendre l’urgence et l’importance des motivations exprimées ni d’engager un débat sur son contenu et de rechercher les réponses possibles.

Citoyens, gilets jaunes, associations, élus se sont emparés de cette possibilité pour dépasser une situation de blocage sans issue, en s’investissant dans le débat tel qu’il était proposé, en l’élargissant parfois, ou même en le contestant et en le contournant.

Nous avons recensé plus de 400 réunions en Bretagne, au-delà des seuls débats déclarés.

Les réunions auxquelles nous avons assisté ont été le plus souvent structurées, permettant une expression libre et des échanges de qualité, s’émancipant clairement des questions telles qu’elles avaient été posées par le gouvernement.

La multiplicité de ces initiatives a montré la volonté de dialogue et de participation d’une population dont une partie seulement s’était mobilisée dans les rangs des gilets jaunes.

Les débats ont en première analyse apporté des éléments concordants et complémentaires aux revendications initiales. Mais ils n’évitent pas toujours l’écueil de la juxtaposition de propositions, dans leur richesse comme dans leurs contradictions. L’exercice de la synthèse de tous les cahiers de doléances, des contributions individuelles comme des comptes-rendus des débats restera donc difficile, mais impératif.

Une autre mise en perspective, par la délibération collective, sera nécessaire pour retrouver une cohérence d’ensemble à partir de cet immense diagnostic de terrain, repérer les oublis, dépasser les contradictions, construire des consensus et des propositions partagées, d’autant plus que le souhait de poursuivre ce type d’échanges au-delà de l’exercice formel du grand débat national a été largement exprimé. Cette construction collective devra être organisée, écoutée et entendue…

En Bretagne :

- 755 cahiers citoyens
- 400 réunions d’initiatives locales organisées par des élus, des gilets jaunes, des associations, des citoyens
- 70 personnes présentes en moyenne

© Getty Images

Le projet de développement régional
à l'épreuve des tensions sociales et politiques

"Monsieur le Président de la République, la solution est simple, replacer l'humain au milieu de toutes les stratégies, le reste suivra de façon inéluctable" Extrait du cahier de doléances de Plouguerneau.

L'Etat ne détient pas, seul, tous les leviers pour agir. En tant qu'assemblée consultative régionale, nous avons de longue date formulé à l'attention des élus régionaux des propositions pour une action publique à même d'impulser et d'accompagner le développement de la Bretagne dans toutes ses dimensions.

Il n'est pas facile, à ce jour, de repérer d'éventuelles spécificités de cette crise en Bretagne, mais nous savons que les difficultés révélées agglomèrent des situations très diverses et devront trouver des solutions dans des contextes eux-mêmes différenciés.

Le CESER a défini en 2017 trois priorités stratégiques pour un nouveau projet de société en Bretagne, tenant compte des nombreuses transformations qui touchent la région : faire des transitions un moteur de créativité, accompagner les transitions et sécuriser les trajectoires, et permettre à chacun d'être acteur des transitions.

© Fred TANNEAU

Nous proposons une relecture de ce projet de développement régional pour l'enrichir à l'épreuve des tensions sociales et politiques révélées par le mouvement des gilets jaunes et des revendications émanant du débat qu'il a provoqué.

Si certaines de nos analyses peuvent être confortées, la contestation qui s'est exprimée, comme les premiers enseignements ressortant des débats nous invitent à revisiter et enrichir certaines propositions qui seront détaillées dans notre rapport, et à approfondir les enjeux qui nous semblent être prioritaires aujourd'hui :

- fixer pour priorité le renforcement du pouvoir d'agir de chacun, entendu comme un ensemble de droits, de connaissances et de responsabilités
- affirmer l'enjeu de la cohésion sociale et territoriale, autour des nécessaires transitions à conduire et des conditions de leur acceptabilité
- redonner du sens au contrat social et à la construction de l'intérêt général
- valoriser et accompagner, lorsqu'elles y concourent, les initiatives prises dans les territoires en favorisant la proximité et la solidarité
- définir les modalités d'une action publique plus cohérente, mieux coordonnée et plus efficace, en s'appuyant sur les possibilités d'expérimentation et de différenciation permises par la constitution
- rappeler le rôle des institutions et des corps intermédiaires et donner une plus large place à la démocratie participative, dans une forme réellement délibérative et suivie dans le temps
- évaluer l'action publique et en rendre compte régulièrement.

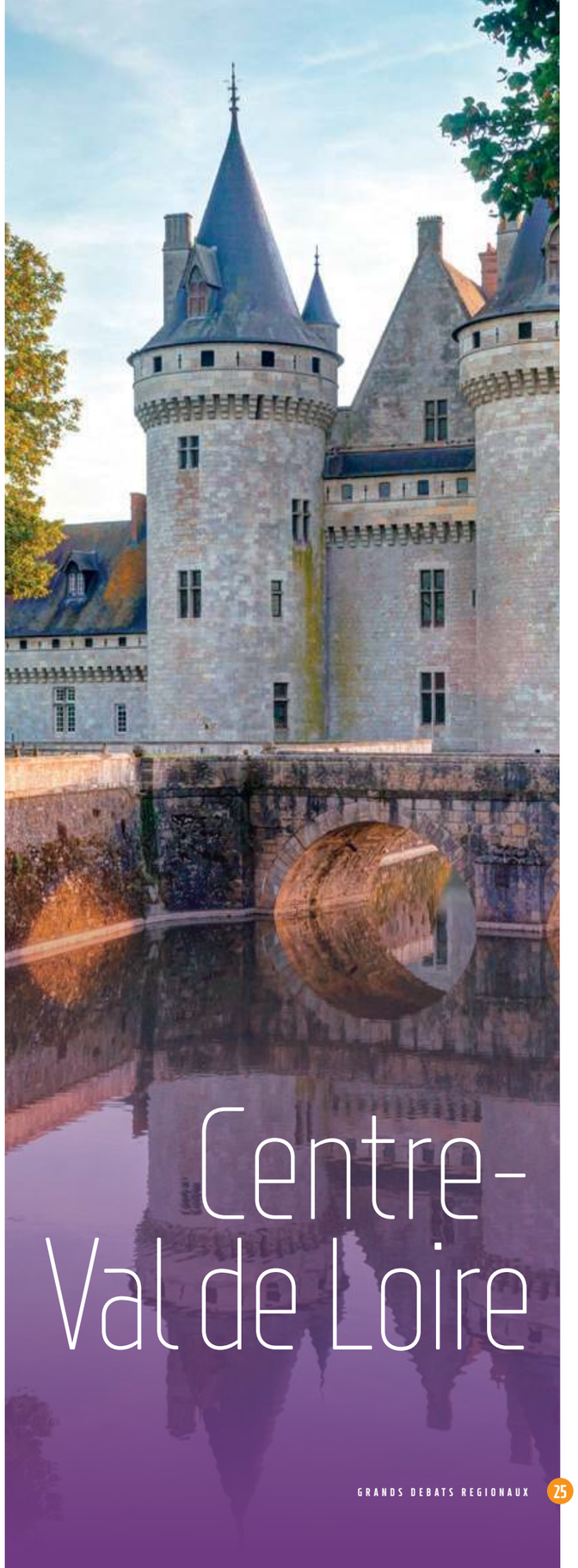

Centre-Val de Loire

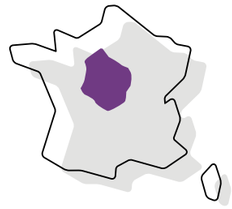

Ceser Centre-Val de Loire

39 157 Km²
66 hab/Km²

(118 hab/km² au niveau national)

6 départements disparates en termes de concentration urbaine.

1 783 communes ; 2 métropoles, Orléans et Tours, de taille moyenne.

Les problématiques de la région

▪ Des disparités de taux de pauvreté

En Centre-Val de Loire, plus de 13 % de la population régionale vit en dessous du seuil de pauvreté. Cependant, au sein de la région, les situations sont contrastées. La pauvreté est plus répandue dans les quartiers sensibles de la politique de la ville et dans les territoires isolés. Elle touche 70 000 travailleurs, les familles monoparentales et les jeunes en priorité.

▪ Des inégalités sociales et territoriales de santé marquées

Des départements très impactés par la chute des effectifs de médecins généralistes (-19 % entre 2007 et 2016 dans le Cher et l'Eure-et-Loir et - 21 % dans l'Indre. La densité de praticiens de la Région (généralistes et spécialistes) reste inférieure à la moyenne nationale.

▪ Un inégal accès aux services

En région Centre-Val de Loire, 80 % de la population accèdent aux services essentiels de la vie courante en moins de 7mn par voie routière alors qu'en France métropolitaine, un habitant sur deux accède à ces services en moins de 4 minutes.

▪ Un inégal accès à la mobilité

Plus de 75 % des personnes résidant en Centre-Val de Loire utilisent leur voiture pour aller travailler. Dans certaines zones peu denses, la voiture est la seule solution de mobilité.

▪ Un inégal accès au THD et aux usages du numérique

Certains territoires ruraux n'ont pas accès à un débit suffisant. La difficulté, voire l'incapacité d'accéder à Internet constitue un risque d'exclusion.

Comment mieux accompagner les Français
dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ?

Le prix du foncier a repoussé de nombreux ménages dans les couronnes périphériques ou en milieu rural et accru les déplacements. 2 actifs sur 3 travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Les dépenses liées au logement et au transport (voiture) représentent plus de 50 % des dépenses des ménages les plus modestes.

Accroître
Diminuer
Généraliser
Faciliter
Simplifier
Mettre en place
Performer
Porter
Promouvoir
Développer
Renforcer
Favoriser
Éviter
Proposer

Sortir de la pauvreté

- **Accroître** la rémunération du travail en augmentant le salaire net.
- **Diminuer** la TVA sur les produits de nécessité et augmenter la TVA sur les produits de luxe et sur les produits importés.
- **Généraliser** le RSA pour les jeunes de 18 à 25 ans qui se retrouvent sans ressources, sur critères nationaux.
- **Faciliter** l'accès aux droits .
- **Faciliter** les modes de garde pour les familles monoparentales.

Isoler son logement et se chauffer

- **Mettre en place** une politique cohérente de la transition énergétique qui tient compte des inégalités sociales.
- **Simplifier** les dispositifs existants et les démarches pour les particuliers pour gagner en lisibilité et en efficacité.
- **Faire** des Services publics de la performance énergétique de l'habitat en région des "guichets uniques" en matière de transition énergétique pour accompagner et conseiller les consommateurs.
- **Porter** une attention particulière aux ménages en situation de vulnérabilité énergétique (300 000 ménages concernés en Centre-Val de Loire).
- **Promouvoir** et accompagner la création d'une offre de logements modulables, à loyer modéré, répondant aux besoins spécifiques.

Se déplacer

- **Développer** un droit réel à la mobilité collective, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.
- **Renforcer** l'offre de transports en commun sur l'ensemble des communes en y intégrant le transport à la demande, en particulier dans les zones moins denses et en les adaptant aux heures de pic.
- **Favoriser** le développement et l'utilisation de formes innovantes, expérimentales et durables de mobilité, en particulier dans les zones à faible densité (autopartage, covoiturage organisé, taxis collectifs, transports à la demande…).
- **Proposer** la gratuité des transports collectifs notamment pour les moins de 26 ans.
- **Éviter** l'étalement urbain pour réduire l'impact des mobilités par la requalification de friches urbaines notamment.
- **Développer** le travail à domicile ou dans des tiers-lieux.

Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat
et des autres collectivités publiques, pour mieux répondre aux besoins des Français ?

L'empilement de strates administratives rend l'action de l'État et des Collectivités illisible. La constitution de très grandes intercommunalités dotées de compétences larges et de plus de moyens inquiète certaines petites villes et campagnes qui se sentent abandonnées : réduction des services publics, fermetures de gares, d'hôpitaux, dématérialisation des démarches administratives "à marche forcée".

Conditionner
Élaborer
Mettre en œuvre
Parachever
Poursuivre
Économiser
Limiter
Communiquer
Évaluer
Amplifier
Maintenir

L'accès à la santé : un service essentiel en danger en Centre-Val de Loire

Dernière région métropolitaine en termes de densité médicale : 85 médecins généralistes libéraux ou mixtes pour 100 000 habitants en Centre-Val de Loire (104 en moyenne en France métropolitaine).

- **Porter** en urgence le nombre de places en 2ème année de médecine à 350 voire 400 pour assurer le renouvellement des générations et combler la carence.
- **Conditionner** le conventionnement de la Sécurité sociale aux besoins des territoires.
- **Élaborer** un plan d'urgence régional de retour à la moyenne nationale en termes d'offres de soins sur l'ensemble du territoire régional (temps d'accès, nombre de praticiens…).
- **Mettre** en œuvre une réponse territoriale de premier recours : maison médicale d'urgences, Plateforme Alternative d'Innovation en Santé (PAIS), centres de santé, maisons médicales de proximité…
- **Parachever** le déploiement de la télémédecine pour répondre en partie à l'enjeu d'accessibilité des soins et du maintien à domicile des personnes âgées.

Clarifier l'organisation territoriale et la répartition des compétences

- **Poursuivre** la clarification des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, dans le souci d'une meilleure lisibilité du processus de décision.
- **Économiser** sur les coûts de fonctionnement en commençant par :
  - diminuer le nombre de députés, sénateurs et de membres des assemblées consultatives,
  - fusionner les conseillers départementaux et régionaux,
  - encourager la fusion des communes de moins de 500 habitants (en tenant compte de la densité).
- **Limiter** l'État dans ses fonctions régaliennes, sur les projets à vocation nationale et dans les fonctions de solidarité et de coordination. Rendre les services déconcentrés de l'État plus lisibles et cohérents en supprimant les doublons.

Faciliter l'accès aux services essentiels pour tous les habitants

- Mieux **communiquer** sur l'existence et le rôle des Maisons de Service au Public (MSAP) et pérenniser leur financement.
- **Développer** en milieu rural les MSAP itinérantes pour amener les services publics aux usagers.
- **Évaluer** la satisfaction des usagers pour s'assurer que les services offerts répondent aux attentes des usagers et procéder aux ajustements si nécessaire.
- **Amplifier** le déploiement du THD sur l'ensemble du territoire et accompagner les publics non familiarisés aux usages numériques dans leurs démarches dans les MSAP, les bibliothèques…
- **Maintenir** des lieux de contact direct (visuel ou par téléphone) entre agents des administrations/organismes et usagers.

Comment faire évoluer la pratique
de la démocratie et de la citoyenneté ?

Mieux utiliser

Renforcer

Repenser

Le recours systématique à des relations directes avec les citoyens, sans préparation et sans acculturation, présente le risque d'évoluer vers une démocratie "d'opinions" issue de paroles individuelles multiples. C'est bien via les formes organisées de la société qu'il convient de rechercher un équilibre entre les nécessités du choix et de la décision et la préparation de cette décision.

- **Mieux utiliser** les structures et instances de concertation existantes (CESER, CODEV, conseils de quartiers…) qui permettent la construction de la parole collective en partant des opinions individuelles grâce à la médiation des corps intermédiaires.
- **Renforcer** la place de la société civile en élargissant les possibilités de saisine des CESER, en leur permettant de contribuer véritablement aux évaluations des politiques publiques. Leur permettre de développer les saisines citoyennes et d'associer des citoyens tirés au sort sur une liste de volontaires pour participer ponctuellement à leurs travaux.
- **Renforcer** les corps intermédiaires (organisations d'employeurs, syndicats de salariés, associations…). Ces corps contribueraient mieux aux concertations et aux débats sur le territoire si la Région leur conférait une place une place reconnue, respectée et inscrite dans la durée.
- **Repenser** le référendum d'initiative partagée en l'encadrant.

Procéder

Accorder

Faire preuve

Prévoir

Comment faire évoluer le lien
entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?

La question fiscale est complexe et peu lisible pour le citoyen qui ne perçoit pas la façon dont l'impôt est prélevé et ce qu'il finance : quels services ? Quelles compétences ? Et quel contrôle démocratique ?

- **Procéder** à une remise à plat de la fiscalité en ayant comme objectif une plus grande équité et une plus grande lisibilité.
- Au niveau local, pour chaque collectivité, **identifier** un type d'impôts en fonction des compétences. Par exemple, transférer la Cotisation Sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) aux Régions.
- **Accorder** aux collectivités territoriales une autonomie financière et fiscale, avec des ressources qui ne soient pas en contradiction avec les objectifs environnementaux.
- **Prévoir** une organisation qui limite les financements croisés aux compétences partagées.
- **Faire preuve** de plus de pédagogie : expliquer à quoi servent les impôts et comment ils sont redistribués.

Corse

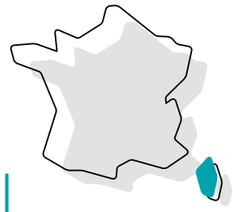

CESEC de Corse

Le Conseil Economique Social Environnemental et culturel (CESEC) de Corse a consacré 4 demi-journées, à examiner successivement l'accompagnement vers la transition écologique, les dépenses publiques et la garantie de justice fiscale, la démocratie et la participation citoyenne à la prise de décisions, ainsi que l'organisation des services publics avec l'objectif d'agir pour résorber les fractures sociales et territoriales.

Ces thématiques ont tissé une toile de fond, issue d'un panachage entre les thèmes du Grand Débat National, amendés par les Conseils économiques, sociaux et environnementaux, régionaux (CESER) de France.

La volonté du CESEC de Corse n'est pas de nourrir un débat via une approche verticale tendant à centraliser l'information, mais au contraire, de porter la voix de la société civile des territoires et de définir soi-même son propre cadre d'intervention.

A cet exercice, les conseillers du CESECC ont massivement répondu présents, car l'idée de territorialiser le débat paraissait être la seule voie possible pour des échanges sérieux.

En effet, "coller au terrain", pour employer la formule maintes fois répétée dans l'assistance, en somme adhérer aux véritables problématiques citoyennes, est la volonté de la société civile organisée.

Il s'agissait d'être précis dans l'approche, de "savoir de quoi l'on parle et de prendre les spécificités de chaque territoire en considération".

L'occasion fut ainsi saisie de s'entretenir sur des sujets vastes, pouvant aller du potentiel des forêts insulaires, à la garantie d'un accès de proximité aux services publics, en passant par la grande oubliée du débat national, la Culture.

Car l'approche territoriale se voulait globale, ne laissant aucun secteur d'activité en marge.

Tout au long de ces journées de travail et autour de ces thématiques d'actualités, plusieurs pistes d'actions se sont ainsi dégagées.

Le CESEC de Corse envisage un modus operandi axé sur deux objectifs :

- Porter cette méthode d'appréhender les différents thèmes au sein de CESER de France, pour une remontée active, territorialisée et efficiente auprès des ministères ;
- Nourrir les différentes auto-saisines que l'institution a pris l'habitude de déclencher, et ainsi proposer la mise en œuvre de mesures concrètes.

Transition énergétique

L'insularité et le manque de ressource énergé¬tiques locales induisent une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique.

- La Corse se caractérise par un taux important d'énergies renouvelables (EnR), l'île reste dépendante des approvisionnements extérieurs pour plus de 80% de sa consommation totale d'énergie primaire en 2017.
- En 2017, les sources d'énergies renouvelables ont couvert 26,1% des besoins en électricité, les centrales thermiques 44,1%, et les liaisons électriques 29,8%. Cette répartition est toutefois soumise aux variations liées aux conditions hydrologiques du fait de la part importante de l'hydroélectricité ;
- En Corse, île montagne, la voiture particulière domine tous les autres modes de transport pour les trajets domicile-travail. Seuls 2% des actifs utilisent les transports en commun pour se rendre au travail (14% en France métropolitaine). Parmi les contraintes : densité du réseau routier, faiblesse de l'offre de transports collectifs liée à la dispersion de l'habitat dans les zones périurbaines et la faible densité du territoire; intermodalité limitée ; lenteur des temps de parcours; parc de véhicule roulant au gazole supérieur au parc de véhicules essence. De nombreux citoyens n'ont pas d'alternative à l'utilisation d'un véhicule personnel. L'aide à l'achat d'un véhicule propre est insuffisante pour les personnes les plus précaires.
- Avec près de 20 000 ménages en situation de précarité énergétique, soit plus de 15% de la population, l'île de beauté est également touchée par un important phénomène de vulnérabilité énergétique. Les ménages les plus précaires sont les premiers concernés par la précarité énergétique (problèmes d'isolation, facture d'énergie élevée…)
- Au titre de la transition énergétique, sur le territoire insulaire les orientations sont guidées par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) adopté par l'Assemblée de Corse le 20 décembre 2013. Il vise l'autonomie énergétique de l'île à horizon 2050 et se décline dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), feuille de route de la transition écologique.

La méthodologie proposée par le Gouvernement et le sens des questions posées révèlent que cette thématique n'apparait pas comme une priorité. Cette approche énergétique ne peut être appréhendée uniquement sous l'angle de la fiscalité. Elle devrait révéler un véritable engagement politique dans une approche transversale.

Aborder la transition énergétique suppose d'aborder des besoins tels que se chauffer, se loger, se déplacer et d'y apporter des réponses pour faire face aux problématiques suivantes : pollution de l'air, la disparition de la biodiversité, le réchauffement climatique.

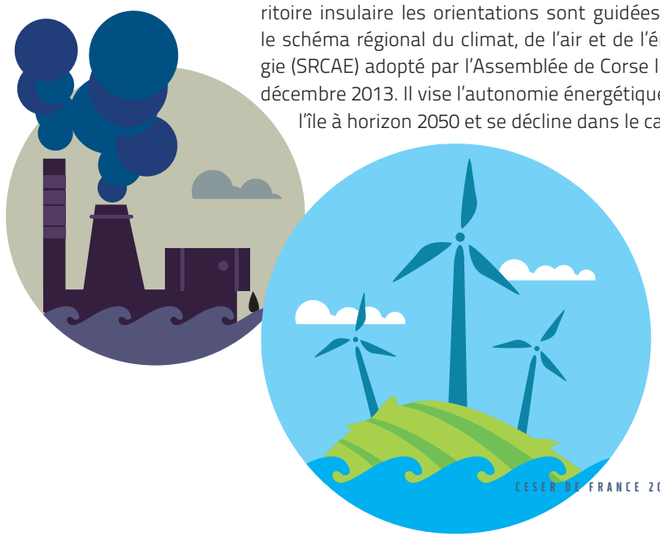

Préconisations

Le respect des engagements tracés par la PPE rendue opposable par décret 2015-1697 du 18 décembre 2015 co-signé par le Premier ministre et la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Guichet unique pour aider à mobiliser les aides et instruire les demandes des particuliers pour les guider vers les solutions les plus appropriées pour réduire leur facture énergétique par l'isolation et l'installation d'équipements moins énergivores.

Au titre de la mobilité

> Le chèque mobilité pour compenser la hausse du coût du carburant

> Le développement et l'amélioration des transports collectifs sur tout le territoire, dans une approche multimodale et complémentaire des modes de transport.

Au titre du logement

> Garantir un accès au logement pour tous ;

> Accélérer la rénovation énergétique du parc immobilier au bénéfice des ménages les plus précaires dans le bâti ancien.

Au titre de l'économie

> Accompagner la mise en œuvre des plans de formation en faveur de la transition énergétique

> Soutenir la recherche et développement sur les ENR.

> Intégrer la comptabilité sociale et environnementale, un rapport de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) pour identifier l'impact social et environnemental de l'entreprise.

Santé / Social

Les inégalités territoriales en matières de santé

La spécificité sanitaire de la Corse (absence de CHR/CHU et de certaines spécialités) est lourde de conséquences au plan humain, social et financier pour sa population, trop souvent contrainte de se rendre sur le continent pour accéder à des soins. 26 000 déplacements sont enregistrés chaque année, chaque famille est concernée.
Pour autant les modalités de prise en charge de l'Assurance Maladie sont restrictives et inadaptées à la réalité de l'île. Elles créent une rupture d'équité territoriale inacceptable qui entraine des phénomènes de précarité et de renoncement aux soins.

Les enjeux soulevés portent sur l'amélioration de l'offre de santé pour garantir la continuité du parcours de soin et sécuriser la prise en charge des malades tout en réduisant au maximum les déplacements qui peuvent l'être ; sur l'amélioration la prise en charge des départs inévitables et sur l'organisation territoriale des soins.

Un certain nombre d'outils en vigueur permettent de mettre en œuvre des actions innovantes permettant de répondre aux spécificités de la Corse et de lutter contre les inégalités territoriales en matière d'accès à la santé. Actions qui sont en outre reproductibles dans les différents territoires insulaires et les territoires les plus isolés.

Parmi ces outils : le droit à l'innovation récemment consacré par l'Article 51 de la LFSS, le Statut d'Ile Montagne de 2016 et la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 qui prévoient désormais un volet spécifique à la Corse pour lutter contre les inégalités territoriales.

Au-delà des dispositions en vigueur, il convient d'être vigilant et attentif à toutes réformes et dispositions législatives et règlementaires qui seraient de nature à exacerber les problèmes d'accès aux soins et de fuites sur le continent pour raison médicale.

C'est le cas de la réforme des autorisations d'interventions. Cette réforme serait à contre-courant de la démarche menée dans le cadre de la stratégie nationale de santé qui reconnait et intègre les contraintes liées au statut d'île montagne en prévoyant la modernisation et la réorganisation des établissements afin d'en accroitre l'efficience, si elle était appliquée en l'état sur le territoire insulaire.

Préconisations

> Etudes d'impacts systématiques des projets et propositions de loi sur les territoires insulaires pour appréhender les effets et conséquences et prévoir si nécessaire des dispositifs dérogatoires .

> Dans le cadre des déplacements sur le continent pour raison médicale :

- Supprimer l'entente préalable pour les cas impossibles à traiter en Corse et les EVASAN
- Permettre la prise en charge du 2ème accompagnateur d'un mineur en ALD
- Permettre la prise en charge des frais d'hébergement en cas d'ALD.

Ces propositions, dérogatoires au Code de la Sécurité Sociale, peuvent être inscrite dans le cadre du droit à l'innovation récemment consacré par l'Article 51 de la LFSS, du Statut d'Ile Montagne de 2016 et de la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 qui prévoit désormais un Volet spécifique à la Corse pour lutter contre les inégalités territoriales.

> Créer un CHR adapté aux réalités de la Corse, meilleure solution pour répondre à l'éventail de l'offre de soins, à la désertification médicale, au recul du renoncement aux soins ;

> Encourager les partenariats et déplacements de spécialistes en Corse ainsi que le développement de la télémédecine;

Réforme Grand Age et Autonomie

Constat : Avec le plus fort taux de vieillissement, d'ici trente ans, la proportion des plus de 65 ans aura doublée. De plus, notre région est la plus pauvre de France. Cette situation favorise les facteurs de vulnérabilité.

Préconisations

- Améliorer la qualité de l'offre de services co-construite pour prendre en compte les attentes des personnes aidées et de leurs proches (diversité des besoins, activités sociales, coordination par des professionnels, accès par tous) ;
- Revaloriser les métiers de l'intervention à domicile et améliorer la qualité de vie au travail.

Pauvreté / précarité

Constat La pauvreté, malgré toutes les mesures prises, s'accroit dans notre pays et représente un problème politique majeur.

- 9 millions de personnes touchées si on se réfère au seuil de pauvreté, beaucoup plus dans la réalité ;
- Jeunesse impactée
- Espérance de vie diminuée
- Importance des budgets de prise en charge sociale
- Développement d'une économie parallèle

Faire reculer ce phénomène demande des innovations en matière de prise en charge sociale, des mesures préventives et curatives.

Pour élaborer l'actuel plan pauvreté gouvernemental, qui cible surtout la jeunesse, il a fallu réunir plusieurs ministères sous l'égide d'un délégué interministériel.

L'importance du problème, la nécessité d'une cohérence politique, le développement de la recherche et de la prospective nécessitent qu'un ministère soit entièrement dévolue à cette mission.

Préconisations

- Créer un ministère de lutte contre la pauvreté

Services Publics
Fiscalité et Justice fiscale

Les services publics

La RGPP, la loi MAPTAM, les orientations fixées sur le quinquennat en termes de réduction du nombre de fonctionnaires (moins 120 000 sur le quinquennat) sont autant de mesures qui ont eu et qui auront pour conséquences une réorganisation des services publics, une mutualisation des moyens ainsi qu'un redéploiement des services publics, qui se traduisent par une suppression des services publics. Or, ces suppressions aggravent les fractures sociales et territoriales.

Conséquences : Décisions sont posées uniquement sous l'angle de l'économie budgétaire pour répondre aux critères de convergences européens, obéissant davantage à une logique de rentabilité financière ; rallongement des délais d'instruction et de traitement des demandes ; déshumanisation des services publics ; conditions d'accès aux services publics inégales.

Les services publics participent de la cohésion sociale, du bien-être commun. Un service public doit être appréhendé sous l'angle de l'investissement et non d'un coût ou sous un angle comptable, c'est un service à chaque citoyen. Les conditions d'accès aux services publics, dont la nécessaire évolution, l'adaptation et la modernisation ne peut être remise en question, sont déterminantes notamment pour redonner confiance aux citoyens.

Le maintien et la création des services publics participent du maillage des services publics qui doivent être aussi une réponse à l'éloignement, un moyen de lutter contre la désertification du rural, de lutter contre les inégalités mais également un moyen de ramener et maintenir les populations, ainsi que les activités économiques dans les territoires de l'intérieur.

Les services publics, les agents publics participent aussi de la sécurisation et de l'accompagnement des collectivités et des petites communes en particulier au titre de l'ingénierie apportée pour sécuriser leurs actions et les compétences exercées.

La dématérialisation des services publics doit être appréhendée au regard du niveau de couverture numérique et téléphonique des territoires et du taux d'équipement des ménages.

Préconisations

- Entamer une réflexion de mise en place, selon des bassins de vie dont le seuil de densité de population reste à définir, d'une politique régionale d'accès aux services publics pour garantir un accès de proximité aux services publics, en temps et en distance ;
- Ouvrir des lieux d'accueil offrant un panier de services répondant aux besoins du quotidien des familles (accès aux aides, démarches administratives, accès aux soins…), des guichets uniques polyvalents dotés d'agents formés préalablement à cette polyvalence pour pouvoir répondre et instruire des dossiers, pour une population rurale, dont l'INSEE dit également qu'elle est la plus fragilisée socialement ;
- Faire participer les usagers à la définition et à l'évaluation des services publics ;
- Moratoire sur la suppression des services publics, le temps notamment du déploiement du numérique dans les territoires ruraux.

La fiscalité économique

Considérant la prégnance et l'importance de la question économique et sociale en Corse, la gravité de la crise économique, sociale et culturelle, la question des prix à la consommation (logement, énergie, denrées alimentaires ou autres produits de consommation) est posée de manière récurrente et constitue une préoccupation première de la population.

Par ailleurs, le niveau général des prix est supérieur à celui du continent, alors même que le revenu annuel des ménages situe la Corse parmi les territoires les plus défavorisés. Le coût des carburants plus élevé, dans un territoire où la dépendance au véhicule particulier est forte, affecte le pouvoir d'achat des corses et fragilise de nombreux secteurs de l'économie insulaire.

Préconisations

- L'instauration d'un statut fiscal et social ;
- Sur la fiscalité des carburants, application du régime fiscal qui s'applique dans les outre-mer ou tout au moins, au titre de l'urgence sociale, un allègement de fiscalité en portant la TVA sur les carburants à 2,1% combinée avec l'abandon de la TGAP compte tenu de l'impossibilité technique d'acheminer du bio carburant en Corse ;
- Dans le cadre de l'application de la loi n°2018-938 EgAlim du 30 octobre 2018 et de l'ordonnance n°2018-1128 du 12 décembre 2018, exclure le coût du transport du calcul du seuil de revente à perte ;
- Des dispositifs fiscaux qui doivent accompagner l'emploi, les investissements, l'alimentaire, parmi lesquels, le transfert du pouvoir fiscal à la collectivité de Corse (définition de l'assiette fiscale, taux) ; le statut fiscal spécifique dérogatoire pour les zones de montagne ; une fiscalité spécifique (nulle ou très basse) pour des produits et consommés localement ; dispositif zone franche (micro régionale ?, régionale ?) ;
- Mesurer les effets de la fiscalité, notamment le CICE :
- L'élargissement de la perception de la prime de transport à tous les retraités.

La fiscalité énergétique

La fiscalité énergétique, et plus globalement la fiscalité environnementale, est un levier délicat à mettre en œuvre. Preuve en est de l'impact de la taxe carbone sur les carburants et du mouvement des gilets jaunes qui en résulte.

Conditions de son efficacité et de son acceptabilité. La fiscalité environnementale doit être pertinente, lisible, comprise et équitable.

Préconisations

- La technicité ENR existe. La fiscalité et les aides directes constituent aujourd'hui le principal moyen pour développer les équipements individuels et collectifs qui utilisent les ENR.
- Une baisse de la TVA sur les biens et les services qui favoriserait la transition écologique (isolation des bâtiments, transports en commun…)

Culture

La culture est une des grandes oubliées du Grand Débat National.

Malgré des années de politique "d'élargissement des publics", d'action culturelle, le public des institutions culturelles reste un public aisé, plutôt urbain, et déjà cultivé (plus d'1 personne sur deux parmi les plus modestes ne fréquente aucun lieu culturel). Le besoin de culture n'est plus ressenti comme essentiel, beaucoup l'assimilent au divertissement et pensent qu'avec les moyens de la révolution numérique chacun peut se fabriquer sa culture personnelle.

Eveillant l'esprit critique et augmentant les capacités d'apprentissage, permettant de mieux comprendre le monde, donnant du sens, la culture favorise également l'ascenseur social, contribue à la cohésion et au bien vivre ensemble et est par ailleurs un réservoir d'emplois non négligeable.

Mais même si la culture apparait toujours comme une priorité dans tous les programmes électoraux, les politiques publiques ne lui laissent qu'une part réduite. Depuis de nombreuses années, les crédits alloués aux associations et aux structures culturelles particulièrement celles implantées dans des quartiers « périphériques » baissent de manière régulière. Les moyens se raréfient qui mettent à mal l'éducation populaire, affaiblissent tous les relais sur le terrain et les lieux de proximité. Malgré l'affirmation toujours renouvelée de son importance l'éducation artistique en milieu scolaire reste encore le parent pauvre de l'action publique.

Si l'art et la culture ne peuvent être des remèdes à eux seuls du malaise social, leur développement constitue une partie des réponses

Une question fondamentale doit être posée au sein de ce grand débat : comment faire en sorte que chaque habitant ait un égal accès à toutes les formes de la culture ? Comment colmater la fracture culturelle constatée ?

En Corse, même si, les choses se posent en des termes un peu différents, c'est également une impérieuse nécessité. Le territoire de l'ile reste sous doté en équipements culturels, en particulier en milieu rural, l'action culturelle si indispensable au développement des pratiques de chacun et à la conquête de nouveaux publics est trop peu soutenue, les actions ou les associations de proximité ont trop peu de moyens quand elles existent.

Préconisations

> Au nom du principe d'équité dans le traitement l'Etat, abonder les crédits alloués à la Collecti vité de Corse afin d'opérer un nécessaire « rattrapage historique » de nature à contribuer à doter la Corse des équipements culturels qui lui manquent.

> Lancer une vaste consultation des citoyens pour connaitre leurs besoins, leurs attentes, ce qui fait défaut, dans ce domaine afin que dans une large concertation avec les acteurs concernés un programme d'actions puisse être mis en place, au niveau des politiques publiques culturelles, sur l'Action culturelle, l'Economie de la Culture, sur le patrimoine…

Grand-Est

Une région de forts contrastes

57 280 km² soit deux fois la Belgique

5,56 millions d'habitants (2016), soit 8,3% de la population métropolitaine

97 habitants/km² (120 en France métropolitaine), mais 228 en Alsace et 52 en Champagne-Ardenne

Sur les 31 zones d'emploi de la région seules 8 gagnent des habitants et des emplois entre 2007 et 2013

Près de 190 000 travailleurs transfrontaliers (45 % des transfrontaliers français)

760 km de frontières avec 4 pays.

UNE FISCALITE POUR LES TRANSPORTS

- La TVA : Le CESER demande qu'un taux de TVA réduit à 5,5 % soit appliqué au fonctionnement des transports publics de proximité (TER notamment). Cela permettrait de dégager des marges de manœuvre au bénéfice des Régions afin de favoriser le droit à la mobilité pour tous.

- L'expérimentation d'une « Taxe transit » : Le Grand Est est traversé par un important trafic international de poids lourds qui bénéficient d'infrastructures gratuites. Le CESER demande que la mobilisation de recettes additionnelles de type « vignette » (Taxe pour le trafic poids lourds en transit) puisse faire l'objet d'une expérimentation régionale dans le Grand Est afin de générer de nouvelles recettes qui pourraient participer à l'amélioration des infrastructures et à la transition énergétique.

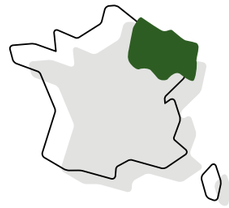

CESER ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE Grand Est

La fiscalité et les dépenses publiques

Des finances locales trop contraintes

L'autonomie financière des collectivités territoriales est une composante juridique du principe constitutionnel de libre administration. Les collectivités locales sont les principaux investisseurs publics. Or l'autonomie des collectivités locales est aujourd'hui très limitée. Si le taux d'endettement de l'Etat est nettement préoccupant, les collectivités locales sont bien plus vertueuses (taux d'endettement inférieur à 10% de leur budget en 2014). Une réforme de la fiscalité, directe et indirecte, est nécessaire. Elle devra être porteuse de plus de justice fiscale et permettre plus de stabilité financière et une plus grande autonomie d'action, particulièrement pour les Régions. Cela leur permettrait de développer des programmes d'investissements en faveur des acteurs économiques et associatifs locaux.

Une marge de manœuvre financière réduite

Aujourd'hui, les 3/4 du budget de la Région Grand Est portent sur des compétences obligatoires et donnent lieu à des « pré-affectations » plus ou moins affirmées de recettes. En réalité, la marge fiscale de la Région se limite à la taxe sur les certificats d'immatriculation et à la « TICPE Grenelle » qui ne représentent plus que 7% de ses recettes fiscales.

Les mobilités, une préoccupation majeure

Les mobilités sont devenues un sujet de première préoccupation pour les citoyen·ne·s, en particulier dans les zones rurales où les transports publics disparaissent progressivement alors que la population vieillit et que les précarités s'y développent. Les collectivités locales, particulièrement les Régions, sont de plus en plus sollicitées pour faire face, notamment en matière d'infrastructures ferroviaires, à des charges de maintenance lourdes qui reviennent normalement à l'Etat et à la SNCF.

Cela produit un double effet ciseau pour les collectivités locales vers lesquelles se tournent de plus en plus les citoyen·ne·s alors qu'elles n'ont pas les moyens de faire face à ces charges nouvelles.

Favoriser la consommation des fonds européens

Les fonds européens privilégient les porteurs de projet ayant des moyens en ingénierie et en trésorerie. Un accompagnement est incontournable pour le montage des dossiers, puis pour la trésorerie, de type prêt « à taux zéro», avec différé d'amortissement, proposé par le secteur bancaire ou autre pendant les 2 à 3 ans que dure le délai de paiement.

Evaluer les politiques publiques, pour plus de transparence

L'évaluation des politiques publiques est un processus essentiel au fonctionnement démocratique. Elle permet de rendre compte aux citoyen·ne·s et d'améliorer l'action publique en continu. Au-delà des Régions, l'ensemble des collectivités locales devrait développer l'évaluation des politiques qu'elles mettent en œuvre, en y associant les citoyen·ne·s, par le biais, par exemple, des Conseils de développement.

L'organisation de l'Etat et des services publics

Les services aux publics incontournables pour réduire les fractures territoriales

La région Grand Est connaît de très forts contrastes, des fractures territoriales et sociales très profondes. Les activités et les services se concentrent en certains points sur l'axe Reims-Strasbourg, alors que les principaux centres de décisions régionaux se sont éloignés de certains territoires, que les Départements ont perdu des compétences, que les communes ont vu nombre des leurs transférées vers les EPCI. Le risque est grand de voir une partie importante de la région constituer des territoires sans appartenance, accentuant les fractures territoriales, résultant de l'évolution économique et sociale de ces dernières décennies.
Pour y répondre, il est primordial d'assurer le maintien des liens entre les citoyen▪ne▪s et les services aux publics (services publics, équipements et services de proximité), d'agir notamment pour un accès aux soins répondant aux besoins, et de faciliter la mobilité des habitant▪e▪s.

Maintien des services aux publics

Pour le CESER, il est essentiel d'accentuer le soutien à la création de maisons de services aux publics dans les zones rurales ou « urbaines éloignées » pour assurer les services aux populations, qu'ils relèvent de l'Etat, des collectivités, des associations ou des entreprises privées.
Les services aux publics, les activités culturelles, économiques et commerciales de proximité, sont un facteur clé pour répondre aux besoins de la vie et de la cohésion sociale dans chaque territoire. Ils sont incontournables pour leur aménagement, leur attractivité et leur développement durable.

Pour un meilleur accès aux soins

La région Grand Est se caractérise par un vieillissement et une mortalité prématurée de la population supérieurs à la moyenne nationale. Nombre de territoires rencontrent des difficultés à conserver suffisamment de professionnels de santé pour répondre aux besoins des usagers, certains territoires en étant totalement désertés dans ce domaine. L'offre hospitalière y a diminué ces dernières années. Le CESER rappelle qu'il est impérieux de garantir un accès aux soins urgents à moins de 30 minutes pour l'ensemble des habitant▪e▪s.
Face à la désertification médicale, un véritable plan de soutien, alliant politiques nationales et régionales, doit être engagé. Il faut notamment développer les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles pour maintenir et renforcer les soins de proxi-mité de qualité.
Les zones frontalières, importantes dans le Grand Est, pourraient bénéficier d'expérimentations : la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles transfrontalières et la mise en œuvre de plateformes techniques communes dans les hôpitaux, pourraient être developpées.

Mobilités : une offre plurimodale avec l'usager au cœur du système

Le temps d'accès à un mode de transport doit être réduit et garanti sur tous les points du territoire, dans un esprit de service public. L'attractivité des transports en commun doit être encouragée par la mise en place de centrales de mobilités, d'une tarification adaptée et d'une billettique intermodale.
Les moyens de financement nécessaires à l'entretien des réseaux ferroviaires et routiers, à la rénovation des gares et à la création de points d'arrêt, doivent être assurés, particulièrement pour les « petites lignes » ferroviaires. Le CESER milite pour un retour du fret ferroviaire qui est l'une des solutions pour réduire les coûts du transport ferré des voyageurs.

Connecter les territoires

Le CESER insiste sur la nécessité de résorber très rapidement les zones blanches en téléphonie mobile. Le déploiement du très haut débit devrait être achevé en 2023 dans le Grand Est. Mais cela ne suffira pas à combler la fracture numérique : un plan volontariste d'usage et de formation au numérique est impératif.

UNE NOUVELLE PHASE DE DECENTRALISATION PLUS SOLIDAIRE

Pour le CESER, la dimension régionale constitue l'échelon le plus pertinent pour mettre en œuvre une véritable stratégie de développement des territoires. C'est pourquoi une nouvelle phase de décentralisation, notamment vers les Régions, devrait constituer une réponse aux défis posés aujourd'hui. L'Etat doit assurer les moyens et l'autonomie des collectivités.

Il doit également jouer pleinement son rôle de régulateur, dans un principe d'équité et de solidarité, en particulier vers les territoires les plus fragiles. De même, il est nécessaire de mettre fin aux pratiques de l'Etat en matière de contractualisation, qui se considère trop souvent comme non engagé par sa signature. Par exemple, le respect des Contrats de Plan Etat-Région doit permettre de restaurer leur rôle stratégique pour le développement durable des territoires.

La transition écologique

Les services aux publics incontournables pour réduire les fractures territoriales

Dans le Grand Est, la qualité de l'air est fortement dégradée pendant une centaine de jours par an, en particulier dans les agglomérations et le long des grands axes routiers. Les seuils limites fixés par l'OMS en concentrations d'ozone, de dioxyde d'azote et en particules fines (responsables de 5000 décès prématurés par an dans la région) sont régulièrement dépassés.
La transition écologique doit aller de pair avec une réflexion sur les conditions de vie et les inégalités, afin que chacun▪e puisse participer à cette transition, jouir d'un environnement sain et vivre dignement. Elle passe par un accompagnement des citoyens via notamment une éducation à l'environnement, et par un soutien fort aux projets ayant une durabiité environnementale, sociale et économique.

Equilibrer le mix énergétique

Le Grand Est dispose d'un potentiel favorable en énergies renouvelables, en capacité de conforter le mix énergétique. En effet, la région s'avère être la première en éolien et détient le 4e parc pour l'hydroélectricité. Le soutien au solaire thermique et à la géothermie constitue des axes de développement. La production d'énergie à partir de la biomasse et des résidus agricoles et sylvicoles, est une piste qui nécessite une bonne analyse de la quantité de matières disponibles.

Réduire les déchets professionnels et encourager l'économie circulaire

L'objectif général est de réduire, d'ici 2031, les déchets inertes du BTP de 20%, les déchets issus de l'activité économique (DAE) de 11% et de stabiliser les déchets dangereux. La production en déchets du Grand Est atteint environ 23 millions de tonnes par an. Le CESER demande la mise en place d'un plan d'actions sur la gestion des déchets industriels et du BTP : sensibilisation et accompagnement des producteurs de déchets, avec une tarification incitative ou des sanctions financières supérieures au coût du traitement déficient. Un suivi particulier des déchets dangereux notamment « amiantés » est nécessaire. En ma-tière d'économie circulaire, le CESER demande qu'une stratégie régionale, avec une approche globale, soit mise en chantier et vienne compléter le Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Préserver la biodiversité

Les prairies et les zones humides, espaces les plus fragiles et les plus riches en biodiversité spécialisée, sont en déclin sous diverses pressions humaines. Le réseau hydrographique est très dense et seuls 32% des cours d'eau sont classés en bon état écologique. Le Grand Est possède des nappes d'eau stratégiques pour un bassin de population de 40 millions d'habitants. Il ne peut assumer seul cette responsabilité. Le CESER préconise la création d'urgence d'une agence régionale de la biodiversité dont une des missions sera de sensibiliser les acteurs privés et publics.

AMELIORER PLUS RAPIDEMENT LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATI EXISTANT

De nombreux habitant▪e▪s ne peuvent pas bénéficier d'une rénovation thermique des bâtiments, du fait de son coût élevé. Des aides existent mais sont encore insuffisantes. Il faudrait accroître les enveloppes financières publiques de soutien afin qu'elles soient plus incitatrices. Le développement du tiers financement serait un véritable atout pour y pallier. Il permettrait aux Régions de délivrer des prêts aux particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation, avec des remboursements étalés dans le temps et calculés à hauteur des économies d'énergie réalisées, pour que l'impact financier soit neutre à moyen terme.

La démocratie et la citoyenneté

Redonner leur place au citoyen et à la société civile, pour une démocratie participative renouvelée et pérenne

La démocratie est l'affaire de tout▪e▪s. Elle doit reconnaître la place et le rôle de chacun▪e. Mais, depuis plusieurs années, notre démocratie est à bout de souffle. Notre société fait face à des défis grandissants en matière économique, sociale et environnementale, alors que les citoyen▪ne▪s expriment une préoccupation forte sur les questions liées à l'emploi, à l'insécurité, à l'alimentation, à la santé et à l'environnement. Les résultats parfois peu perceptibles, sinon peu convaincants, des politiques publiques nourrissent une perte de confiance dans l'action publique. Le sentiment d'éloignement entre "gouvernants" et "gouvernés" touche toute la sphère publique, en particulier les élu▪e▪s, mais également les organisations représentatives de la société civile organisée.

Une défiance forte et grandissante depuis plusieurs années

La crise que traverse notre démocratie se traduit par le découragement et le laisser-faire chez certains, la désespérance et la défiance chez d'autres. La tentation individualiste vers telle ou telle idéologie se concrétise aujourd'hui. Pour restaurer la confiance, les élu▪e▪s et l'ensemble des acteurs publics ont l'obligation de partager, d'informer, de clarifier, de motiver les prises de décisions, mais aussi de montrer les résultats de l'action publique.

Des alertes répétées des CESER

Les CESER du Grand Est et de France se sont penchés sur cette question depuis plusieurs années. Ils ont proposé des pistes pour réinventer la place et l'action de la société civile, entre une démocratie représentative fragilisée et des citoyen▪ne▪s prises dans une tourmente de désenchantement. Plusieurs initiatives ont été prises : un colloque consacré à la gouvernance territoriale, en 2015 à Châlons-en-Champagne, un Livre blanc national sur l'évaluation des politiques publiques régionales en 2017 et un Livre blanc réalisé avec la Conférence régionale des Conseils de développement du Grand Est, « Vers de nouvelles formes d'expressions citoyennes », publié en novembre 2017.

Une collaboration originale entre le CESER et les Conseils de développement

Le CESER s'est rapproché, depuis plusieurs années, des Conseils de développement, ces instances de la démocratie participative de proximité, représentant la société civile locale, afin d'échanger sur les pratiques respectives de la participation à la décision publique. Le Livre blanc « Vers de nouvelles formes d'expressions citoyennes » ambitionne de repenser le rôle et la place de la société civile pour faire le lien entre les citoyen▪ne▪s et les concepteur▪trice▪s des politiques publiques. Cela permettra une meilleure compréhension de l'action publique et renforcera la légitimité des élu▪e▪s. Dix fiches thématiques formulent des préconisations sur la manière de favoriser l'expression et la participation des citoyens, de valoriser leur expertise d'usage, de les impliquer à toutes les étapes de la décision, de créer des espaces de débats avec les acteurs, de former ces derniers à la pratique participative, mais aussi sur la manière d'informer les citoyens sur les projets, de capitaliser les initiatives afin d'innover, de définir des règles pour favoriser un dialogue constructif et, enfin, sur l'intérêt d'expérimenter et d'évaluer.

CREER UNE CHAMBRE D'ECHO REGIONALE DE LA PAROLE CITOYENNE

Expérimenter un nouveau modèle démocratiquee

En articulant les Conseils de développement et le CESER, un « trépied démocratique » pourrait être co-construit, composé des élu▪e▪s, de la société civile organisée (CESER, qui fédère des réseaux d'acteurs) et des citoyen▪ne▪s (CoDev). L'objectif est de construire une nouvelle articulation entre la démocratie représentative et la démocratie participative qui implique et responsabilise les citoyen▪ne▪s. Les représentant▪e▪s des CoDev et ceux du CESER doivent y occuper une place prépondérante, en apportant une « permanence citoyenne » sur laquelle les élu▪e▪s doivent s'appuyer.

Donner les moyens d'un exercice démocratique pérenne

Cette expérimentation nécessite, comme le prévoit la loi NOTRe, que des Conseils de développement soient créés dans tous les EPCI de plus de 20 000 habitants et que des moyens leur soient attribués pour leur action. Enfin, une mission nouvelle, expérimentale et commune aux CoDev et CESER du Grand Est devrait leur être attribuée en vue de créer « une chambre d'écho pérenne de la parole citoyenne ».

10 REFERENTS DEPARTEMENTAUX :

En appui de sa contribution, le CESER a souhaité être le réceptacle des débats locaux organisés dans le Grand Est.
A cette fin, un-e membre du CESER a été désigné▪e référent▪e dans chacun des dix départements de la région pour suivre ces réunions, collecter un maximum d'opinions et pouvoir témoigner des échanges citoyens.

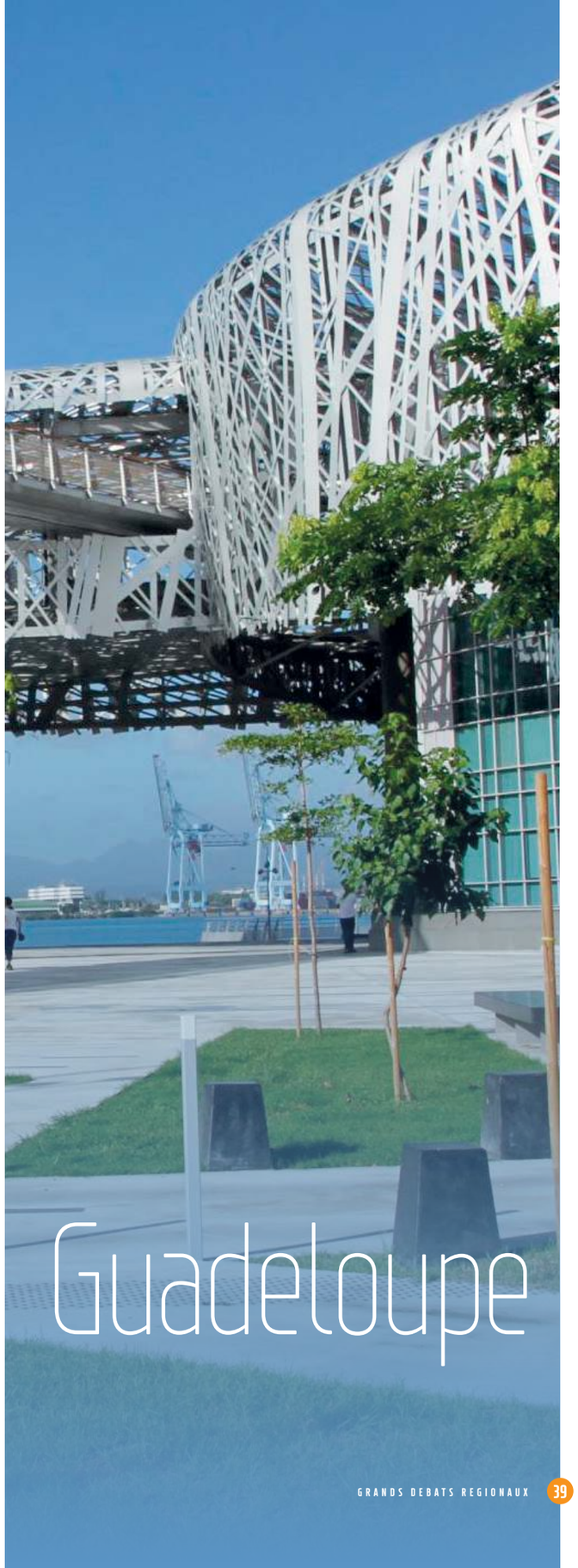

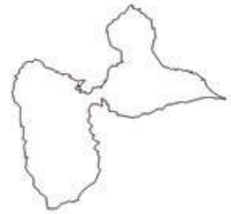

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE

Impôts, dépenses, action publique

▪ Constats

1. Menace de suppression puis abaissement du plafond de l'abattement d'impôt DOM de 30% dans la limite de 5 100 €

2. Suppression du dispositif des ZFU

3. Situation budgétaire dégradée de nombreuses collectivités publiques

4. Situation budgétaire dégradée de nombreux organismes en charge de missions de service public

5. Montants exorbitants de taxes foncières au vu de l'absence de capacité locative des biens immobiliers situés en centre-ville, facteur de désertification.

▪ Propositions

Objectif : *redonner du souffle à des zones désertées qui représentent la richesse du patrimoine historique, architectural et culturel de Guadeloupe*

1. Exonération d'impôt sur le revenu pour une période de 10 ans, quelle que soit la catégorie de revenus (sauf revenus fonciers), pour les particuliers et les entreprises, quelle que soit leur activité soumise à l'impôt sur le revenu et implantée dans les centres-villes et centres-bourgs de Guadeloupe

2. Exonération plafonnée à un abattement de 50 K€ de revenus par foyer fiscal pour les particuliers et 50 K€ pour les bénéfices des entreprises

3. Exonération des taxes foncières pour une période de 10 ans sous conditions de réinvestissement dans le bien immobilier concerné par des travaux d'amélioration ou de réhabilitation ou de renforcement en vue des risques sismiques et cycloniques sans autre condition pour les propriétaires qui en font leur résidence principale ou pour les bailleurs avec une condition de plafond de loyer pour l'habitat ou la location commerciale ou professionnelle

4. Extension du champ d'application de la ZFANG aux TPE ayant des commerces de superficies de magasins inférieures à 400 m² et aux professions libérales sous conditions d'implantation dans les centres-villes de Guadeloupe

5. Exonération d'impôt sur les revenus fonciers provenant de location de biens immobiliers situés dans les centres-villes sous condition de plafond de loyers.

Organisation de l'Etat
et des collectivités publiques

▪ Constats

1. Statut de région mono-départementale de l'outre- mer français

2. Région ultrapériphérique de l'Union européenne

3. Elargissement du format de l'entité régionale dans la conception de l'organisation administrative du territoire hexagonal

4. Empilement institutionnel et administratif facteur de dépenses publiques mais considéré comme non garant d'efficacité

5. Récurrence de l'évocation d'un débat institutionnel et statutaire sans aboutissement véritable.

▪ Propositions

Objectif : *repenser en profondeur l'aménagement du territoire, le découpage administratif, la répartition des compétences et l'exercice des pouvoirss*

1. Redéfinir la vie collective du territoire en fonction de ses réalités propres : l'économie locale repose sur le travail disponible dans la fonction publique, les services, le commerce, le tourisme, l'agriculture, la pêche et l'industrie, et sur la capacité à territorialiser les flux financiers

2. Remettre à plat le financement des collectivités territoriales

3. Promouvoir l'élaboration d'un projet global de société, concerté et responsable, à même d'encourager au retour de générations formées à l'extérieur.

Transition écologique

▪ Constats

1. La Guadeloupe est une réserve de biodiversité d'un intérêt majeur pour la France et pour l'Union européenne

2. Des éléments du patrimoine industriel de production d'énergies propres sont aliénés sans possibilité d'expression politique ou populaire locale

3. Le modèle de production (énergétique et alimentaire) est régulièrement questionné.

▪ Propositions

Objectif : *repenser le mix énergétique dans une optique de maximisation de la maitrise des enjeux économiques et des impacts environnementaux et sanitaires par le niveau régional*

1. Inscrire la Guadeloupe dans le projet de stratégie pour la période post-2020 en proposant des réponses concrètes aux enjeux environnementaux : changement climatique, perte de biodiversité, rareté des ressources, risques écologiques et sanitaires

2. Donner toute sa place à la bio-économie dans une optique de diversification de l'agriculture locale et de satisfaction durable des besoins des citoyens et de l'économie guadeloupéenne.

Démocratie
et citoyenneté

▪ Constats

1. Evolution démographique négative : la Guadeloupe et la Martinique sont les deux seules régions de France dont la population diminue

2. Réputation défavorable en matière de cohésion sociale et de performance du dialogue social.

▪ Propositions

Objectif : *offrir un territoire attractif aux générations actuelles et futures ; y compris aux compatriotes de la diaspora*

1. Refaire du "vivre-ensemble" le ferment de la société guadeloupéenne

2. Nécessité d'atteindre un niveau d'exemplarité en matière de dialogue social en travaillant sur la structuration des branches professionnelles et sur le caractère exécutoire des protocoles

3. Nécessité de donner toute sa place à la société civile.

Etablir un régime fiscal global correspondant
à l'état sanitaire du territoire

▪ Constats

1. Les sols, la population et la faune de Guadeloupe sont durablement affectés par des phénomènes de pollution hérités de pratiques agricoles productivistes ; ce phénomène se traduit par une prévalence à plusieurs types de maladies cancéreuses graves

2. La fiscalité des médicaments aboutit à des prix beaucoup plus élevés dans les DOM en représentant 11,6% sur la valeur en douane contre 2,10% sur la valeur facture en France hexagonale.

▪ Propositions

Objectif : *doter la Guadeloupe d'un statut fiscal conforme à sa réalité socio-économique*

1. Elargir le périmètre d'exonération de TVA pour le territoire de la Guadeloupe (article 294 du CGI) à l'instar de la Guyane et de Mayotte.

Eriger la Guadeloupe
en territoire d'excellence en matière d'accessibilité

▪ Constats

1. L'accessibilité obéit à un principe de non discrimination qui s'applique au modèle social guadeloupéen comme principe directeur de l'égalité des droits et des chances

2. L'accessibilité est un atout en matière d'attractivité touristique

3. Les entreprises de production locale peuvent être encouragées à prendre part à la mise en oeuvre du principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, polyhandicap).

▪ Propositions

Objectif : *créer un cercle vertueux entre généralisation de l'accessibilité et production locale*

1. Exonérer de TVA les entreprises de production locale qui interviennent dans les chantiers d'accessibilité des bâtiments publics ou recevant du public (cheminements extérieurs, stationnement de véhicules, conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments, circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments, locaux intérieurs et sanitaires ouverts au public, portes, sas intérieurs et sorties, revêtements des sols et des parois, équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs, éclairage et information des usagers, transport).

Saisir concomitamment les opportunités
de la mer et du numérique

▪ Constats

1. La Guadeloupe bénéficie d'un double atout du fait de sa situation insulaire et archipélagique

2. Nécessité de donner une forme concrète à un dispositif d'enseignement des métiers et de l'administration de la mer, de la pédagogie et des spécificités du numérique.

▪ Propositions

Objectif : *implanter en Guadeloupe une infrastructure physique permettant d'interconnecter les réseaux internet par l'intermédiaire d'un point d'échange*

1. Favoriser l'installation d'un GIX (Global internet exchange) permettant aux différents fournisseurs d'accès internet d'échanger du trafic internet entre leurs réseaux de systèmes autonomes

2. Mettre en place un dispositif multimodal en réseau avec un établissement d'enseignement supérieur, plusieurs établissements relais de formation et dispensateurs de travaux pratiques afin de répondre aux besoins en compétences dans les activités de pêche, de transport, de loisirs, de sécurité et de surveillance en mer.

Relocaliser l'économie

▪ Constats

1. La Guadeloupe pratique insuffisamment la recherche de solution locale, pour que la demande locale soit génératrice d'une réponse locale

2. Nécessité de promouvoir une stratégie de développement partagée.

▪ Propositions

Objectif : *agir dans le sens de la réduction de la fuite de capitaux*

1. Analyser la production et la demande locales, secteur par secteur afin de déterminer le degré d'autonomie locale

2. Identifier les fuites économiques locales, les potentialités de relocalisation et les opportunités de développement en terme de diversification et de densification

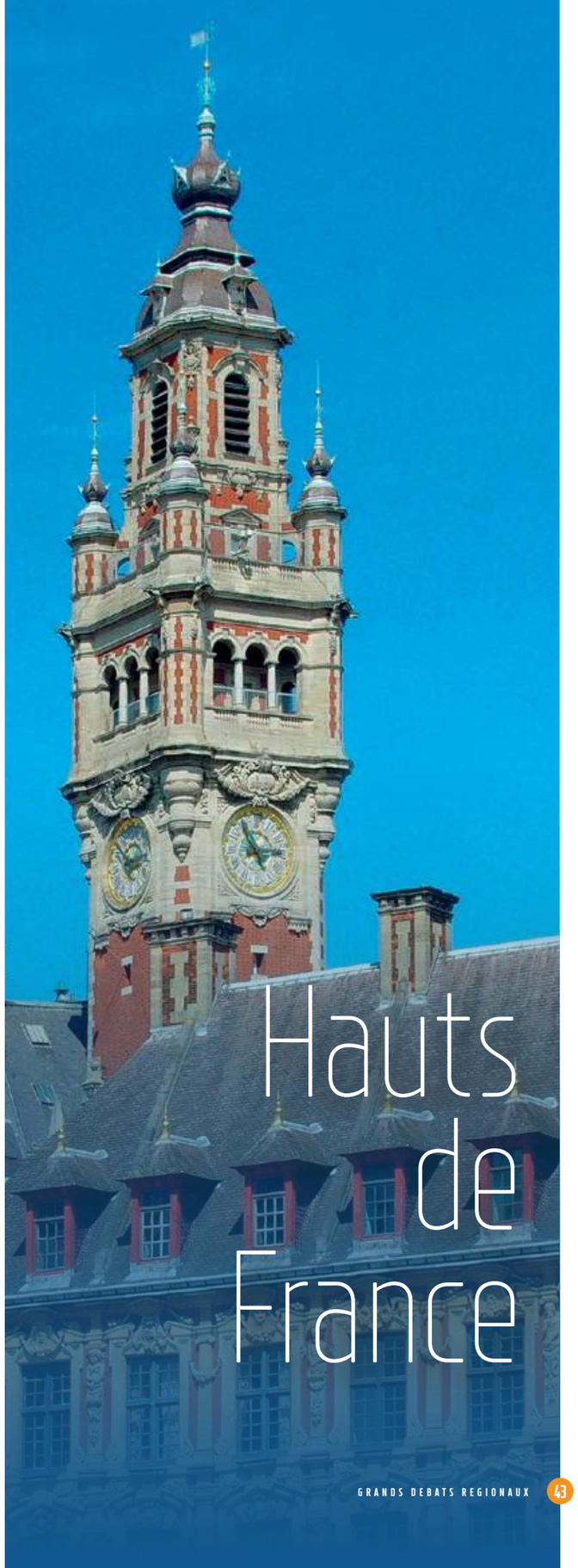

Hauts de France

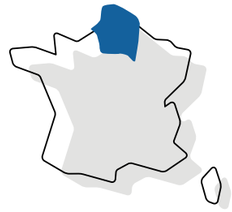

Depuis le 17 novembre 2018, la France est confrontée à des mouvements sociaux qu'elle n'avait pas connus depuis des décennies.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, les corps intermédiaires ont toujours eu le souci de porter les revendications économiques, sociales et environnementales, cherchant à trouver la réponse aux enjeux socio-économiques du moment, garantissant ainsi le bien fondé et la vitalité du Pacte social.

La société civile organisée régionale qui constitue le CESER Hauts-de-France en témoigne, en livrant une vision et des propositions d'actions en faveur de la région dans le débat et l'action publique.

C'est pourquoi, le CESER Hauts-de-France a choisi de réagir en entrant de plain-pied dans le Grand Débat National.

Le CESER est présent pour aider l'action publique à s'orienter vers ce qu'il y a de mieux pour la région, pour ses habitantes et ses habitants.

Il est l'Assemblée d'une expression démocratique apaisée.

C'est donc le moment pour le CESER d'affirmer son rôle en tant qu'instance participative pour une meilleure prise en compte de la parole citoyenne.

CESER Hauts-de-France
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Les Français dans leur vie quotidienne

Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ?

Le CESER place en priorité l'accès à la santé comme politique publique majeure, dans une région où les indicateurs demeurent alarmants.

En termes de mobilité, le CESER propose une augmentation des transports collectifs. Il encourage la mise en place de mesures incitatives à **l'utilisation de transports collectifs.**

L'une des premières mesures consiste en une baisse de la TVA à 5,5% sur les transports publics.

D'autres sont de stopper les fermetures de lignes et de gares et de réinstaurer et développer les transports collectifs accessibles en milieu rural afin de contrer le désenclavement et améliorer la qualité de l'air.

La mutualisation des déplacements dans les communes reste une piste à explorer. La mise en place du transport à la demande constitue une autre proposition. Elle concerne les territoires peu peuplés sur lesquels les transports collectifs ne peuvent être développés en raison de coûts trop élevés.

Pour ce qui est de la route, dans une région où l'un des axes autoroutier détient le record de fréquentation à l'échelle nationale, il est indispensable de limiter le transit des camions. L'approche multimodale doit remettre les marchandises sur les rails, en complément de la voie d'eau, elle-même renforcée à terme par le CSNE.

L'accompagnement des français dans leur vie quotidienne passe également par l'accessibilité aux services, avec en priorité, l'accès aux services de santé, dans une région où les indicateurs demeurent alarmants.

Le CESER Hauts-de-France insiste aussi sur la nécessité de **maintenir des services publics et des services aux publics dans les zones périphériques et/ou rurales** relevant de la justice et de l'enseignement. Il en va de même pour les commerces de proximité assurant une fonction sociale.

Le CESER plaide en faveur de l'égalité d'accès à Internet avec la résorption totale des zones blanches en région, avec l'accès au très haut débit partout et pour tous. Il plaide également pour l'accompagnement de chaque citoyen dans ses démarches administratives, au plus près de son domicile.

Les fractures territoriales s'accompagnent souvent de fractures sociales.

L'une des causes principales de la fracture sociale en Hauts-de-France provient des inégalités constatées en matière d'éducation et de formation.

Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de l'école à l'enseignement supérieur s'avère impératif. La première manifestation de cette inégalité concerne **l'illettrisme** avec un taux régional record à l'échelle de la France métropolitaine. La seconde c'est celle du **décrochage scolaire.**

C'est pourquoi le CESER Hauts-de-France insiste sur l'arrêt des suppressions de classes dans le milieu rural et dans certains quartiers urbains.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, le CESER estime nécessaire la diffusion d'une information claire sur les questions d'énergie et d'écologie, notamment en informant les bénéficiaires potentiels sur leurs droits (aide contre la précarité énergétique) et en mettant en place un guichet unique « aides à la transition énergétique».

Pour ce qui est de la solidarité, les minimas sociaux doivent être confortés et améliorés pour les personnes en situation de pré-précarité, de précarité ou de pauvreté.

Les personnes bénéficiant du RSA doivent être accompagnées par une formation adaptée.

En matière d'emploi, le CESER préconise le développement d'emplois verts, de proximité et non délocalisables en taxant moins, par exemple, les activités d'entretien et de réparation.

Pour favoriser l'emploi, Le CESER propose que soient accompagnés l'artisanat et le commerce de proximité sur l'ensemble du territoire en zones urbaines et rurales pour leur maintien et développement, afin qu'ils puissent continuer à assurer leur fonction sociale.

Les manifestations ont mis en valeur la faiblesse du reste à vivre pour certains.

Il est essentiel de redéfinir ce qu'est ou devrait être le revenu minimum au regard des besoins élémentaires et indispensables pour vivre de façon décente.

Baisser la TVA sur l'eau, le gaz, l'électricité permettrait d'améliorer le pouvoir d'achat.

La cause principale de la fracture sociale en Hauts-de-France provient des inégalités constatées en matière d'éducation et de formation. Il s'avère donc impératif de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de l'école à l'enseignement supérieur.

Impôts, dépenses et services publics

Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?

Pour le CESER, il faut revoir l'organisation des collectivités territoriales, les compétences, la fiscalité.

Le CESER insiste sur l'importance de l'accompagnement sous toutes ses formes.

En matière de **fracture sociale**, les ressources issues de l'impôt doivent s'appliquer à faire de la santé la priorité des politiques publiques.

Pour ce qui est des territoires en difficulté, une fiscalité au service de la transition écologique doit leur permettre de mener une politique ambitieuse.

Contre la **fracture citoyenne,** Le CESER invite le législateur à la totale application de l'esprit de l'article 72-2 de la Constitution, permettant à la Région de trouver elle-même les moyens de ses actions.

Pour le **développement de l'emploi**, le CESER souhaite étendre la durée du crédit d'impôts pour la garde d'enfants au-delà de 6 ans afin que les parents puissent continuer à travailler.

Le CESER propose également que ne soient plus imposés les bénéfices s'il y a réinjection des profits dans les entreprises.

L'organisation de l'état et des autres collectivités publiques

Citoyens

Le CESER propose que soit créé une commission permanente des inégalités individuelles et territoriales en Hauts-de-France.

La pratique de la démocratie implique la promotion de l'égalité. *A ce titre, le CESER veut défendre :*
- un service public gratuit de proximité,
- l'égalité salariale femmes-hommes,
- une revalorisation des salaires,
- une indexation des retraites.

La lutte contre la fracture citoyenne doit intégrer l'exercice de la citoyenneté. Cela débute par l'éducation à la citoyenneté *en travaillant à un parcours de formation pour la citoyenneté.*

Comment faire évoluer l'organisation de l'état et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?

Si très souvent, **le premier contact des habitantes et habitants avec la sphère publique se manifeste auprès des services publics, il est indispensable de stopper la suppression de ces derniers** dans les zones rurales ou défavorisées. Le maintien des services publics peut être confié à des services regroupant les prestations au sein de guichets uniques installés dans des lieux adaptés et accessibles à toutes et tous, avec un relai possible, mais pas exclusif, via le numérique.

En matière de promotion des services au public, le rôle des associations doit être valorisé.
Dans le paysage institutionnel local, **les maires sont des maillons essentiels**, à conserver et à renforcer. Il est nécessaire, d'encourager la fusion des petites communes tout en préservant le lien de proximité et en donnant à ces dernières les moyens de maintenir et de développer les services.

La région Hauts-de-France est une région contrastée où voisinent des territoires profondément ruraux avec des pôles urbains de grande importance.
Pour un meilleur service public, et service au public, plusieurs pistes sont explorables :
- rationaliser les transports permettant d'accéder aux maisons de services publics ou/et de santé pour favoriser la mobilité,
- rendre accessibles les services publics et au public dans un rayon de 10Km ou de 10 à 15 mn,
- accompagner les utilisateurs dans l'usage du numérique,
- installer des maisons de Services publics et de santé.

Afin de lutter contre la fracture citoyenne, il est **indispensable de renforcer les liens entre éducation et citoyenneté.**

3 assemblées plénières dédiées au Grand Débat National

20 contributions des différents groupes de concertation et vice-président(e)s

8 atelier-débats

Le CESER pourrait accroître son rôle, en lien avec le Conseil régional, en devenant l'interlocuteur direct dans le cas de saisine citoyenne sur des sujets régionaux concenant directement les habitants.

Le CESER insiste sur la simplification administrative. Cette mesure permettra au plus grand nombre de comprendre les dispositions légales ou règlementaires pour ensuite en bénéficier.
C'est aussi l'occasion d'aller un peu plus loin dans la transparence :
- Transparence des décisions : qu'elles soient argumentées et justifiées.
- Mise en place d'instances d'évaluation des politiques publiques.

Afin de garantir le pouvoir d'achat, le CESER propose de **sanctuariser et assurer la gratuité des services publics** alors que leur disparition a souvent pour conséquence leur marchandisation (ex : prise en charge par le privé de services jusqu'alors publics et souvent gratuits).
Le CESER propose que tout soit mis en œuvre pour favoriser la revitalisation des territoires, notamment par la ré-industrialisation. Avec la création d'emplois locaux - directs ou indirects -, source de développement, les territoires pourront revivre grâce au pouvoir d'achat retrouvé des habitantes et habitants.

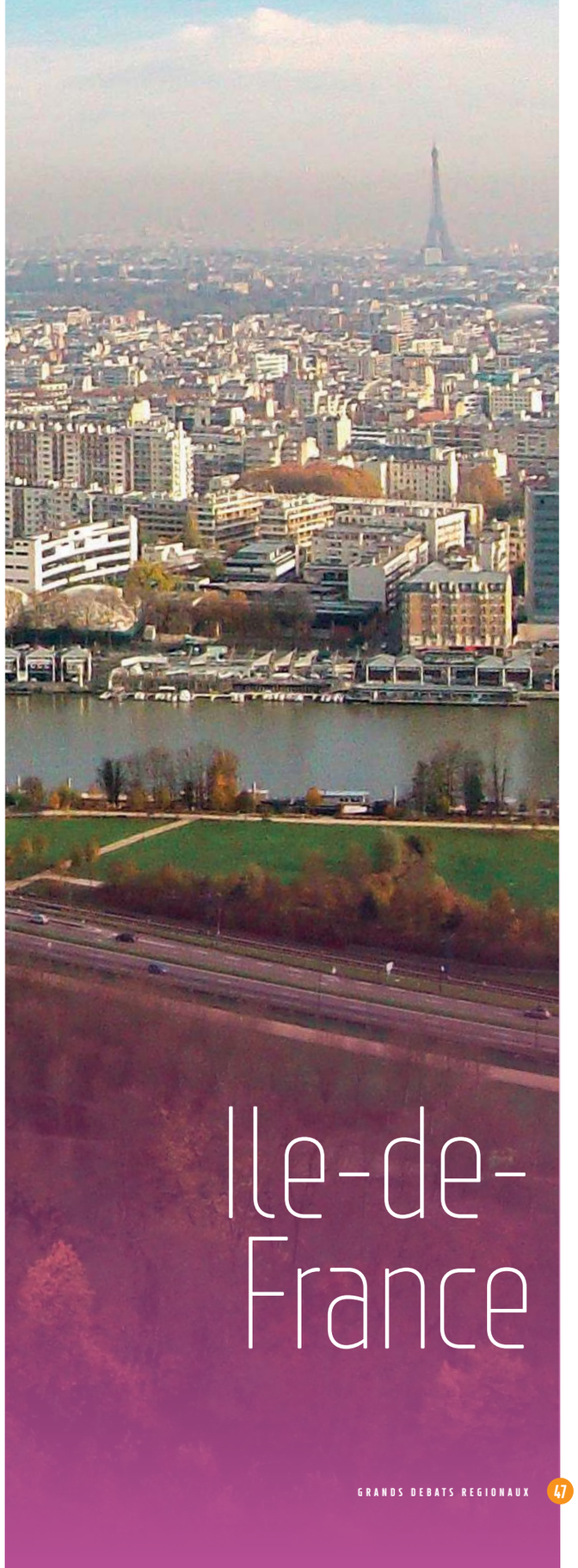

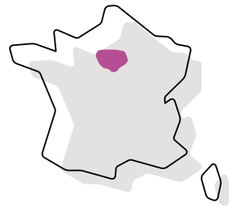

CESER île de France

Le Ceser Ile-de-France mobilisé

La France connait, depuis quatre mois, une crise à plusieurs dimensions, sociale, sociétale et institutionnelle.

Le Ceser Ile-de-France, en janvier 2019, a décidé de mettre en place un groupe de travail intitulé "Refaire société" constitué sur la base du volontariat et qui s'est réuni à plusieurs reprises, du 5 février au 5 mars.

L'assemblée consultative régionale, riche des acteurs sociaux qui la constituent, a voulu ainsi produire une analyse et des pistes d'actions utiles aux Franciliennes et Franciliens, à la Région et à l'Etat.

La démarche s'est faite en deux temps :

1. **La première étape** a consisté à recueillir des informations dans un document de travail à usage interne au Ceser, informations regroupées en quatre grands thèmes qui recouvrent les préoccupations exprimées dans la crise actuelle :

- Aménagement du territoire : disparités et inégalités territoriales
- Transition écologique
- Démocratie représentative et démocratie participative
- Citoyenneté, lien social et initiatives locales

Ce recueil est organisé en deux volets :

- Un premier volet qui recense les préconisations du Ceser, au cours des dix dernières années, autour de ces quatre thèmes ;
- Un second volet qui recense de manière exhaustive, anonyme et sans interprétation, les réponses des conseillers et des organisations représentées au Ceser à un questionnaire qui leur a été adressé.

2. **La deuxième étape** du travail réalisé a consisté à produire, pour chacun des deux volets de ce recueil, un document synthétique de quatre pages en soulignant les récurrences et les lignes force. Ces deux documents constituent un matériau riche de réflexions et de leçons à tirer pour le Ceser.

Des préconisations du Ceser Ile-de-France

Les avis votés par le Ceser Ile-de-France au long de ces dix dernières années montrent des préconisations qui font échos aux grands sujets soulevés par la crise actuelle.

Les avis votés par le Ceser Ile-de-France au long de ces dix dernières années montrent des préconisations qui font échos aux grands sujets soulevés par la crise actuelle.

La lutte contre les disparités et les inégalités territoriales en sont au cœur.

Sur tous les champs de l'action publique, des transports au développement économique en passant par l'emploi ou le logement, le Ceser s'inquiète de ces disparités, notamment entre territoires ruraux et métropole.

Le Ceser, avec constance, appelle à bien distinguer dans les politiques publiques les problématiques spécifiques à chaque typologie de territoire, à œuvrer pour une meilleure synergie entre les acteurs et à renforcer le rôle de la démocratie participative.

Ce souci d'un **aménagement du territoire équilibré** se retrouve, par exemple, dans un avis récent de février 2019, où le Ceser souhaite que "le Schéma directeur de la région Ile-de-France" soit mieux utilisé comme cadre commun de référence pour l'action publique en Ile-de-France" et que "les politiques régionales s'inscrivent plus explicitement dans le SDRIF".

En matière de **transition écologique**, le Ceser Ile-de-France a constamment appuyé dans ses avis une démarche éco-responsable des politiques publiques, en particulier dans le champ de l'agriculture, pour que soient accompagnées les pratiques et les circuits de diffusion de cette dernière ; dans le domaine de la construction, aussi, notamment en zone urbaine, en favorisant le recours aux éco-matériaux et en faisant de la rénovation urbaine une urgence absolue ; dans le secteur de la préservation des espaces naturels, axe principal du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) ; dans le champ des transports, en appuyant constamment l'importance des modes de transports "doux".

Les préconisations en faveur de la **démocratie participative** sont exprimées au fil des mandatures du Ceser et sur des thématiques très diverses. De nombreux avis témoignent de cette préoccupation permanente d'associer la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques régionales. Ainsi, par exemple, le Ceser souligne l'importance de proposer aux Franciliens un nouvel espace d'expression au sujet de l'évolution de l'organisation territoriale.

Enfin, la recherche d'une **citoyenneté et d'une cohésion sociale** mieux affirmées sont des fils directeurs constants des travaux du Ceser, lesquels mentionnent régulièrement, quel que soit le secteur traité, la nécessité de mieux informer et associer les citoyens à l'élaboration de la politique publique régionale.

Le Ceser propose ainsi que la Région puisse disposer d'un Observatoire de la cohésion sociale et que l'Exécutif régional désigne un vice-président en charge du renforcement de la qualité du lien social en Ile-de-France.

Des pistes de réflexion ouvertes pour le Ceser Ile-de-France

Le Ceser Ile-de-France, en premier lieu, demande une association plus étroite des citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

Ce fil rouge se retrouve dans la question des inégalités territoriales, soulevée de façon récurrente par le Ceser dans ses différents avis, quel que soit la discipline traitée.

L'orientation qui pourrait être donnée à une réflexion à mener dans ces prochains mois pourrait porter en particulier sur la place et le rôle du Ceser dans la Région ainsi que sur la nature de ses travaux et leur utilité pour les Franciliennes et les Franciliens : la vocation du Ceser, en effet, est d'abord d'incarner la société civile, ses attentes et préoccupations.

En outre, même si le Ceser s'est prononcé, peu ou prou, sur l'ensemble des politiques publiques régionales, un accent plus appuyé pourrait être mis, à l'avenir, sur les problématiques spécifiques aux différentes générations de la population francilienne telles que la jeunesse ou le grand âge.

Ainsi, la production du Ceser demande à être constamment interrogée : nos travaux sont-ils en phase avec les enjeux liés à l'évolution de la population francilienne et aux territoires de la région ?

Ces problématiques, et bien d'autres encore, se posent aujourd'hui avec acuité à notre assemblée consultative régionale : ses membres, qui concourent, par leurs travaux, à l'administration de la Région Ile-de-France, auront à cœur, au cours des prochains mois, de les traiter.

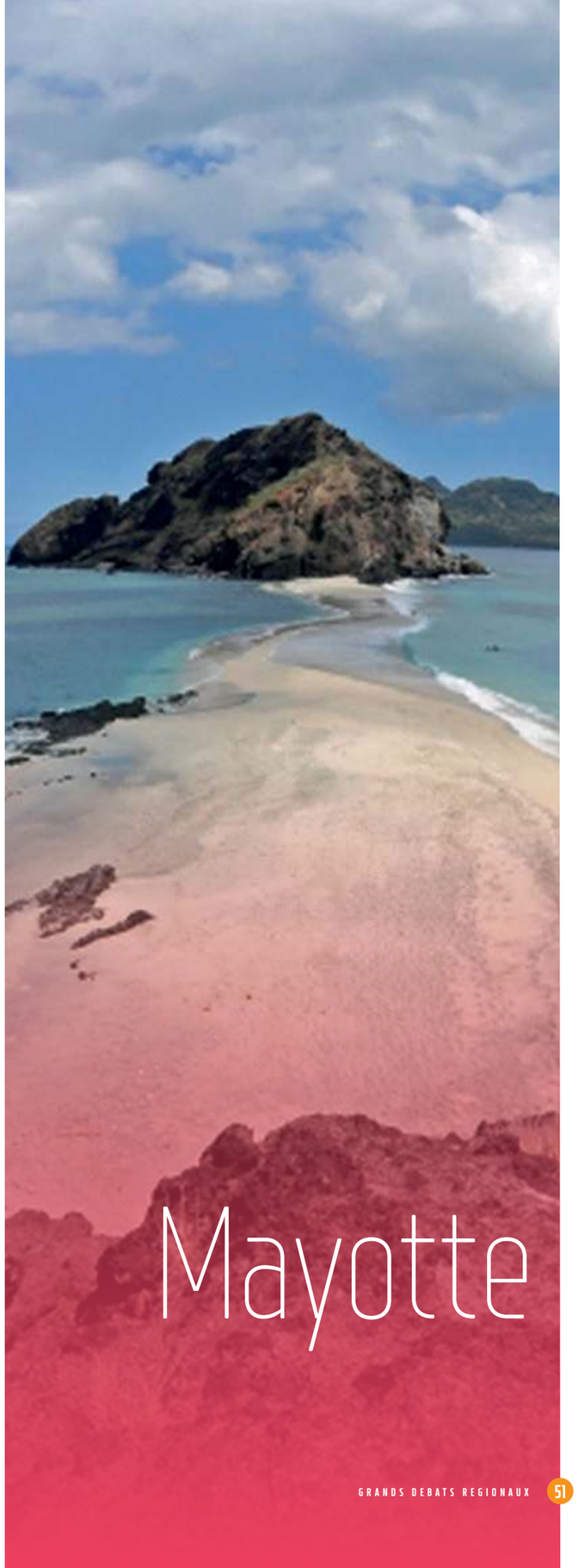

Mayotte

Pour un projet stratégique au service de Mayotte

Mayotte territoire français depuis 1841, a enclenché une marche depuis 1976 avec comme objectif, d'accéder au statut de Département d'Outremer, synonyme d'intégration et d'égalité au moins comparé aux 4 autres DOM historiques. Elle accède à ce statut en 2009 où elle est devenue une collectivité unique appelée département et soumis au cadre départemental à savoir l'identité législative selon les lois organiques du 3 août 2009[1] et du 7 décembre 2010[2], et régis par l'article 73 de la Constitution.

L'île renferme une riche biodiversité, est dotée du plus grand parc naturel marin de l'Outre-Mer et possède un des plus beaux lagons du monde.

Territoire de tous les défis comme l'a souligné la Cour des Comptes dans son rapport thématique[3] sur la départementalisation de Mayotte "une réforme mal préparée, des actions prioritaires à conduire". Ce dernier a magistralement énuméré les orientations denature à inscrire la collectivité dans la dynamique nationale et européenne.

A Mayotte, porte d'entrée de l'Europe dans le canal de Mozambique, ce sont des femmes et des hommes viscéralement attachés aux devises de la République : liberté, égalité, fraternité et aux valeurs de l'Union européenne qui offre à ses citoyens un "espace de liberté, de sécurité et de justice (…) en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures"[4].

Cependant l'année 2018 a été difficile pour Mayotte, marquée notamment par des mouvements sociaux exceptionnels par l'ampleur de la mobilisation, leur durée et leur impact sur le plan économique, social, scolaire et environnemental. Aucun secteur n'a été épargné.

Au-delà des questions d'immigration qui ébranlent les équilibres sociaux et territoriaux qui minent l'image du Département, Ces mouvements sociaux expriment l'exaspération d'une population fortement bousculée dans ses certitudes de vie paisible.

La pression démographique jamais observée ailleurs, résultat d'une immigration non maîtrisée, a en effet fortement perturbé les équilibres socio-économiques, culturels, sociétaux, environnementaux et aujourd'hui les ressources du territoire. L'insécurité, l'accès aux services publics et particulièrement, l'école, la santé, les prestations sociales, la protection de l'environnement et la biodiversité, la maitrise de l'urbanisme sont devenus des préoccupations majeures appelant des réponses d'envergure, en raison de l'ampleur des phénomènes observés.

Donner un nouvel élan au territoire nécessite dans un premier temps de se conformer à l'exigence constitutionnelle de la décentralisation, de consacrer l'égalité républicaine et de sécurité européenne à Mayotte en tant que département français et Région ultra-périphérique, tête de pont de l'Union européenne dans le canal de Mozambique.

La remédiation aux insuffisances de la décentralisation à Mayotte

La France est une république "décentralisée" depuis la réforme constitutionnelle de 2003.

▪ A ce jour, Mayotte n'a pas achevé son processus de décentralisation. Elle est pourtant d'autant plus indispensable qu'elle est génératrice de responsabilités électives et de ressources financières accrues pour nos collectivités territoriales. Afin de remédier à cette anomalie, il importe de déterminer dans les meilleurs délais le calendrier de transferts des compétences départementales et régionales et de recueillir les avis nécessaires du Comité Nationale des Finances Locales et de la Commission Nationale d'Evaluation compétente.

La concrétisation de la promesse républicaine et européenne

Elle doit s'affirmer par l'avènement du principe d'égalité en matière éducative, d'accès aux soins et de prestations sociales dans un espace protégé au travers d'engagements fermes et d'orientations d'action allant au-delà du mandat politique.

Par l'égalité d'accès à l'école de la République

"Des insuffisances, des manquements graves et des obstacles qui accentuent le nivellement vers le bas du niveau scolaire des enfants à Mayotte..."[5], C'est le constat amer tiré de trente ans d'une politique éducative consacrée au "rattrapage" et à la scolarisation d'un flux toujours plus important d'élèves. De cette inquiétante réalité, découle l'urgence d'inscrire le principe d'égalité comme un objectif permanent.

A la rentrée 2018, ce sont 100 000 élèves 6 scolarisés sur une population de 260 000 habitants[7] ; 60 % ont moins de 20 ans. La croissance rapide de la population scolaire est impactée fortement par les flux massifs d'immigration irrégulière.

S'il y a un vecteur d'accession par excellence à l'égalité, à l'exception de tous les autres, c'est bien l'école. Or, à Mayotte, l'école de la République est plutôt un instrument d'inégalités.

Les moyens consacrés aujourd'hui par l'État à la scolarité d'un élève à Mayotte n'atteignent pas les deux-tiers de ce qu'il consacre à un élève en moyenne nationale. En 2014, la dépense moyenne de l'État par élève (1er et 2e degrés confondus) s'élevait à 4312 euros à Mayotte contre 7760 euros au niveau national[8]. Il convient donc de renverser ce ratio pour que ceux qui ont le plus de besoins ne soient pas ceux qui en reçoivent le moins. L'Etat doit enfin s'engager à :

▪ investir massivement dans les équipements éducatifs et socio-éducatifs ;

▪ recruter des enseignants qualifiés avec un encadrement de qualité ;

▪ mettre tous les moyens nécessaires afin que les élèves soient disposés à apprendre dans les meilleures conditions et donc nourris et reposés.

Par l'accès à des soins de qualité et à l'égalité sociale

La couverture sociale et l'accès aux soins à Mayotte font partie de ses domaines emblématiques ou persistent plusieurs inégalités. Comparé au reste du territoire national, le cadre règlementaire et le mode de financement restent à parfaire, mais surtout l'organisation et la dispensation des prestations sanitaires et sociales.

Au premier janvier 2018, Mayotte comptait 258 médecins, praticiens hospitaliers et libéraux couvrant tout le département. Une situation qui crée des ruptures de soins et des retards incompréhensibles et inacceptables en matière de prise en charge.

Par ailleurs, les lois de finances de l'État et de financement de la sécurité sociale s'appliquent aux quatre DOM hors Mayotte. La situation est différente entre les DOM et les autres outre-mer. Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon sont coordonnés avec le régime général sans y être encore intégrés.

Quant à la caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM), elle continue d'appliquer l'ordonnance de 1996 relative à l'amélioration de la santé publique d'État. Pourquoi cette situation perdure-t-elle alors que depuis les lois de départementalisation de 2009 et 2010 la santé est rentrée sous l'identité législative ?

Une forte attente s'exprime en faveur de :

▪ L'extension à Mayotte du code de la santé publique, du code de la sécurité sociale ainsi que le celui de l'action sociale et des familles,

▪ Une permanence de soins des patients assurés sociaux de Mayotte par l'instauration d'un passeport mobilité santé,

▪ Le renforcement des moyens humains et financiers de la future Agence Régionale de Santé Mayotte et du Centre Hospitalier.

▪ L'abandon du mode de financement particulier de la santé et la mise en place de la tarification à l'acte.

▪ L'engagement d'une politique volontariste et incitatrice des professionnels de santé, mais également de favoriser l'attractivité des jeunes aux métiers de la santé.

▪ Un calendrier d'alignement à court échéance des prestations sociales (maladie, famille et retraite) sur celles de la métropole pour mettre fin aux discriminations dans un territoire où le coût de la vie reste cher et où 84 %[9] de la population vit sous le seuil de pauvreté. Selon Familles rurales, 'les consommateurs payent en moyenne, leurs courses 66 % plus cher en Outre-mer qu'en métropole. A Mayotte, cette moyenne est encore plus remarquable et la différence de prix est de 73%"[10].

Par la protection des frontières

En matière de protection des frontières, prérogative de l'Etat par excellence aucune information ne permet d'apprécier l'impact de son action en la matière. Aucun rapport annuel d'activité des services de lutte contre l'immigration irrégulière, n'a été communiqué à la Collectivité Départementale, en dépit des dispositions de l'article L 3121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 27 juillet 2017 à Orléans, lors du discours fondateur de la politique du gouvernement en matière d'immigration, Emmanuel Macron Président de la République y a rappelé notamment "qu'il n'existe pas de pays qui peut aujourd'hui accueillir l'ensemble des migrants économiques". Or, les migrants vers Mayotte majoritairement économiques ne peuvent pas circuler sur le reste du territoire national.

Dans le même temps :

▪ Les reconduites à la frontière qui avoisineraient les trente mille (30 000) étrangers en situation irrégulière en 2010 seraient tombées à seulement dix-sept mille (17 000) environ en 2017, et beaucoup moins en 2018.

▪ La gestion de l'immigration, malgré la multitude des annonces rassurantes depuis plus de dix ans, s'avère particulièrement inadaptée à la réalité : les étrangers reconduits reviennent souvent et d'autres laissent derrière eux leurs enfants qui deviennent par la force des choses des mineurs isolés.

▪ Alors que la très grande majorité des immigrés viennent des Comores, le phénomène se complexifie avec une forte immigration en provenance de Madagascar, de la région des Grands Lacs en Afrique ainsi que du Moyen-Orient (Syrie, Yemen, Palestine,...).

Aussi, le territoire demande de manière itérative que la France sollicite l'appui du Frontex pour la surveillance du lagon de Mayotte. En effet, de considérables moyens matériels, financiers et humains indispensables doivent être mis en œuvre immédiatement tant en matière d'interdiction de pénétrer sur le territoire français de Mayotte que dans le cadre de la reconduite à la frontière des étrangers illégaux.

Pour un territoire de prestations de services dans le canal de Mozambique

Le département de Mayotte ambitionne de saisir toutes les opportunités d'ouverture sur la région pour que, d'une part, le territoire assume pleinement son rôle de tête de pont de l'Europe et, d'autre part, Mayotte joue le rôle de hub tirant pleinement profit des dynamiques économiques qui se créent dans la région du Canal de Mozambique.

Cette noble ambition suppose une véritable ambition et un plan de développement :

- Planifier l'aménagement d'infrastructures au service d'un schéma de développement : L'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets, la mise à niveau du réseau routier, l'allongement de la piste logue, la construction d'un centre hospitalier moderne, et le renforcement du port demeurent des priorités. L'amélioration des conditions de vie de la population et l'attractivité du territoire en dépendent.
- Veiller à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel, des ressources terrestres et maritimes et de la riche biodiversité reste l'un des principaux leviers de création de richesse et donc d'emplois.

Ce n'est que par l'établissement d'orientations ambitieuses sur le long terme, que Mayotte trouvera pleinement sa place de chef de file dans le canal de Mozambique en matière de tourisme de niche et d'économie bleue mais surtout de trait d'union entre l'Afrique de l'Est et l'Europe.

1 *Loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte*
2 *Loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte*
3 *Cour des comptes - La départementalisation de Mayotte, une réforme mal préparée, des actions prioritaires à conduire - Janvier 2014*
4 *Article 2 du Traité sur l'union européenne*
5 *L'école de la république à Mayotte : une exigence d'égalité, Conseil économique, social et environnemental de Mayotte, août 2017*
6 *Vice-rectorat de Mayotte*
7 *Insee, Antenne de Mayotte, recensement 2018*
8 *L'Éducation nationale en chiffre, MENESR-DEPP, 2015*
9 *Insee*
10 *Familles Rurales, Observatoire des prix 2018, Rapport d'études, janvier 2019*

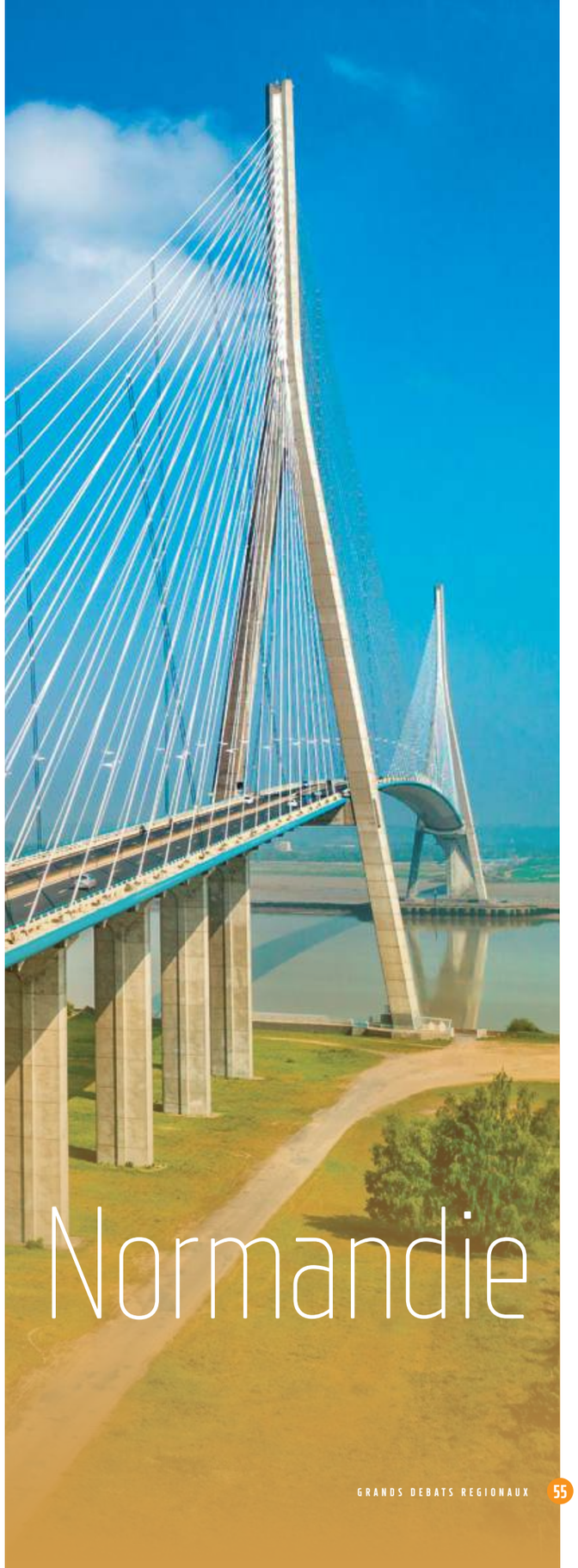

Normandie

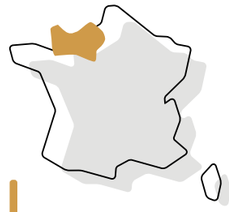

La Normandie est loin de constituer un territoire homogène. Certains espaces semblent concentrer les potentialités, à l'image de l'Axe Seine, de certaines portions littorales (la Côte Fleurie, la Côte de Nacre, les zones d'implantation du nucléaire) et d'une façon générale des zones urbaines. En revanche, d'autres territoires connaissent des problématiques qui ne sont pas dues aux effets de la concentration mais bien plutôt à des phénomènes de dévitalisation démographique ou économique. La partie sud de la région allant du Sud-Manche rural au sud-ouest de l'Eure et incluant une grande partie de l'Orne est dans ce cas. Enfin, certaines zones sont soumises à l'influence de territoires limitrophes : c'est le cas de l'Est de l'Eure (Vernon, Gisors, etc.) du fait de la proximité de l'Ile-de-France ou encore du Sud-Manche vis-à-vis de Rennes. La Normandie se caractérise ainsi, par rapport à l'échelon national, par une population rurale et un maillage serré de villes petites et moyennes, ainsi que par une forte concentration de population le long de la Vallée de Seine et des sites industriels majeurs.

25% de la population à moins de 20 ans, mais les plus de 65 ans représenteront **30%** en 2060.

640 KM de côtes

20% de la valeur ajoutée brute normande issue de l'industrie

12,1% de la production française d'électricité

Les constats et préconisations retracés dans ces quatre pages sont une synthèse de travaux récents du CESER de Normandie. Parallèlement, nous participons activement aux réunions d'initiative locale organisées sur le territoire, afin d'écouter les problématiques exprimées par les citoyens. Fin mars, nous publierons un document qui reprendra les principaux sujets de préoccupation des Normands, tout en formulant des propositions concrètes.

L'énergie, ressource et contrainte

"Si les marges de manœuvre technologiques restent importantes, notamment en matière de stockage de l'énergie, on observe néanmoins que l'enjeu de sobriété est plus important que celui du mix énergétique"

Se déplacer, se chauffer, s'éclairer.... Autant d'activités indispensables à la vie quotidienne et sensibles au prix de l'énergie. Dans une région pourtant fortement productrice, ces contraintes n'en pèsent pas moins lourdement dans le budget des ménages.

L'énergie en Normandie, c'est d'abord une activité économique. La région est d'ailleurs première en France pour la part de l'énergie dans la production de richesse. Le secteur occupe à lui-seul 36 000 personnes, dont beaucoup oeuvrent dans les 2 raffineries et 3 centrales normandes. Or, cette situation va de pair avec une montée en puissance des préoccupations environnementales chez les citoyens, des choix de production souvent voulus mais subis dans leurs conséquences et des évolutions technologiques qui restent plus un facteur de dégradation environnementale que d'amélioration. Si les marges de manœuvre technologiques restent importantes, notamment en matière de stockage de l'énergie, on observe néanmoins que l'enjeu de sobriété est plus important que celui du mix énergétique, même s'il convient d'assurer la poursuite en région du développement d'une offre d'énergies renouvelables fondée sur la diversité des solutions.

Les énergies marines renouvelables sont très présentes dans les choix stratégiques régionaux, notamment en vertu de la présence le long de nos côtes du premier potentiel hydrolien exploitable, et des trois projets de parcs éoliens off-shore. Le CESER s'est exprimé de longue date sur la priorité à donner à la filière éolienne au sein du mix énergétique, et la nécessité de se mettre en capacité d'accompagner le développement de l'éolien off-shore dans le cadre des appels à projet nationaux. De façon générale, il importe d'assurer la soutenabilité du prix de l'énergie et de faire évoluer les modalités de production en favorisant l'appropriation citoyenne : développement des circuits courts en termes de production/consommation d'énergie, en associant les usagers en amont et en leur faisant bénéficier localement des retombées.

Les mobilités du quotidien réclament des investissements

Dans leurs déplacements quotidiens, les usagers normands des transports ne font pas exception à la règle : ils sont globalement captifs des coûts inhérents à la mobilité (carburant, tarification routière...). Le phénomène de périurbanisation, longtemps encouragé, amplifie le problème et n'a pas été correctement traité par les politiques publiques. De façon corollaire, les préoccupations liées à l'empreinte carbone du transport sont fortes. De nombreuses agglomérations sont touchées par de multiples dépassements des seuils d'alertes liés à la qualité de l'air et les conséquences sur la santé ne sont plus à démontrer. Il conviendrait d'accélérer en priorité le développement de la multimodalité, notamment en provenance et à destination des grands ports maritimes (les marchandises au Havre et à Rouen sont acheminées à 80% par la route). Les investissements sur le corridor est-ouest européen, dont la Normandie fait partie, seront déterminants.

Concernant le transport de voyageurs, de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer une amélioration des conditions de transports entre la Normandie et Paris (confort, ponctualité, fréquence), ainsi qu'un maintien des dessertes sur les petites lignes ferroviaires qui maillent le territoire. La nécessité de dégager des moyens conséquents en faveur des transports collectifs est aussi régulièrement mis en avant. Enfin, la prise en compte des problématiques de transport affectant les territoires et les populations les plus enclavées, généralement celles situées en milieu rural, passe également par une incitation et un accompagnement des territoires eux-mêmes dans un processus d'amélioration de leur offre de transports (taxi-bus, covoiturage, etc.). Ce combat doit être mené parallèllement à la lutte contre l'artificialisation des terres (qui progresse en Normandie à un rythme 5 fois supérieur à la croissance démographique) : ce phénomène renforce la péri-urbanisation au détriment des terres agricoles et de certains espaces naturels.

Une démocratie à moderniser

"Si l'on constate l'introduction et le renforcement au fil du temps des outils de démocratie locale dans la législation, la gestion des services publics, ou la participation citoyenne à l'échelle locale, force est de constater que les citoyens s'en emparent peu."

La démocratie locale donne aux citoyens l'occasion de s'exprimer sur des projets qui ont un impact direct sur leur quotidien, leur emploi ou leur qualité de vie, mais son organisation est largement perfectible. De nouvelles formes d'expressions et de mobilisation sont sans doute à développer, notamment auprès de la jeunesse.

Les citoyens, les corps intermédiaires et les élus locaux partagent plusieurs doléances vis-à-vis de l'organisation territoriale, de la décentralisation ou encore de la démocratie participative. Si l'on observe l'introduction et le renforcement au fil du temps des outils de démocratie locale dans la législation, la gestion des services publics, ou la participation citoyenne à l'échelle locale, force est de constater que les citoyens s'en emparent peu. Dans leur grande majorité, ils peinent à comprendre l'organisation des pouvoirs publics en France et l'impression d'un millefeuille est persistante. Il en résulte un sentiment d'éloignement de la prise de décision. Les élus locaux regrettent globalement l'unilatéralisme des décisions de l'Etat dans de nombreux domaines stratégiques pour l'économie ou l'équilibre de leurs territoires et font valoir leur expertise de la proximité ainsi qu'une gestion « à taille humaine » des dossiers.

Le CESER s'est en particulier intéressé aux façons de s'engager de la jeunesse. Alors que les médias font la part belle au supposé 'individualisme croissant' des jeunes, ils sont en fait capables de se mobiliser fortement, en particulier sur les questions de précarisation de l'emploi, de mal-logement ou de défense de la liberté d'expression. Accompagner cet engagement nécessite de dépasser la culture associative traditionnelle et hiérarchisée. Il convient d'adapter les formations aux nouveaux besoins des bénévoles afin d'encourager le renouvellement des dirigeants associatifs, et de mieux coordonner les financements existants en s'appuyant davantage sur les grands réseaux associatifs.

L'innovation technologique et sociale dans les associations est un autre point fort qui mériterait davantage d'accompagnement. Véritables capteurs d'évolutions sociétales, les associations peuvent expérimenter des solutions innovantes et adaptées pour y répondre. L'enjeu est ici de favoriser et valoriser davantage l'engagement, l'expérience associative et les connaissances non scolaires, facteurs d'inclusion sociale et de renforcer l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.

Services publics : l'accès en question

La santé et le numérique concentrent les inquiétudes en matière d'accès aux services publics.

"L'Etat devrait examiner les possibilités de régulation dans le domaine de l'installation des médecins y compris des spécialistes".

Les indicateurs témoignent de la fragilité socio-économique du territoire normand en matière de santé, notamment sur certains territoires qui affichent une surmortalité prématurée significativement supérieure à la moyenne nationale. A cela s'ajoute le déficit de professionnels de santé et la part importante des médecins généralistes âgés de plus de 55 ans, phénomène particulièrement prégnant dans l'Orne et l'Eure, ce qui couplé au phénomène de vieillissement de la population augure une aggravation de la situation.

Ce constat amène le CESER à considérer que l'Etat devrait examiner les possibilités de régulation dans le domaine de l'installation des médecins y compris les spécialistes. Il rappelle que de telles mesures ont été prises pour les masseurs-kinésithérapeutes et les infirmiers et que des améliorations ont été observées. Par ailleurs, le renforcement de l'offre de soins dans les territoires passe par le soutien et la conjugaison de plusieurs types d'actions et notamment la poursuite de l'implantation de maisons et de Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA), le guichet unique de l'installation des professions de santé (GUIPS) ou encore la mise en place d'Equipe de Soins Primaires (ESP) et de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). L'accès aux hôpitaux et la graduation de la prise en charge des patients est également un enjeu majeur pour répondre au vieillissement de la population et au développement des pathologies chroniques.

Le développement de la télémédecine, s'il est également une réponse adaptée aux problèmes de présence médicale dans les territoires, ne doit cependant pas occulter la nécessité de maintenir une présence médicale et hospitalière suffisante. C'est néanmoins une solution appropriée pour certaines pathologies à la condition toutefois que le très haut débit se déploie de façon suffisamment dense et rapide sur l'ensemble du territoire normand. Or, on note des différences d'accès au réseau sur le territoire et la persistance de zones blanches. Par ailleurs, le risque de fracture est réel dans la maîtrise des compétences numériques et des usages, et l'on pourrait assister à une marginalisation de certaines populations sur le plan professionnel comme dans la vie citoyenne. La généralisation de l'accessibilité par la voie du numérique à de nombreux services et la dématérialisation croissante du dialogue entre l'administration et les administrés (initié par l'administration fiscale) amplifie ce phénomène.

Le développement des e-services ou de l'e-administration peut générer l'exclusion des publics fragiles au lieu de les aider. La dématérialisation à grande échelle des services publics a été fortement dénoncée par les associations puisqu'elle a complexifié l'accès aux droits des usagers dans la mesure où des points d'accueil physiques disparaissent, particulièrement dans les territoires reculés ou péri-urbains. Le public type touché par cette fracture numérique est majoritairement constitué de personnes peu ou pas diplômées, âgées ou ayant de bas revenus.

Le CESER réaffirme le préalable indispensable de la connexion et de l'accès au réseau d'infrastructures numériques en THD sur tout le territoire et une communication claire auprès des usagers sur la connectivité effective. Il convient également de renforcer l'observation des besoins en compétences pour améliorer la maîtrise du socle numérique et pour monter des actions tous publics sur les territoires menacés par une fracture numérique. A ce titre, un accompagnement des publics précaires avec l'aide des services sociaux est nécessaire pour leur donner les moyens d'être autonome sur le numérique. De façon générale, il importe enfin que les mesures prises pour assurer la continuité du service et l'accès aux fonctionnalités des outils numériques soient guidées par l'équité territoriale afin d'éviter les fractures numériques territoriales, générationnelles et sociales.

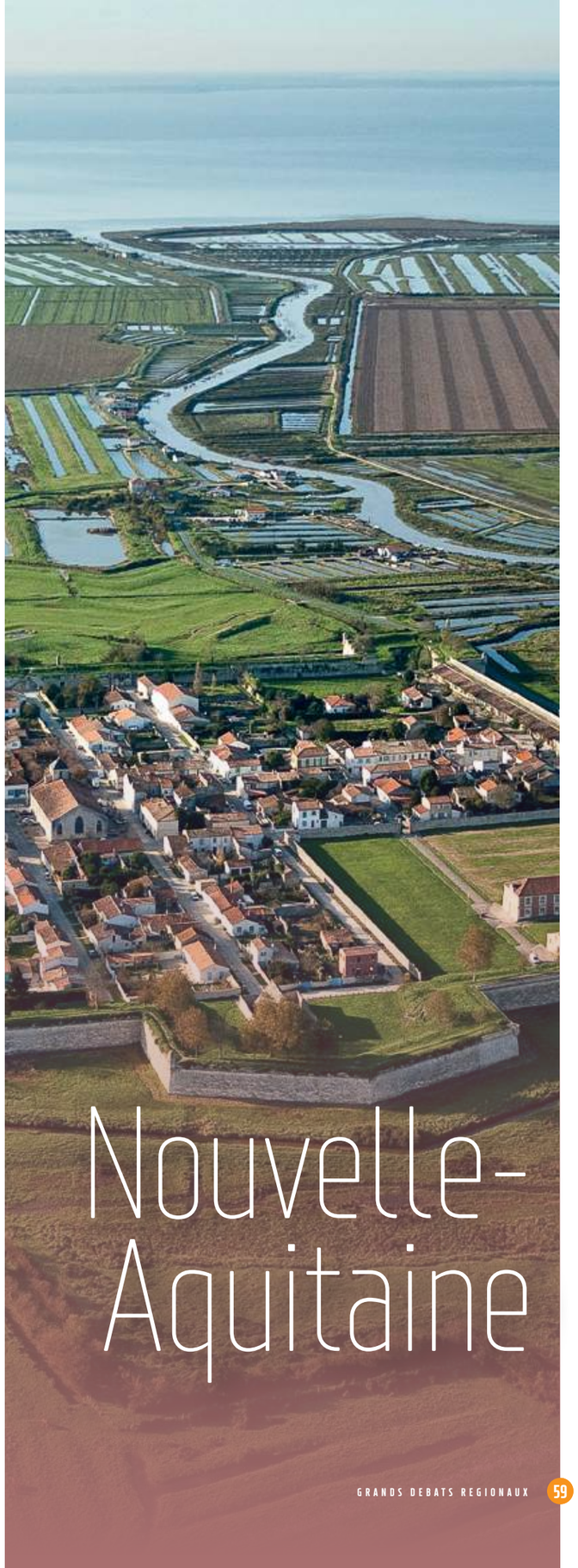

Nouvelle-Aquitaine

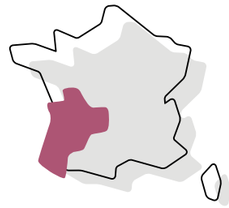

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Séance plénière du 26 février 2019

Expression du CESER Nouvelle-Aquitaine sur le mouvement dit des «Gilets jaunes» : Égalité sociale, démocratie, transition écologique doivent irriguer les politiques régionales !

Depuis le mois de novembre 2018, la mobilisation dite des «Gilets jaunes» interpelle fortement la société dans son ensemble, dans une crise sociale et politique inédite par sa forme, son ampleur, son intensité, ainsi que par l'écho et le soutien qu'elle a reçus dans l'opinion publique. Ce mouvement de contestation témoigne d'un profond malaise, révélateur d'exaspérations parfois anciennes. Le CESER Nouvelle-Aquitaine, institution régionale consultative composée de représentant-e-s de la société civile organisée, s'est senti pleinement concerné dès le départ par cette interpellation sociale. Comment ne le serait-il pas alors que près de 800.000 habitants de notre région (soit 13,7 % de la population de Nouvelle-Aquitaine) vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté ? Ce mouvement le questionne également dans son propre rôle institutionnel et dans les enjeux politiques fondamentaux qu'il soulève.

Ces enjeux ne sont pas nouveaux et de nombreux travaux du CESER ont pointé ces dernières années les fractures sociales et territoriales qui fragilisent le vivre ensemble et le sentiment d'appartenance à une société d'égalité et de droits pour toutes et tous. Malgré son dynamisme, la région Nouvelle-Aquitaine n'est pas épargnée par ces réalités : les inégalités et les disparités territoriales se creusent – en matière de revenus, de patrimoine, d'accès à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, à la mobilité, à l'énergie, à la vie culturelle, associative… Les mots de précarité et de pauvreté y recouvrent des situations intolérables qui sont désormais révélées à l'ensemble de la population.

Ces problèmes sont profonds et complexes. Ils ne sauraient trouver des solutions simples, mais nécessitent une action résolue dans la durée. C'est de l'évolution du modèle de société dans son ensemble que les citoyens veulent discuter, d'une refondation de son fonctionnement démocratique. Une société qui permette à chacune et chacun de trouver sa place et son avenir, à l'abri de la précarité et de la peur du déclassement, dans un environnement préservé. C'est tout à la fois d'une puissante demande sociale d'égalité, d'une réponse concrète aux questionnements croissants sur le fonctionnement démocratique de notre pays et la crise de représentation qui le traverse, d'une nouvelle répartition des richesses et d'une réelle transition écologique dont il s'agit.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine croit en une société d'engagement et de citoyenneté active au service de la cohésion sociale et des valeurs républicaines. C'est le point commun qui relie chacun de ses membres, dans toute la diversité des organisations qu'ils représentent : filières économiques, chambres consulaires, syndicats de salariés, associations… sont autant de lieux d'engagements dans lesquels chacun peut faire valoir sa vision de la société. De nombreux constats et signaux d'alertes sur cette situation ont été exprimés par la société civile et les forces sociales organisées. L'assemblée du CESER Nouvelle-Aquitaine regrette qu'ils n'aient pas été pris en compte à leur juste mesure.
Le contournement délibéré de la société civile organisée, des collectivités territoriales et de la démocratie sociale n'a fait qu'aggraver la crise et la fracture démocratique.

Il apparaît désormais nécessaire d'articuler ensemble, car elles sont intimement liées, les questions de démocratie, des défis écologiques, de l'évolution des modèles de développement, et du partage des richesses. Le CESER a posé, dans de nombreux travaux, que la Nouvelle-Aquitaine est singulièrement concernée par une urgence écologique aux multiples causes : destruction et artificialisation des espaces naturels et agricoles, pollution des airs et des eaux, dérèglement climatique, submersion et érosion côtières… La mobilisation en faveur de la transition écologique que le CESER appelle de ses vœux ne peut se construire que sur le socle d'une société plus égalitaire et démocratique, sans faire l'impasse sur la réflexion sur les modes de production actuels. Cette mobilisation est à conduire en parallèle avec le développement économique et l'aménagement du territoire.
En outre, l'implication de tous les citoyens, riche de leurs diversités, est indispensable pour avancer ensemble dans une réponse adaptée aux grands défis de notre temps, écologique, sociétal, culturel et économique, sans les opposer les uns aux autres.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine considère que les objectifs fondamentaux de pouvoir d'achat, d'égalité sociale, d'exercice de la démocratie, de transition écologique et de leur articulation devront irriguer tous ses travaux. Il s'engage à saisir tous les instruments institutionnels à sa disposition (avis, rapports, évaluations, contributions diverses, etc.) pour discuter, proposer et porter des réponses concrètes à mettre en œuvre au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine. En 2019, comme il l'avait déjà annoncé au début de sa mandature, il entend notamment prendre à bras le corps les enjeux de précarités, d'inégalités et de discriminations – enjeux qui feront l'objet d'une auto-saisine spécifique dans les mois à venir. Le CESER rappelle fermement la nécessité de condamner toutes formes de violences, d'homophobie, d'antisémitisme, de xénophobie, de racisme et de sexisme.
Il approfondira également ses travaux sur la nécessité d'un aménagement plus équilibré du territoire, la préservation des biens communs, des services publics et des richesses naturelles, et plus largement toutes les mutations rapides (économiques, sociales, culturelles, environnementales, technologiques) qui traversent actuellement notre société. Ces transformations, potentiellement génératrices de fractures et de ruptures, exigent plus que jamais des espaces de débat et d'échange pérennes, au profit d'une société plus démocratique, où la parole des citoyens comme des organisations devra être mieux écoutée et prise en compte. Le CESER Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de son mandat et de l'approche prospective dans laquelle il s'inscrit, entend contribuer à faire vivre cette ambition d'ouverture accrue vers le citoyen et vers les territoires.

crédit photos : Joël Péyrou, Sébastien Le Clézio, Ademe/Thellet Laurent

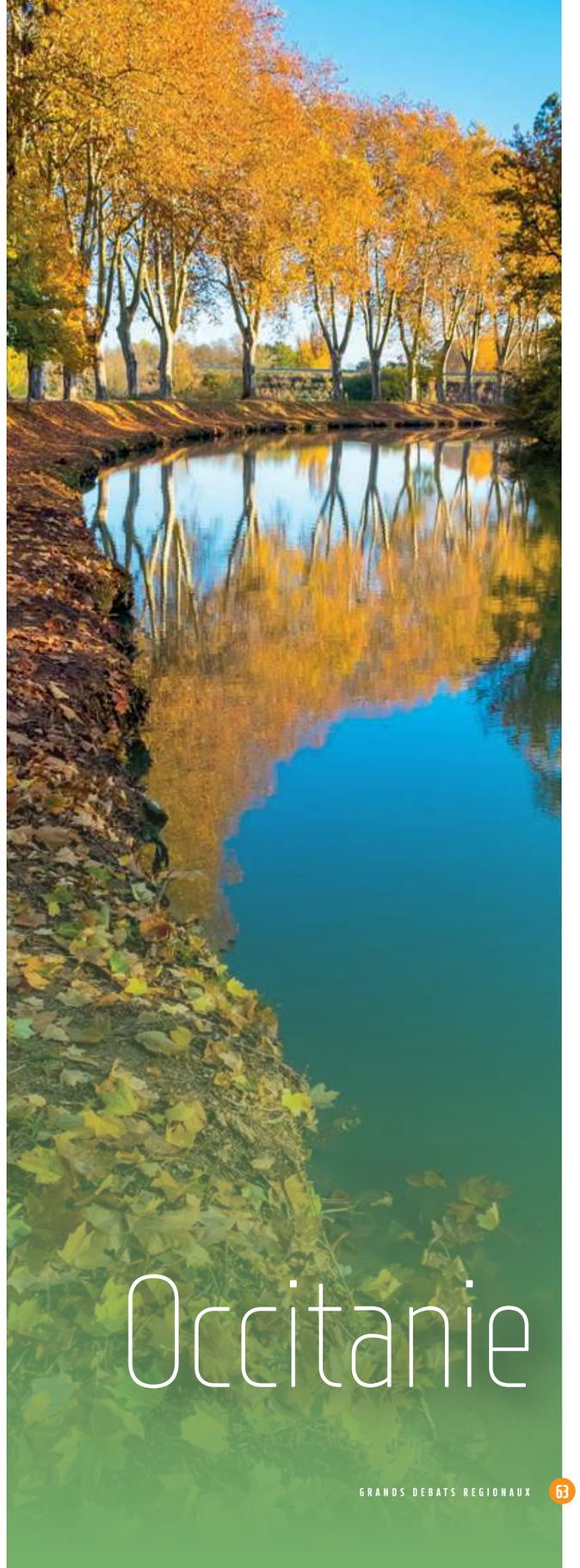

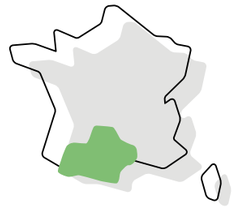

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Occitanie

Un aménagement du territoire au service de la transition économique

L'aménagement du territoire doit être au service d'un modèle et d'une stratégie de développement territoriaux basés sur un développement durable et sur la transition écologique.

En matière de transition énergétique, deux défis opérationnels se dégagent : le défi de la rénovation thermique de tous les bâtiments, le défi d'une mobilité douce et accessible, en lien avec la construction de réseaux de transports collectifs intermodaux complémentaires et respectueux de l'environnement.

Les filières industrielles des énergies propres sont à développer à partir des ressources régionales : le vent, le soleil, l'eau. La recherche de solutions innovantes doit être valorisée. **Le CESER demande une révision du Plan pluriannuel des Énergies (PPE) et le soutien financier du développement de l'éolien flottant dans la région Occitanie.**

Sur le littoral méditerranéen, les enjeux liés aux risques de submersion marine et au recul du trait de côte imposent de mettre en œuvre sans délai **un réaménagement des territoires concernés et une mobilisation d'espaces fonciers alternatifs.**

Les nouvelles pratiques agricoles doivent être valorisées et soutenues au regard de la transition écologique et environnementale, des mutations nécessaires et des défis pour parvenir à l'autonomie alimentaire.

Le logement génère à lui seul 40% des émissions de gaz à effet de serre. **La construction des logements privés et des logements sociaux doit être réalisée dans le respect des normes environnementales et énergétiques et être économe en matière de consommation foncière et d'artificialisation des sols.**

Une fiscalité au service de la justice sociale

Dans le cadre du Grand débat national, le CESER propose de réinterroger l'ensemble des principes de la fiscalité et de soumettre la totalité des richesses, des revenus et des bénéfices, quels qu'ils soient, à un impôt progressif dès le premier euro. Une plus grande progressivité de l'impôt pourrait être recherchée.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), défavorable aux ménages les plus modestes, pourrait être en contre partie supprimée pour les produits de base, et réduite pour les produits issus de l'économie circulaire et de proximité.

Le CESER préconise de revenir à une TVA de 5,5% pour les travaux de construction et de rénovation des logements sociaux.

Une TVA progressive pourrait être instaurée pour les produits "high tech", fabriqués à l'étranger.

L'utilité des niches fiscales devrait être réexaminée au regard des objectifs d'intérêt général recherchés. Devraient être exigées la justification et la contre-partie de tout crédit d'impôt ou exonération fiscale pour les entreprises, et le reversement des subventions accordées en cas de non-respect de ces contreparties.

Une fiscalité écologique incitative et inclusive devrait être instaurée. Le CESER propose de renforcer la lutte contre l'évitement de l'impôt (optimisation agressive, évasion, fraude) en intensifiant les moyens juridiques, humains et matériels de contrôle et de répression.

Des politiques publiques au service de la solidarité et de la cohésion sociale

La lutte contre la grande pauvreté :

Cela nécessite que la solidarité nationale garantisse :

- un accès à un hébergement et à un logement digne pour tous ;
- un revenu décent à tous et favoriser l'accès à l'activité ;
- une égalité d'accès aux services publics et un développement du recours aux droits sociaux.

L'égalité d'accès aux services publics et au public

Le CESER considère, en vertu d'un principe d'égalité, qu'il faut rééquilibrer les territoires en maintenant un socle de services publics et qu'aucun citoyen ne se trouve à plus de 30 minutes de ce socle comprenant les services publics de niveau supérieur (cf. définition INSEE).

L'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale :

Le CESER Occitanie préconise de soutenir les dispositifs d'installation des professionnels de santé dans les zones sous équipées, pour assurer la présence de soins de premier recours sur l'ensemble des territoires, en créant des Maisons de Santé pluridisciplinaires et des Centres de Santé qui doivent participer à la Permanence des Soins et à la prise de fonctions de gardes.

Les innovations dans le domaine de la santé, issues de l'e-santé notamment, constituent un levier d'attractivité pour les territoires. Le développement de la télémédecine nécessite la mise en place de plateaux techniques spécifiques, ainsi que la formation des professionnels. **Le CESER Occitanie préconise de soutenir le développement des innovations médicales et la mise en œuvre de « pratiques avancées ».**

La promotion de la ruralité et du développement rural

Afin de lutter contre l'expansion démesurée des métropoles et de redynamiser les zones rurales, la stratégie de revitalisation territoriale doit intégrer un objectif de relocalisation d'activités économiques par des aides différenciées pour les entreprises et pour les familles souhaitant s'installer dans ces territoires. Il faut aussi développer les contrats de réciprocité entre les métropoles et la ruralité.

Le calcul des dotations d'Etat aux communes devrait être révisé afin de ne plus être seulement basé sur le nombre d'habitants mais sur de nouveaux paramètres tels que le contexte et les infrastructures existants, les projets de développement de la commune, les initiatives locales, etc.

L'accès à la culture :

La culture est un outil essentiel de citoyenneté, qui contribue à la construction d'un « vivre-ensemble » en préservant la cohésion sociale.

Le CESER Occitanie préconise de préciser les compétences des différentes collectivités en matière de politique culturelle et de territorialiser ces politiques. Enfin, il importe d'élaborer un plan d'action culturelle en direction de la jeunesse.

S'agissant des quartiers populaires, le CESER Occitanie propose :

- **De favoriser les échanges interculturels entre tous les habitants d'un territoire,** pour casser les préjugés de part et d'autre et ainsi lutter contre les discriminations et la stigmatisation.
- **De favoriser la mixité,** qu'elle soit sociale en soutenant les associations présentes, égalitaire en encourageant les acteurs à travailler auprès des femmes, ou scolaire par une sectorisation différente, notamment des collèges.
- **D'améliorer l'accès à l'information des habitants et notamment des jeunes de ces quartiers** sur l'offre de soins existante, mais aussi plus largement sur leurs droits, sur les dispositifs de formation et d'aide pour favoriser l'accès à un emploi.
- **De sensibiliser les professionnels et les habitants à la laïcité et au rôle qu'elle joue en matière de cohésion sociale.**
- **De valoriser le rôle préventif de la Police de sécurité du quotidien.**

L'emploi, la formation et la création de richesses

En matière d'emploi, le CESER Occitanie préconise de faire bénéficier les bassins d'emploi ayant le plus fort taux de chômage de la politique « Territoires zéro chômeur de longue durée ».

Les actions de formation et de qualification des personnes en insertion dans les structures de **l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) doivent par ailleurs être soutenues par une animation territoriale partagée** entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, à l'échelon des bassins d'emploi.

Des passerelles doivent être instaurées entre les différentes voies de formation existantes, pour permettre à la personne de bénéficier d'un droit à l'erreur et de rebondir vers une autre voie.

Il faut prévenir plus rapidement le décrochage scolaire grâce à des dispositifs d'accompagnement adaptés.

Il convient **de considérer l'apprentissage et la formation en alternance au centre du système éducatif français** et de les réaffirmer comme des voies d'excellence et de réussite professionnelle.

D'autres dispositifs, tels que l'école de la deuxième chance, doivent être valorisés afin de permettre une réintégration des jeunes dans un parcours de formation.

Le CESER souhaite une amélioration de la mixité Femmes-Hommes dans les parcours professionnels.

Le CESER souhaite également que soient poursuivis **les efforts visant à rendre accessible la formation pour les personnes en situation de handicap.**

La création de richesses :

Le CESER Occitanie prône **le développement de nouvelles filières économiques qui s'appuient sur les ressources régionales. L'État et les collectivités doivent renforcer la création d'activités en dehors des métropoles.**

L'innovation sociale doit être favorisée par la création d'un crédit d'impôt.

L'économie sociale et solidaire doit être valorisée au sein de toutes les instances de concertation et de dialogue social national, de façon à garantir la pluralité des approches entrepreneuriales.

La relocalisation des industries doit être recherchée en vue de soumettre ces productions au **respect des normes éthiques sociales et environnementales,** que ne respectent pas des pays producteurs plus lointains.

Il faut structurer et territorialiser les filières agricoles et agroalimentaires afin de favoriser la production et la consommation locales, maîtriser le coût de production et de transformation grâce à des démarches collectives de filières, assurer des prix rémunérateurs pour les producteurs, renforcer le rôle des interprofessions et des organisations de producteurs territoriales.

Pour y parvenir, il faut sécuriser le foncier agricole, sécuriser et répartir la ressource en eau sur les territoires de manière à pouvoir conserver la diversification culturale.

L'enseignement supérieur : garantir l'accès, favoriser la réussite

Le CESER demande à la Région et à l'Etat d'interagir pour que les établissements puissent faire face de façon rapide aux flux croissants de jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études notamment en STS et IUT et permettre la réussite en Licence.

Le CESER demande la reconduction des CPER[1] , qui devront comporter une politique de contrats de sites avec des Conseils de site.

La Culture Scientifique et Technique doit être amplifiée auprès des plus jeunes et des lycéens.

Le développement d'enseignements numériques doit également être encouragé.

Pour une République moderne et décentralisée

L'aspiration à davantage de démocratie et de proximité doit trouver une traduction par le renforcement de la décentralisation. Son acte IV doit être mené à son terme : l'organisation décentralisée de la République doit être approfondie par **l'adoption des principes de spécialisation et de subsidiarité des différents niveaux de collectivités, en l'étendant au niveau infra régional.**

Dans ce contexte, le CESER considère que la démocratie ne gagnera pas en qualité avec la suppression de ses instances républicaines et de ses corps intermédiaires. Ceux-ci doivent au contraire être renforcés en moyens, pour être en mesure de mieux exercer leurs missions et de jouer un rôle d'oxygénation de la démocratie.

Le CESER Occitanie préconise de renforcer la reconnaissance institutionnelle du Conseil économique social et environnemental régional (CESER) en tant que seconde Assemblée régionale en lui accordant les mêmes moyens qu'aux membres du Conseil régional et en renforçant son indépendance fonctionnelle et budgétaire.

Le CESER doit être l'Assemblée consultative de référence pour l'Etat déconcentré en région comme pour la Région et être à ce titre institutionnellement saisi par ces derniers sur tous les grands chantiers.

Le CESER Occitanie préconise de **relancer la pratique des conférences sociales nationales et d'instaurer des conférences sociales régionales.**

Pour le CESER Occitanie, fidèle à la République et à ses valeurs, il est primordial de définir un projet national d'intérêt général fédérateur qui soit humaniste, en matière de développement durable, environnemental, social, éducatif, sociétal.

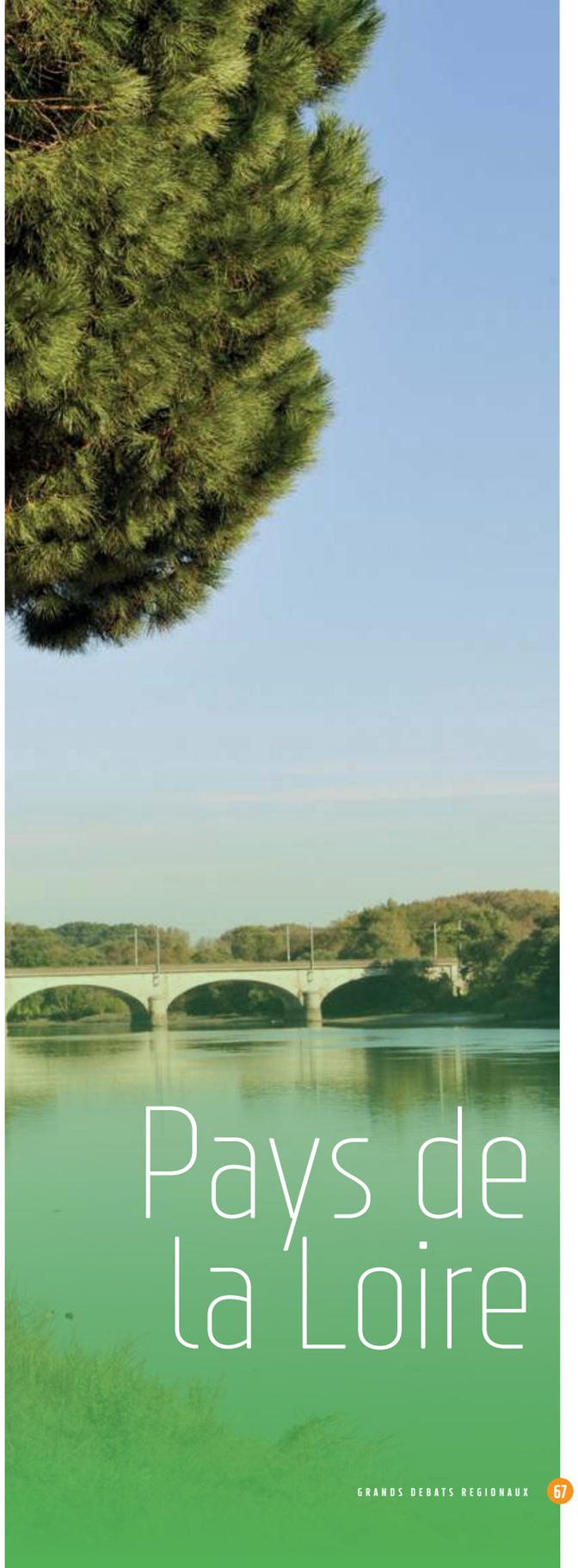

Pays de la Loire

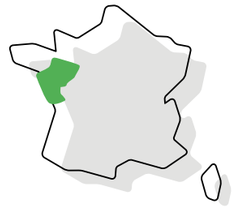

En décembre 2018, face à une grave crise sociale qui a pris des formes inédites, le gouvernement a ouvert et organisé un Grand Débat.

Le CESER des Pays de la Loire, dans la diversité de ses composantes, a souligné depuis de nombreuses années dans plusieurs rapports la réalité de la fracture territoriale et tout récemment dans celui d'octobre 2017 intitulé « L'équilibre des territoires en Pays de la Loire : un équilibre à maintenir et à consolider ». Conscient des enjeux et soucieux de participer au Grand Débat, le CESER Pays de la Loire a décidé de faire une contribution qui porte prioritairement sur les quatre thèmes proposés par le gouvernement, mais qui élargit ses réflexions à deux autres sujets essentiels, l'éducation et l'équilibre des territoires.

Cette contribution s'appuie sur les travaux du CESER déjà réalisés ou en cours, ainsi que sur un travail de réflexion interne. L'originalité et l'intérêt de notre contribution résultent ainsi de l'enracinement territorial et de la diversité de ses membres, ainsi que de la qualité du débat interne source de compromis et de consensus, éléments indispensables pour redonner toute leur force aux avis de notre Conseil et son rôle en tant que corps intermédiaire.

Par cette contribution au Grand Débat qui ré-interroge aussi notre modèle de société, nous souhaitons participer au mieux vivre ensemble et au faire ensemble dans un esprit constructif.

CESER PAYS DE LA LOIRE
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL

Fiscalité

Fiscalité locale : pour redynamiser la décentralisation

"Affecter aux collectivités territoriales, en fonction de leurs principales compétences, une plus grande part de la collecte nationale"

Le CESER propose **l'organisation d'États Généraux de la fiscalité locale dans la foulée du grand débat national.** Il plaide en ce sens pour des **accords triennaux** (révisables annuellement dans la limite d'une fourchette d'évolution) qui porteraient notamment sur la prise en compte des critères sociaux et environnementaux.

Le CESER propose de **simplifier et de clarifier l'architecture de la fiscalité locale** en :

> Examinant la pertinence des taxes ayant un très faible rendement.

> Évitant, autant que possible, la dispersion des recettes fiscales entre différents niveaux de collectivités territoriales.

> Limitant les strates de collectivités pouvant lever l'impôt et les taxes.

Dans une perspective de simplification, dans le cadre des Etats Généraux, le droit de lever de la fiscalité nécessite de définir précisément les modalités de fonctionnement et de contrôle par les citoyens. Le CESER préconise **l'actualisation des bases de calcul des taxes foncières et d'habitation** dans les plus brefs délais.

"Créer des Conférences citoyennes triennales sur le budget"

Le CESER propose, dans une phase de transition en attendant une réforme plus globale, d'**affecter aux collectivités territoriales, en fonction de leurs principales compétences, une plus grande part de la collecte d'impôts nationaux** dits dynamiques. Elles seraient ainsi beaucoup moins soumises aux décisions nationales.

À ce titre, il semblerait pertinent – indépendamment de l'avis porté sur cette taxe –, qu'**une part significative de la contribution énergie climat revienne aux Régions et aux intercommunalités** et soit affectée au financement de projets de transition écologique (dans le cadre du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires pour les premières et des plans climat air énergie territoriaux pour les secondes).

Le CESER soutient l'idée de « **Conférences citoyennes triennales sur le budget** » de chaque collectivité en charge de lever l'impôt sur la base d'un rapport circonstancié. Sans caractère décisionnel, elles auraient pour objectif d'informer les citoyens mais également de les faire participer à la réflexion et de s'exprimer sur les grandes orientations présentées par la collectivité.

UNE CONTRIBUTION POUR UN MIEUX VIVRE ET FAIRE ENSEMBLE

29 propositions au total du CESER Pays de la Loire

> Crédibles
> Concrètes

à retrouver sur le site ceser.paysdelaloire.fr

Transition écologique

Transition énergétique

Le CESER propose de faire de l'**efficacité dans les bâtiments et les logements** une **grande cause régionale** à travers la mise en œuvre d'outils financiers adossés à un diagnostic de performance énergétique préalable afin de permettre aux ménages de bénéficier d'un soutien adapté de la collectivité : maintien et renforcement des subventions pour les foyers modestes (avec une dégressivité pour éviter les effets de seuils), soutien à la rénovation énergétique des logements occupés par des propriétaires à très faibles revenus, mise en place de prêts spécifiques en privilégiant le recours au tiers financement notamment pour la rénovation des copropriétés dégradées (remboursement du prêt au fur et à mesure des économies d'énergies réalisées), travail approfondi avec les bailleurs sociaux avec sollicitation des financements européens pour des rénovations énergétiques innovantes.

Pour un mix énergétique plus vertueux en garantissant un coût raisonnable de l'énergie, le CESER propose de **lancer un appel à projets sur des solutions innovantes en matière d'énergies renouvelables.** Disposant d'un double atout – une façade maritime et de nombreux territoires consacrés à l'agriculture – la Région a un intérêt particulier pour développer la méthanisation et les EMR.

Biodiversité

Prendre en compte la **biodiversité comme support de la vie au quotidien** est une préoccupation partagée au sein du CESER. Face à la réduction des prairies, des surfaces d'espaces naturels et des habitats naturels, ainsi que du nombre des espèces, il est impératif d'agir rapidement autant à l'échelle individuelle que collective :

> En **reconstituant les biotopes des trames vertes et bleues**, en rappelant les directives et en les traduisant dans les documents d'urbanisme, SCOT et PLUI.

> En actualisant la liste des espèces pour une gestion adaptée et une conservation de la biodiversité

> En **organisant des Etats Généraux Santé & biodiversité** et en lançant des appels à projets pour faire émerger des actions innovantes dans les territoires associant à la fois les scientifiques et les acteurs de terrain, permettant de tendre vers des territoires positifs pour la biodiversité et la santé.

Mobilités

Huit Ligériens sur dix utilisant quotidiennement la voiture pour se rendre à leur travail, en particulier dans les zones rurales et périurbaines où la fluidité des déplacements routiers doit être améliorée, le CESER soutient la desserte de chaque territoire de la région en transport collectif avec des modes de transports adaptés. Il insiste enfin sur la nécessité de garantir l'accessibilité pour tous.

Le CESER préconise pour les transports gérés par la Région une tarification sociale et que l'ensemble des tarifications soient accessibles sans imposer l'utilisation d'Internet avec la mise en place d'un billet unique multimodes et une tarification intégrée au km, y compris en incluant les transports urbains.

"Lancer un grand plan régional d'économies d'énergies dans les logements et les bâtiments"

le CESER préconise également :

> La poursuite de l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux.

> La promotion de l'utilisation du vélo par des itinéraires sécurisés.

"Poursuite de l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux"

Pour une fiscalité environnementale

La refonte d'une fiscalité environnementale doit se faire dans un esprit de justice sociale, pour éviter l'aggravation des inégalités. Le CESER souhaite :

> Privilégier les aides régionales au **respect d'activités qui favorisent les pratiques et les métiers vertueux en matière d'environnement**.

> **Redistribuer la fiscalité écologique vers des financements directs** d'accompagnement au changement des pratiques et aux initiatives des entreprises et des particuliers.

> Mettre en place des taux spécifiques de TVA afin d'**inciter aux changements de comportement** et moduler ensuite pour arriver à la vérité des coûts.

> Une totale transparence sur toutes les affectations et **fléchage obligatoire de tout prélèvement qui concerne la fiscalité environnementale.**

> Mettre en place un **crédit d'impôt** pour les agriculteurs en fonction des **services rendus à l'environnement**.

RSE

La responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise participe de la transition écologique. Le CESER souhaite la promouvoir et l'encourager.

Cet encouragement peut aussi se traduire par le conditionnement des aides publiques à un engagement RSE.

Organisation de l'Etat
des territoires et des services publics

"Donner une impulsion nouvelle à la décentralisation"

"Favoriser un essor économique équilibré"

"Promouvoir un maillage efficace des services publics"

Ré-humaniser la relation aux services publics apparaît comme prioritaire. Cela passe par la désignation d'un interlocuteur nommément désigné pour chaque entreprise dans les administrations (URSSAF, DIRRECTE, CPAM, CARSAT, etc.).
Le CESER souhaite :

> Remettre à plat l'organisation et l'articulation des organisations concernées (Agence régionale, Agences locales, Chambres consulaires,...) exerçant des missions souvent similaires.

> Revisiter et réorganiser les points d'appui institutionnels et économiques dans le secteur rural, avec l'EPCI comme interlocuteur privilégié.

Les projets et les contrats de territoire signés désormais majoritairement par les intercommunalités avec l'Etat, la Région et parfois les Départements doivent constituer la base de relations nouvelles avec les acteurs et habitants des territoires concernés.

Enfin, il est indispensable de promouvoir un maillage efficace des services publics tout en prévoyant l'accompagnement des publics les plus fragiles notamment du fait du développement de l'E-administration.

Démocratie, citoyenneté, éducation

"Une loi cadre de l'éducation permanente"

"Permettre la compréhension du modèle républicain par les jeunes"

Le CESER des Pays de la Loire porte le voeu d'une **loi cadre de l'éducation permanente et de la vie associative** qui reconnaisse le fait associatif dans ses apports à la vie locale démocratique et laïque avec une déclinaison régionale et territoriale, pour assurer une plus grande présence de la société civile organisée dans le débat public. Cette loi devra intégrer le statut des élus associatifs et la reconnaissance de l'engagement volontaire dans la cité.
Dans le cadre des compétences "jeunesses" du Conseil régional, le CESER des Pays de la Loire propose que soit mis en oeuvre en complément des actions éducatives existantes dispensées par l'école, les familles, les associations... des initiatives permettant **une meilleure compréhension du modèle républicain français et des grandes fonctions collectives par les jeunes** (par exemple, le financement du système de protection sociale)

Le CESER souhaite :

> Adapter les projets d'établissements en **diversifiant les méthodes pédagogiques** permettant l'acquisition de savoirs et de compétences afin de rendre les jeunes acteurs de leur parcours.

> **Encourager des périodes d'immersion des équipes pédagogiques** dans le monde social et économique (en entreprise, administration, association...) afin que celles-ci adaptent leurs enseignements aux évolutions du monde extérieur: nouveaux besoins, apparition de nouveaux métiers, transition numérique... Ces périodes doivent être incluses dans la formation initiale et poursuivies dans la formation continue.

> Faire de l'établissement scolaire **un lieu de vie favorisant la rencontre, le partage** ainsi que la connaissance de soi et des autres pour promouvoir la mixité sociale et culturelle.

Le Grand Débat, une 1ère étape

Avec ces propositions, le CESER entend participer à la construction des réponses aux nombreuses questions et préoccupations évoquées au cours des derniers mois.

Une refonte de la fiscalité locale est un passage nécessaire pour redonner de l'impulsion à la décentralisation intégrant une fiscalité environnementale indispensable pour assurer une bonne transition écologique. La question fiscale, la transition écologique, le maillage territorial, l'amélioration des services publics, et l'éducation sont au cœur des prochains sujets à traiter.

Bien évidemment, ces propositions n'épuisent pas le débat, et d'autres sujets nécessitent d'être approfondis. Deux d'entre eux doivent être mentionnés :

> Le premier est **la place centrale des intercommunalités** dans la dynamique d'aménagement des territoires. La montée en puissance des EPCI est un phénomène majeur aujourd'hui dans notre région, et toute dynamique nouvelle de décentralisation doit le prendre en compte, avec la question de l'élection directe au suffrage universel des élus intercommunaux.

> **L'articulation de la démocratie représentative et de la démocratie citoyenne** est le second sujet sur lequel nous devons trouver de nouvelles réponses, avec la question de la place et du rôle des corps intermédiaires, dont le CESER comme espaces privilégiés pour construire les consensus indispensables aux sociétés complexes.

Ce Grand Débat n'est qu'une étape. L'ensemble des chantiers évoqués dans cette contribution va bien évidemment continuer d'animer l'activité du CESER pour nourrir nos propositions concernant les politiques publiques.

"Articuler la démocratie réprésentative et la démocratie citoyenne"

"La montée en puissance des EPCI est un phénomène majeur"

Crédits images : © Region Pays de la Loire / PB. Fourny / Ouest Médias / © CESER Pays de la Loire

Les 29 propositions du CESER Pays de la Loire

Fiscalité : 5 propositions

Fiscalité locale :

1. Organiser des états généraux de la fiscalité locale pour aboutir à une réforme globale, concertée et ambitieuse
2. Simplifier et rendre plus juste la fiscalité locale
3. Garantir le financement de l'action des collectivités locales
4. Renforcer l'équité et la solidarité entre les territoires via le renforcement des mécanismes de péréquation
5. Améliorer la transparence et mieux informer les citoyens

Transition écologique : 16 propositions

Transition énergétique

6. Lancer un grand plan régional d'économies d'énergies dans les logements et les bâtiments
7. Aller vers un mix énergétique plus vertueux en garantissant un coût raisonnable de l'énergie

Mobilités

8. Développer et favoriser l'attractivité des transports collectifs en particulier dans les zones rurales et périurbaines
9. Agir sur les prix des transports collectifs pour permettre au plus grand nombre de les emprunter
10. Favoriser l'usage des transports collectifs en développant l'intermodalité
11. Fluidifier les déplacements routiers et réaliser dans les délais les travaux engagés et co-financés par la Région
12. Améliorer l'accès à l'aéroport de Nantes Atlantique et limiter les nuisances sonores

Biodiversité

13. Protéger les milieux naturels et les espèces
14. Renforcer le lien entre biodiversité et santé

Responsabilité sociétale environnementale

15. Promouvoir et encourager la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise

Fiscalité pour l'environnement

16. Promouvoir les aides publiques à l'environnement
17. Remettre en cause les aides publiques dommageables à l'environnement
18. Engager une réflexion de fond sur l'orientation écologique et environnementale de la TVA
19. Veiller à l'acceptabilité sociale et à la soutenabilité économique de la fiscalité environnementale
20. Interdire ou taxer les produits d'importations agricoles ou issus de l'agriculture ne respectant pas les normes sociales, sanitaires et environnementales
21. Mettre en place un crédit d'impôt pour les agriculteurs en fonction des services rendus à l'environnement

Organisation de l'Etat, des territoires et des services publics : 3 propositions

22. Ré-humaniser la relation aux services publics, pour optimiser les dispositifs d'aide aux financements
23. Promouvoir un maillage efficace des services publics
24. Renforcer l'efficacité des dispositifs de développement TPE- PME

Citoyenneté, démocratie et éducation : 5 propositions

Citoyenneté et démocratie

25. Inscrire une Loi cadre de l'éducation permanente et de la vie associative
26. Favoriser la compréhension du modèle républicain par les jeunes

Education

27. Adapter le projet d'établissement en diversifiant les méthodes pédagogiques permettant l'acquisition de savoirs et de compétences afin de rendre le jeune acteur et autonome
28. Encourager les périodes d'immersion des équipes pédagogiques dans le monde social et économique
29. Faire de l'établissement scolaire un lieu de vie favorisant la rencontre, le partage ainsi que la connaissance de soi et des autres

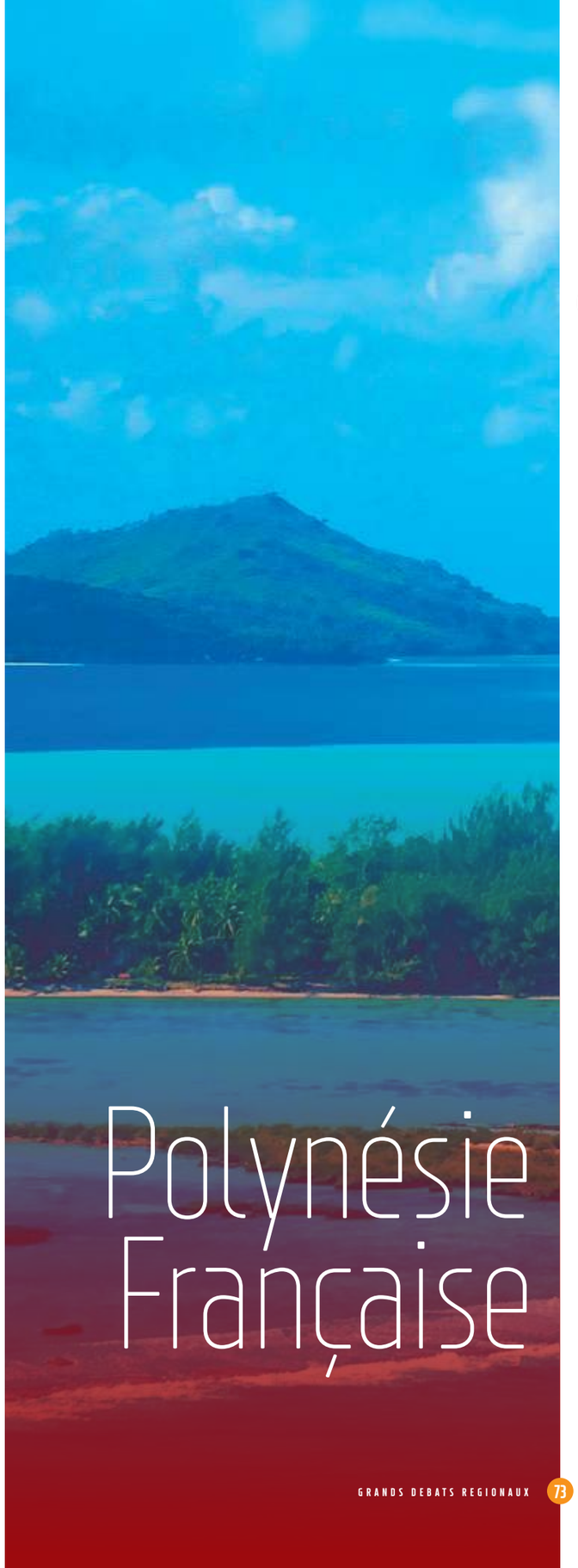

Polynésie Française

CESC
Conseil Economique, Social et Culturel de la Polynésie française

Suite au mouvement des "Gilets jaunes", le Président de la République française a adressé une lettre aux français le 13 janvier 2019 et initié avec son gouvernement ce que l'on appelle aujourd'hui le Grand débat National.

Ce mouvement social et ce Débat n'ont pas connu beaucoup de répercussions en Polynésie française car le champ de questionnements retenu entre dans la sphère de compétence du Pays. Il s'agit de :

- La fiscalité et des dépenses publiques,
- L'organisation de l'Etat et de ses services publics,
- La transition écologique,
- La démocratie et la citoyenneté.

En effet, la particularité de la collectivité de Polynésie française résultant de son statut d'autonomie, les sujets développés dans le cadre du Grand débat National ne peuvent être traités ni de la même manière, ni par les mêmes interlocuteurs, en Polynésie et en France métropolitaine.

Toutefois, la Polynésie française et ses habitants étant français à part entière, le Conseil économique, social et culturel polynésien estime opportun, dans le droit fil de l'initiative des Conseils, économiques, sociaux et environnementaux régionaux métropolitains, de participer à sa manière à ce Débat et de faire oeuvre de solidarité.

La contribution du CESC consiste à rappeler les problématiques socio-économiques polynésiennes, sur des axes de travail similaires à ceux menés dans le cadre du Grand débat National, et ce au travers d'une approche spécifique liée à l'autonomie de notre collectivité.

Cette démarche n'a pas pour corolaire d'organiser à nouveau des réunions ou des tables rondes sur les thématiques évoquées par la lettre du Président de la République française.

Elle s'appuie sur de nombreuses études socio-économiques, et plusieurs documents récents qui ont permis de faire remonter auprès des instances étatiques la majeure partie des problématiques inhérentes aux collectivités d'outre-mer, en particulier à la nôtre. Il en est notamment ainsi des Assises de l'Outre-mer et du Livre Bleu édicté en juin 2018

Le CESC de la Polynésie française a fait le choix de mettre en lumière les nombreuses mesures et recommandations qui ont pu être actées ces dernières années à la suite d'études et travaux importants. Cet ensemble a fait l'objet du document de synthèse ci-annexé, dont le CESC ne prétend pas le caractère exhaustif, mais qui démontre clairement que les constats posés et les préconisations énoncées existent et sont toujours d'actualité.

Ces mesures et recommandations constituent l'ensemble des politiques publiques de la Polynésie française et la feuille de route de notre collectivité.

Cet avis est partagé unanimement par l'Assemblée des CESER de France qui dans son projet de Contribution Outre mer au Grand débat National déclare "Tout ce qui doit être fait a déjà été dit, déclaré, affirmé, soutenu et défendu par nos territoires…. Ainsi que vous le lirez, nos territoires sont porteurs de propositions et de solutions, plutôt que de problématiques."

Parmi les politiques publiques identifiées, relatives aux thématiques retenues dans la lettre du Président de la République et issues de l'ensemble des études, travaux et avis collectés, le CESC peut notamment citer (sans établir d'ordre) :

Au titre de la transition énergétique

La transition énergétique et le changement climatique traités dans :

- Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire
- Le Schéma d'Aménagement Général
- Le Plan de transition énergétique 2015-2030
- Certains vœux et rapports du CESC dont ceux relatifs aux "enjeux de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) en Polynésie française" et à la "Demande d'une étude d'impact sur les changements climatiques dans les collectivités françaises d'Outre-mer dans le Pacifique"

Au titre de la fiscalité

La fiscalité traitée dans :

- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire
- La conférence économique de novembre 2018

La lutte contre la vie chère et l'amélioration du pouvoir d'achat traitée dans :

- Le Débat d'orientation budgétaire

Au titre de l'organisation administrative du Pays

L'organisation administrative du Pays traitée dans :

- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire
- La conférence économique de novembre 2018

Le renouvellement du pacte républicain entre l'Etat et la Polynésie française traité dans :

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République.
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le vœu du CESC relatif à "La mise en place de l'Accord de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République"
- L'avis du CESC sur le "projet de texte révisant le statut de la Polynésie française".

Le fait nucléaire traité dans :

- Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire

Au titre du développement économique et du régime de protection sociale

Le développement économique traité dans :

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République

Le développement du tourisme et des économies bleu et verte traité dans :

- Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire
- Le Schéma d'Aménagement Général
- La politique agricole de la Polynésie française 2011-2020
- La stratégie du développement touristique 2015-2020
- La politique sectorielle de la pêche hauturière 2018-2022
- La conférence économique de novembre 2018
- Certains vœux et rapports du CESC dont ceux relatifs à "L'avenir de la Polynésie française face à une gouvernance durable de son patrimoine marin" et à "L'aménagement des plages publiques en Polynésie française : entre une indispensable exploitation et valorisation touristiques ?"

L'économie numérique traitée dans :

- Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire
- Le Schéma d'Aménagement Général
- Le Plan Smart Polynesia - Plan de développement de l'économie numérique 2017-2023
- Le schéma directeur d'aménagement numérique de la Polynésie française

La santé et la protection sociale traitées dans :

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le schéma d'organisation sanitaire et sociale de la Polynésie française 2016-2021
- Certains vœux et rapports du CESC dont celui relatif à "La réforme de la protection sociale généralisée"

L'amélioration de l'alimentation et de l'hygiène de vie traitée dans :

- Le rapport de la commission d'évaluation des politiques publiques sur la médecine scolaire
- Le schéma d'organisation sanitaire et sociale de la Polynésie française 2016-2021

Les transports et l'aménagement du territoire traités dans :

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires de la Polynésie française 2015-2025
- La conférence économique de novembre 2018

Le foncier et le logement traités dans :

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Le Débat d'orientation budgétaire
- Le Schéma d'Aménagement Général
- La conférence économique de novembre 2018

Au titre du pacte social

L'éducation et la jeunesse traitées dans :

- Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
- Le rapport d'information au nom de la délégation sénatoriale à l'outre-mer sur la jeunesse des outre-mer et le sport
- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Le Débat d'orientation budgétaire
- La Charte de l'Education

L'emploi et la formation professionnelle traités dans :

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire
- La conférence économique de novembre 2018
- Certains vœux et rapports du CESC dont celui relatif à "l'emploi des jeunes en Polynésie française : quelle adéquation entre les formations diplômantes et les besoins réels du marché de l'emploi polynésien"

La réduction des inégalités et les fractures sociales traitée dans :

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Le Débat d'orientation budgétaire

La réduction de la violence faite aux femmes et des violences intrafamiliales traitée dans :

- Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
- Le rapport du CESE "Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer"

L'accompagnement des personnes les plus fragiles traité dans :

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Le Débat d'orientation budgétaire
- Certains vœux et rapports du CESC dont ceux relatifs "à la mise en place d'un schéma pluriannuel du handicap en Polynésie française" et aux "personnes âgées en Polynésie française"

La culture et les langues traitées dans :

- Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire
- Le Schéma d'Aménagement Général

Les recommandations reprises dans le document annexé au présent vœu n'ont pas nécessairement un caractère exhaustif. La lecture de l'intégralité du document présenté dans la deuxième partie permet d'être plus complet.

Le CESC rappelle en outre qu'il est consulté sur l'ensemble des projets ou propositions de "loi du pays" relatifs à la plupart de ces secteurs (à l'exception de la matière fiscale) et participe en amont à la prise de décisions politiques et donc à la définition des politiques publiques, au travers de ses avis, ses rapports et ses recommandations.

Force est de constater que ces politiques publiques sont nombreuses et revêtent les unes comme les autres une importance majeure.

Pour autant, elles ont toutes un point commun, celui d'assurer le développement économique et social de notre Pays et d'offrir des conditions de vie toujours plus favorables aux polynésiens.

Afin de préserver la cohésion sociale, de favoriser l'essor économique et de permettre un développement harmonieux de la Polynésie française, le CESC émet le vœu que les autorités de l'Etat et du Pays assurent leur fonction de veille et d'évaluation des politiques publiques afin de mieux répondre aux enjeux de notre société ; Qu'elles poursuivent leurs actions dans le suivi et l'exécution de l'ensemble des engagements pris.

Ce travail d'évaluation et de suivi est fondamental pour apprécier l'efficacité des politiques publiques en comparant leurs résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre afin de mieux connaître et comprendre leurs fonctionnements réels et leurs résultats.

Le CESC émet le vœu qu'il soit régulièrement rendu compte de l'évaluation des actions publiques aux citoyens et aux parties prenantes, en référence aux objectifs fixés. Le CESC rappelle l'importance de la relation entre les pouvoirs publics et les citoyens pour instaurer voire restaurer un lien de confiance entre les citoyens.

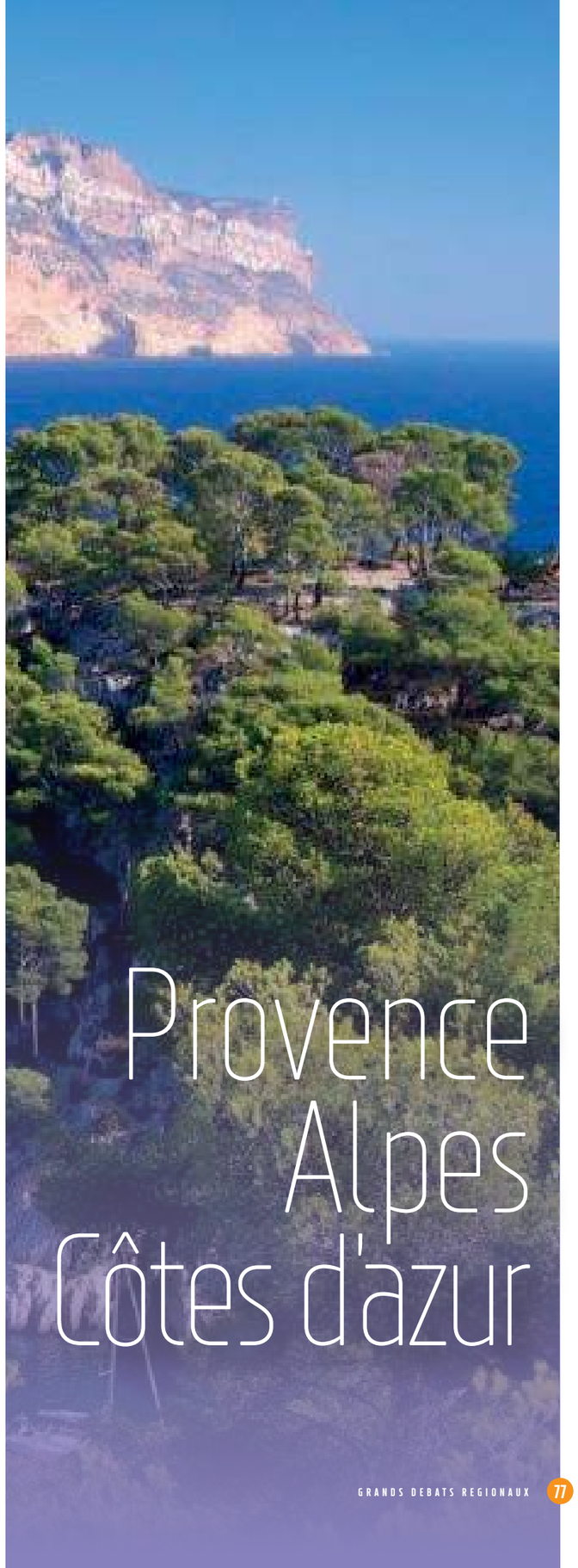

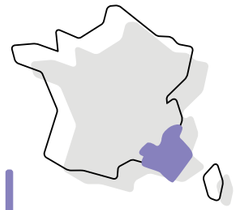

CESER
REGION SUD
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Le 12 février 2019, le CESER Provence-Alpes-Côte d'Azur organisait son Grand Débat dans l'hémicycle de la Région. Toutes les conseillères et les conseillers étaient invités à s'exprimer sur les grandes thématiques du Grand Débat National en petit groupe et au nom des entités de la société civile organisée qu'ils représentent.

Cette expression collective était forcément et par nature complexe. La tendance naturelle est en effet à l'expression individuelle d'un citoyen qui exprime un avis, son avis et l'exercice aurait pu très vite se transformer en cacophonie.

Afin de nourrir le débat et les réflexions, des éléments d'appropriation avaient préalablement été mis à disposition tels que la lettre du Président Macron, les quatre dossiers thématiques, la liste des travaux du CESER en lien avec les thèmes abordés, les "mots clés", sites, ainsi que divers articles et documentations de référence obtenus par veille documentaire et un blog ouvert à cet effet.

La représentante du Préfet de Région a rappelé à l'ouverture de cette journée le cadre proposé et les objectifs poursuivis par l'Exécutif.

Le décor planté, les travaux se sont déroulés dans huit ateliers, deux pour chacun des quatre thèmes, les impôts et les services publics, l'organisation de l'Etat et des Collectivités publiques, la transition écologique, les institutions, la démocratie et la citoyenneté.

Le parti a été pris de ne pas s'enfermer dans la formulation des questions mais de donner la faculté à chacun de soumettre tout autre questionnement en lien avec la thématique de son atelier.

Nous nous sommes prêtés au jeu, humbles sur notre capacité d'influence. Nous avons pris de la hauteur pour échanger et faire passer des idées, constats, analyses, expériences, suggestions, propositions…

Nous avons constaté qu'au-delà de la diversité qui fait notre richesse des consensus se dégageaient.

La synthèse de ces travaux apporte des éléments de réponses aux attentes du plus grand nombre de nos concitoyens avec comme fil conducteur, le respect des valeurs

républicaines et de la laïcité, l'éducation et l'instruction civique, la justice et plus largement l'application des règles, l'exemplarité, l'équité sociale, territoriale, fiscale, environnementale, la transparence, la lisibilité des politiques et la simplification des normes.

Nous avons abordé l'organisation de l'Etat et des Collectivités territoriales, le 1000 feuilles administratif, l'efficacité, la simplification…

Enfin et nous le vivons au CESER, quelle place pour la Société civile, organisée en particulier, dans l'évaluation des politiques publiques, l'expression des choix de la société civile à tous les échelons sur les attentes citoyennes afin de redonner plus de force à la démocratie et à la citoyenneté.

Marc POUZET, Président

Respect des valeurs républicaines et de la laïcité Education et Instruction civique Solidarité Equité, suppression des privilèges, Exemplarité Transparence, Lisibilité des politiques et la Simplification des normes Justice qu'elle soit fiscale ou plus largement dans l'application des règles

Transition écologique

Globalement, les participants sont unanimement d'accord sur le fait que la transition écologique est l'affaire de tous, que le changement climatique doit nous amener collectivement et individuellement à modifier en profondeur nos habitudes et que l'effort doit être juste et équitable.

La réussite de la transition écologique passe par trois axes, la fiscalité, au travers de taxes ou de fonds de financement, l'éducation à l'environnement afin de responsabiliser la population et l'accompagnement de toutes ces mesures au travers d'une gouvernance partagée (scientifiques, économistes, population).

Fiscalité, dépenses publiques, services publics

Il existe un sentiment très fort d'injustice fiscale en France. Des propositions pour rendre le système fiscal plus juste ont été émises.

En matière d'impôt sur le revenu, un consensus se dégage sur la généralisation de l'impôt ne serait-ce que symboliquement car il s'agit d'un geste citoyen. Certains proposent de mettre en œuvre l'imposition dès le premier euro de revenu. La question de l'intégration de l'ensemble des revenus disponibles du foyer a été posée incluant les allocations ou les aides sociales. La notion de "reste à vivre" c'est-à-dire le revenu disponible après impôts, devrait être privilégiée, au détriment de la seule référence aux seuls revenus du travail.

En effet, pour un certain nombre de participants le sentiment d'iniquité trouve sa source dans le ressenti que celui qui travaille et paie des impôts est "pénalisé" car il disposerait de moins de "reste à vivre" que celui qui est "non imposable" mais qui bénéficie d'aides issues de la solidarité collective.

Une plus grande progressivité du barème de l'impôt sur le revenu devrait être mise en place avec plus de tranches pour s'adapter aux différentes situations.

Les attentes citoyennes sont fortes en matière de mesures pour rendre le système fiscal plus juste et tendre vers davantage de transparence et de visibilité quant à l'utilisation du produit des impôts.

Il doit être tenu compte des comportements vertueux des entreprises ou des particuliers dans le calcul de l'impôt.

Les citoyens jugent le train de vie de l'Etat en général et de certains élus en particulier trop élevé et reprochent à l'administration française une organisation trop complexe et peu lisible.

Institutions, démocratie et citoyenneté

L'éducation et notamment l'éducation civique pour l'appropriation et le respect des valeurs de la République revêtent une importance particulière dès le plus jeune âge pour une mise en pratique tout au long de la vie. Ces prérequis permettraient également d'améliorer la confiance des citoyens dans nos institutions.

Parce qu'il constitue une expression comme une autre, une quasi-unanimité se dégage sur la reconnaissance du vote blanc. Une majorité propose un seuil de 50 % des suffrages exprimés intégrant les votes blancs qui à défaut d'obtention invaliderait l'élection et entrainerait un nouveau scrutin.

Le respect par tous des valeurs de la République est fondamental. Il faut donner plus de temps de parole aux personnes qui, sans être du même avis, peuvent se comprendre.

Ce principe posé, des prérequis apparaissent : connaissance et respect des institutions et des valeurs de la République, exemplarité des dirigeants, tolérance, lutte contre les discriminations et les fausses informations ...

Au-delà de la représentation de la société civile, c'est sa capacité d'intervention sur la décision publique qui pose question.

Au niveau régional, l'absence d'indépendance budgétaire du CESER et sa fonction essentiellement consultative est un frein à sa visibilité, à la reconnaissance de ses travaux et à la prise en compte de ses expressions par les décideurs politiques.

Des améliorations pourraient être apportées sans passer d'un avis consultatif à un "avis conforme". Une motivation des décisions du Conseil Régional sur la base de l'avis du CESER serait une première avancée dans ce domaine. La mission d'évaluation apportera également plus de poids au CESER. Le renforcement des liens entre les CESER et les conseils de Développement est souhaité. Il est enfin proposé de faire entrer les CESER dans la Constitution lors de la prochaine réforme constitutionnelle avec obligation pour les Conseils régionaux d'argumenter leurs réponses aux avis des CESER.

D'une manière générale, les citoyens doivent être associés en amont des prises de décision qui les concernent.

Mais cette association doit être organisée. Le tirage au sort apparait comme une mauvaise solution (dangereuse voire populiste) à une bonne question. Si la décision revient aux élus qui ont toute légitimité pour cela, il est nécessaire de rechercher en amont des solutions participatives intégrant les citoyens, les corps intermédiaires et la société civile. Le dispositif doit être favorisé par une représentativité plus forte, une sensibilisation à l'engagement, une formation et un accompagnement préalables.

95 conseillers

4 thèmes

8 ateliers

35 questions

700 post-it/propositions

Etat, collectivités territoriales

L'Etat doit être stratège en définissant les orientations et en garantissant la cohérence de leur mise en œuvre. Son action doit s'exercer en priorité sur ses missions régaliennes (la défense, la sécurité intérieure, la justice…) mais il doit être capable également de faire face aux enjeux sociétaux dans les domaines de l'éducation, la santé, la solidarité, l'industrie, l'aménagement du territoire…

Pour certains conseillers la politique du logement doit également relever des prérogatives de l'Etat.

Pour répondre aux défis de nos territoires les plus en difficulté il convient de simplifier l'accès physique aux services administratifs de proximité en créant un guichet unique. Le développement du haut débit sur tous les territoires et la garantie d'une assistance et d'une écoute professionnelle constituent de véritables enjeux. Une demande forte de maintien des écoles, des postes, des lignes ferroviaires … s'est exprimée car le service public ne doit pas être pensé dans son fonctionnement en termes d'économies budgétaires et humaines ou de logique comptable.

La satisfaction des besoins des territoires les plus fragiles passe par une déconcentration des services de l'Etat au plus proche des citoyens et par la valorisation des élus de proximité.

En parallèle, la décentralisation doit être poursuivie sur la base d'une évaluation préalable de ses deux premières phases. Les compétences des collectivités doivent être clairement définies, sans doublons, avec des moyens adaptés et une obligation de transparence. Elles doivent pour ce faire disposer de ressources dynamiques.

L'équité de traitement du citoyen doit reposer sur un système de péréquation au niveau et entre les Régions.

Certains conseillers considèrent que l'Etat doit être doté de moyens suffisants pour remplir ses missions sans chercher systématiquement une réduction des dépenses publiques.

Les Travaux du CESER

12.12.2018 : ***Bilan Plan Climat***

20.12.2017 : ***De l'Intelligence territoriale en région Provence-Alpes-Côte d'azur : réinventer l'Action publique pour et par la société civile***

13.12.2017 : ***L'éducation à l'environnement et au développement durable, un levier pour la mise en œuvre de politiques régionales en Provence-Alpes-Côte d'azur***

Une priorité : assurer les conditions de réussites des jeunes issues des quartiers de la Politique de la Ville

05.07.2017 : ***Les services publics et les services au public***

14.12.2016 : ***l'adaptation au dérèglement climatique en Provence-Alpes-Côte***

27.01.2016 : ***L'Economie circulaire : enjeux et opportunités pour les acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur***

28.10.2015 : ***Le logement en internat des lycéens et apprentis dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur***

24.06. 2015 : ***Optimisation et gestion du patrimoine foncier***

25.06.2014 : ***La Stratégie Globale pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur***

10.04 2013 : ***La transition énergétique et écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.***

25.10.2012 : ***Quelle prise en compte de la biodiversité dans les politiques régionales ?***

1.07.2008 : ***Mobiliser l'ensemble des acteurs pour une gestion responsable de la ressource en eau.***

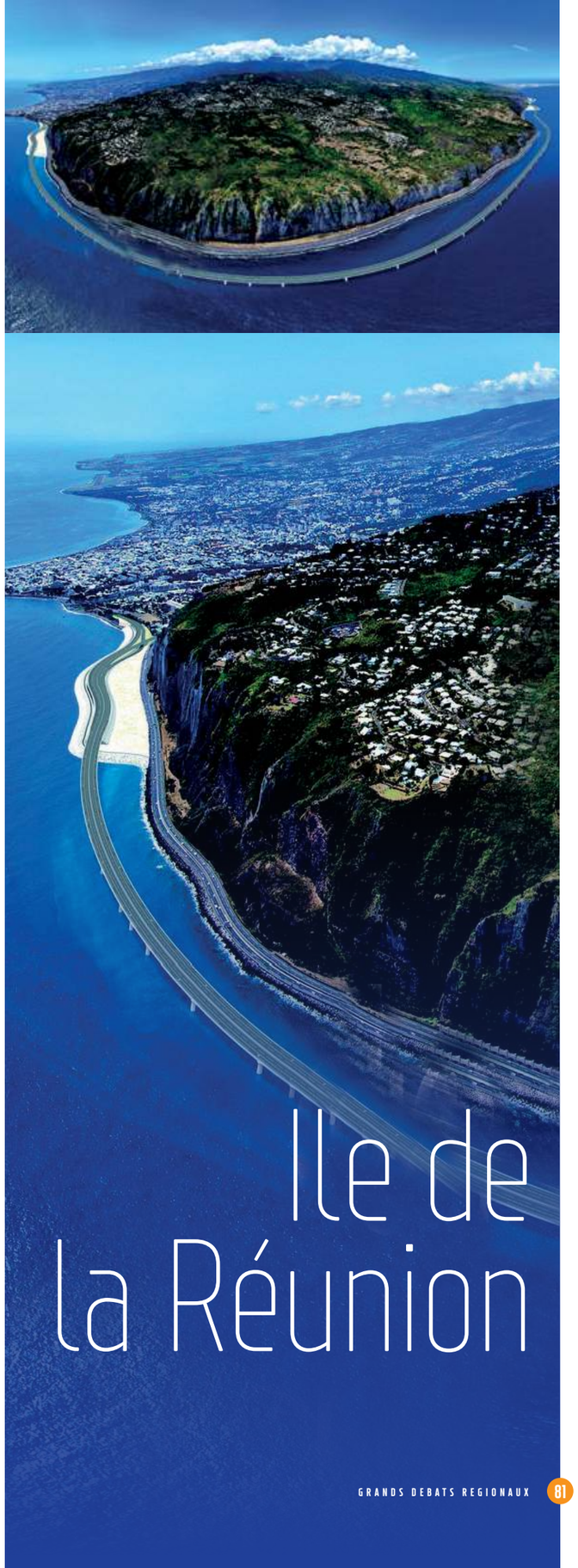

Ile de la Réunion

2 512 Km²
344,95 hab/Km²
24 communes

Depuis le 17 novembre 2018, la France est confrontée à une mobilisation citoyenne de grande ampleur. La Réunion n'a pas échappé à ce mouvement, même si depuis le début de l'année 2019 la mobilisation porte une nouvelle dimension. Si, dans notre région, le mouvement des "Gilets jaunes" en est l'expression la plus visible, cette mobilisation témoigne d'une ancienne et profonde **remise en cause de notre modèle de société**, et révèle l'existence de **trois grandes fractures** à l'origine de cette situation sur l'île : une fracture civique, une fracture **sociale** et une fracture **territoriale**. A La Réunion, 23 % de la population et 39 % des jeunes de 15 à 29 ans sont au chômage ; 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté ; 22,6 % des personnes âgées de 16 à 65 ans sont en situation d'illettrisme.

Face aux aspirations et aux revendications des citoyen·ne·s, et dans la perspective du Grand Débat National, chacune des membres du CESER est pleinement engagé·e depuis le mois de décembre pour apporter son savoir, sa réflexion, sa sensibilité afin de réfléchir collectivement à la suite des évènements qui se déroulent sur le territoire et dans le pays tout entier.

L'engagement du CESER dans le cadre du Grand Débat National s'illustre par la mise en place de la démarche suivante :

- Organisation d'une **consultation en ligne de ses membres** : les questions, qui s'inscrivent dans les grandes thématiques de la consultation du Grand Débat National, ont été contextualisées pour correspondre aux grands enjeux du territoire réunionnais ;

- Pleine **mobilisation des commissions thématiques** et la mise en place d'une **commission spéciale**, chargée de coordonner les travaux relatifs à l'élaboration d'une **contribution** intitulée "Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, et Transmettre" à la suite de la saisine du Président du Conseil régional. Les travaux faits ont été conduits en s'appuyant sur ceux antérieurs menés par le CESER, sur l'expertise et la connaissance de la situation de l'île, de ses membres représentant·e·s de la société civile organisée, et de leur implication forte dans la vie économique, sociale et associative, ainsi que sur l'analyse des résultats de la consultation en ligne précitée.

Cette démarche collective a permis de faire émerger des **solutions concrètes** pour encourager une nouvelle **dynamique** d'acteur·rice·s publics et privés.

Innovons pour un pouvoir d'achat durable et pour plus d'emplois locaux

Principale doléance des citoyen·e·s réunionnais·e·s, la problématique de la cherté de la vie, ne date pas des récents mouvements sociaux, relayée et portée par les corps intermédiaires.

L'objectif du développement du niveau de vie et de l'amélioration du pouvoir d'achat, amène donc le CESER à **viser** simultanément la **baisse des prix,** le développement de la production locale en lieu et place de certaines importations, entraînant la création d'emplois et une amélioration du pouvoir d'achat.

Par ailleurs le CESER a intégré de longue date dans sa réflexion **les impôts et taxes comme outils de redistribution et de développement**. Il propose que l'Octroi de mer puisse faire l'objet d'une véritable évaluation en collaboration notamment avec la société civile notamment par le biais des Conseils consultatifs pour en faire un outil accepté et compris par tout(e)s les Réunionnais·e·s.

Renforcer les outils juridiques permettant de lutter efficacement contre les abus de positions dominantes

Agir sur les prix se traduit par des actions concrètes dont celles principales :

> **cartographier les dépenses des ménages par niveau social**, pour bien cibler en priorité les leviers à actionner pour soulager les ménages les plus modestes ;

> réaliser une **carte des monopoles et situations dominantes** ;

> faire jouer des mécanismes de régulation, de transparence et de stimulation de la concurrence, afin de faire baisser les prix dans les secteurs visés. En effet 67% des répondants à la consultation du CESER se prononcent pour **renforcer les outils juridiques** permettant de **lutter efficacement** contre **les abus de positions dominantes** et les ententes.

Renouvelons et enrichissons les formes d'actions publiques et citoyennes actuelles

Notre société fait face à une **crise de la représentation démocratique**. Parce que un sentiment d'inégalité et d'iniquité s'est installé, les citoyen·e·s expriment leurs doutes quant à la capacité des institutions et des élu·e·s à répondre à leurs besoins du quotidien. L'analyse des résultats de la consultation concernant la thématique "démocratie/citoyenneté" et en particulier **l'amélioration de la vie publique** a fait émerger trois sujets principaux :

> **l'élargissement du rôle consultatif des CESER / CCEE** vers un rôle plus **participatif** (88 %) ;

> la nécessité de **formation des élus** ;

> la mise en valeur d'**espaces d'initiatives territoriales existants,** à tous les échelons de la vie publique du territoire pour co-construire dans la réciprocité des engagements , en mode projet et par l'exigence d'une plus grande transversalité.

Face à ces résultats, le CESER propose de permettre à chacun·e de vivre, de se **réapproprier** et d'**agir sur son lieu de vie** (quartier, commune, ...) mais aussi dans sa communauté (famille, association, syndicat, parti politique...) de façon plus active et avec un sens du collectif et de la solidarité élargi à toute la société.

La mise en œuvre d'outil de **civic tech** (le cas de plateforme utilisée par les gilets jaunes à La Réunion et par le Conseil régional pour consulter les Réunionnais·e·s sur le Conseil Consultatif Citoyen) représente une formidable **opportunité d'innovation sociale** pour élaborer de nouvelles formes **d'implication et de passage" à l'action" citoyenne.**

Pour nourrir une démocratie participative vivante et efficace, le CESER propose :

> de renforcer les capacités d'agir de celles et ceux qui souhaitent participer de manière plus active dans la société réunionnaise ;

> de **cartographier** et **d'animer** les **Espaces d'Initiatives Territoriales** existants (CTAP, gouvernance de la stratégie territoriale de l'État et des schémas régionau et départementaux, conseil de développement des EPCI, conseils de jeunes et de seniors, conseils de quartier...), pour agir ensemble et créer de la confiance ;

> parallèlement, conditionner les aides publiques aux secteurs privés, publics et associatifs afin d'agir en faveur de l'ancrage territorial, permettant notamment de garantir le bon usage des deniers publics afin de s'assurer des retombées sur le territoire en termes de cohésion sociale et de bénéfices mutuellement profitables.

Pour faire vivre ce territoire à citoyenneté positive, il faut avoir un cadre formalisé pour créer du lien, coopérer et innover entre toutes les composantes de la société civile et publique.

Soyons exigeants pour rendre transparente l'action publique

La consultation en ligne a révélé que la première action pour redonner confiance aux citoyens, parmi celles proposées, est majoritairement (67%) la **lutte contre la délinquance financière publique et privée.** En ce sens, le CESER propose en particulier une action concrète venant répondre à ce besoin d'une plus grande transparence au sein de la société réunionnaise : **la création d'un portail public de la transparence et de l'éducation à la vie publique à La Réunion.**

Par ailleurs, dans un contexte de **régionalisation avancée**, la notion de **convergence** revêt un intérêt particulier. La **Région**, en tant que structure territoriale, pourrait devenir, un lieu de **conception**, d'**harmonisation** et de mise en **cohérence** des actions, **initiatives** et politiques publiques sectorielles et territoriales diverses.

Le CESER estime que le territoire de La Réunion dispose de la taille critique pour conduire une expérimentation de **Gouvernance renouvelée - exigeante et responsable** - portant **convergence** et **évaluation des politiques publiques**. Cela doit se faire, aussi, en introduisant un **droit de suite**, en particulier dans les propositions et observations des Conseils Consultatifs, dans un **dialogue** constant entre actions publiques et actions citoyennes. C'est dans ce cadre que la **Conférence Territoriale de l'Action Publique** pourrait évoluer et prendre réellement corps ; le CESER demande au Conseil régional d'en faire :

> la véritable clé de voûte du dispositif de concertation entre les différents acteur·rices locaux ;

> le lieu d'échanges privilégiés afin de faire émerger un **pacte de gouvernance territoriale s'inscrivant dans le temps long.**

Aménageons notre territoire avec plus d'équité d'inclusion, d'attractivité et de durabilité

Au regard d'une **fracture territoriale multiforme** majeure, le CESER de La Réunion préconise des actions replaçant le·a citoyen·ne et sa place au service de l'intérêt général à travers :

> le soutien aux **acteur·rice·s du monde associatif,** par la mise en œuvre de la charte d'engagement réciproque de La Réunion signée par l'Etat, les Collectivités et le mouvement associatif ;

> l'éducation, en proposant le lancement d'un Grand Plan Territorial pour la **petite enfance** ;

> le renforcement du codéveloppement durable régional en souhaitant la réalisation de trois projets communs au sein d'une "**Plateforme de coopération de la France dans l'océan Indien**" dans l'année qui suit sa mise en place, puis trois autres chacune des années suivantes. Ces projets étant au préalable débattus au sein des Conseils consultatifs.

Pour que la démocratie soit représentative il faut qu'elle soit sociale et participative.

Mais si La Réunion est une région dont la fracture territoriale est particulièrement visible c'est parce qu'elle est multiple et diverse.

Les résultats de la consultation interne au CESER mettent en avant d'autres sujets dont celui-ci va continuer à s'emparer pour proposer des solutions:

> la mise en place d'un programme fort de lutte **contre la pauvreté,** pour abaisser le taux de pauvreté de la population de La Réunion ;

> le financement des infrastructures de **mobilité collective** par l'Etat ;

> le développement des **énergies renouvelables** pour créer de l'emploi et lutter contre le changement climatique ;

> ou encore la promotion de **l'économie circulaire,** considérée par les répondant·es comme un moyen de répondre à l'urgence climatique mais aussi d'améliorer le pouvoir d'achat par les circuits courts ainsi que le lien social.

Pour que la **démocratie** soit **représentative** il faut qu'elle soit **sociale** et **participative**. C'est en ce sens que le CESER de La Réunion a voulu contribuer au Grand Débat National, en partageant le quotidien des citoyen·e·s, et en les consultant à travers ses membres. Cette contribution s'inscrit dans la continuité des travaux antérieurs et futurs que le CESER s'apprête déjà à mener.

L'ambition du CESER de La Réunion est celle d'une institution qui croit en une **société agissante** et qui sait que le renforcement de la **cohésion sociale locale** est aujourd'hui une priorité, **pour faire à la manière réunionnaise, Territoire(s) et Société.**

© Photos : James CARATINI

Les Présidents des CESER de France

PRÉSIDENT DE CESER DE FRANCE

CESER HAUTS-DE-FRANCE
Laurent DEGROOTE

CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Dominique ROY

CESER BRETAGNE
Patrick CARÉ

CESER CENTRE-VAL-DE-LOIRE
Éric CHEVÉE

CESEC CORSE
Paul SCAGLIA

CESECE MARTINIQUE
Patrick LECURIEUX-DURIVAL

CESER GRAND-EST
Patrick TASSIN

CESER GUADELOUPE
Christophe WACHTER

CESECE GUYANE
Ariane FLEURIVAL

CESER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Antoine QUADRINI

CESER ÎLE-DE-FRANCE
Éric BERGER

CESER LA RÉUNION
Dominique VIENNE

CESE MAYOTTE
Abdou DAHALANI

CESER NORMANDIE
Jean-Luc LÉGER

CESER NOUVELLE AQUITAINE
Dominique CHEVILLON

CESE NOUVELLE-CALEDONIE
Daniel CORNAILLE

CESER OCCITANIE
Jean-Louis CHAUZY

CESER SUD PACA
Marc POUZET

CESER PAYS DE LA LOIRE
Jacques BODREAU

CESC POLYNÉSIE FRANÇAISE
Kelly ASIN MOUX

CESC SAINT-BARTHÉLÉMY
Pierre-Marie MAJOREL

CESC SAINT-MARTIN
Georges GUMBS

CESEC WALLIS ET FUTUNA
Christian VAAMEÏ